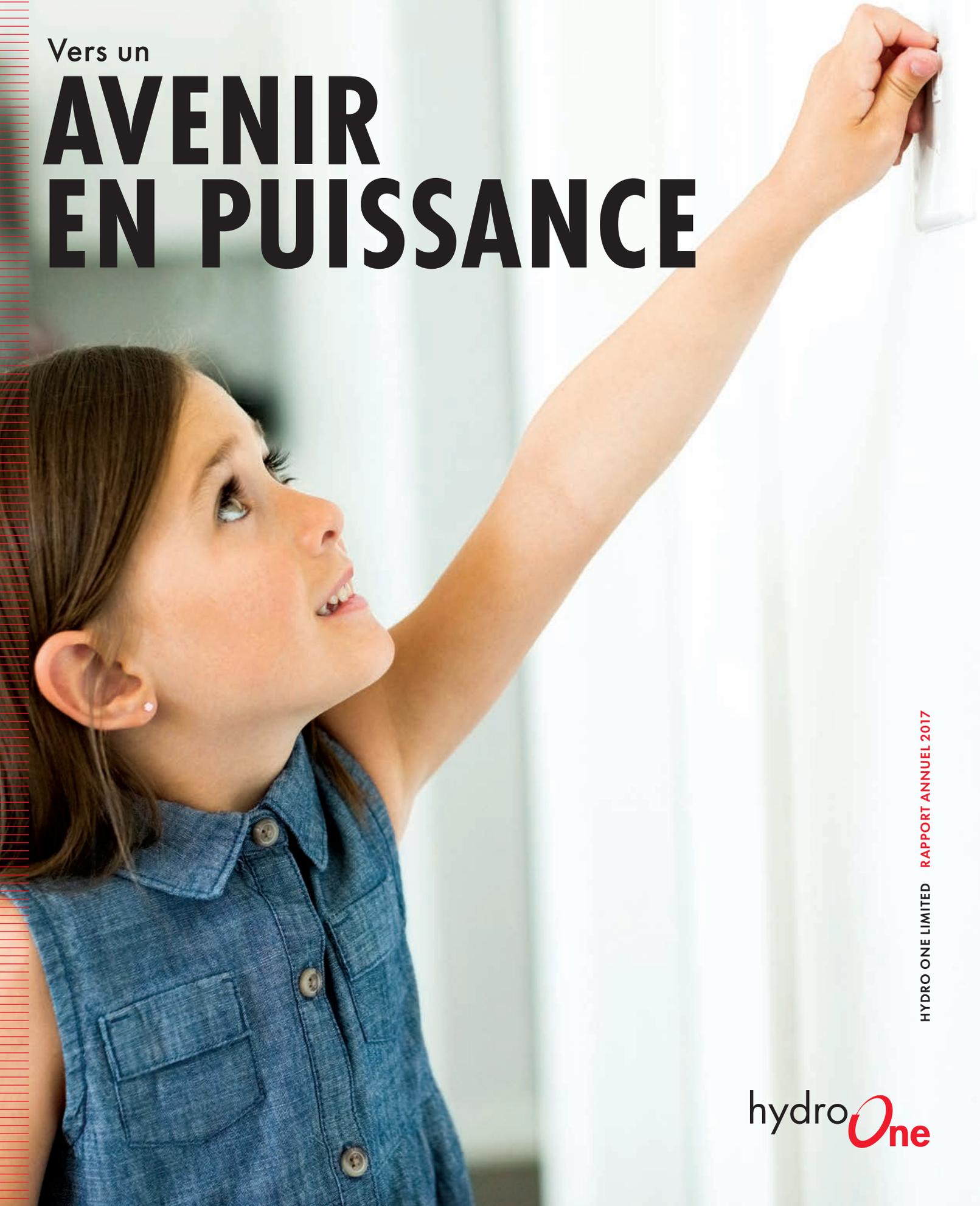


Vers un

AVENIR EN PUISSANCE



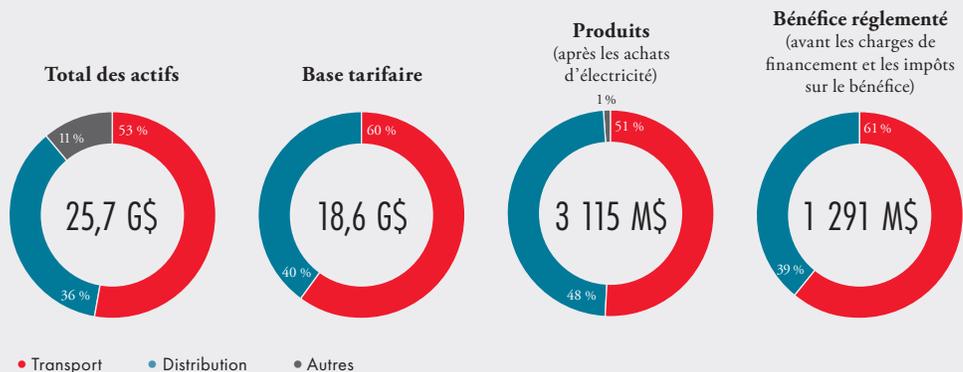
HYDRO ONE LIMITED RAPPORT ANNUEL 2017

hydroOne

Hydro One Limited (Hydro One) est le plus important fournisseur de services de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario, comptant plus de 1,3 million de précieux abonnés, doté d'un actif de 25,7 milliards de dollars et enregistrant des produits annuels de l'ordre de 6 milliards de dollars. Notre équipe, composée d'environ 7 400 employés réguliers et non réguliers, qualifiés et dévoués, dessert avec fierté et en toute sécurité les collectivités ontariennes situées dans les villes, en milieu rural ou dans les régions éloignées, par l'entremise de notre réseau de transport formé de lignes à haute tension de 30 000 kilomètres de circuits et de nos réseaux de distribution principaux formés de lignes à basse tension de 123 000 kilomètres de circuits. Hydro One, soucieuse des collectivités qu'elle dessert, a été nommée meilleur service public d'électricité au Canada pour sa conscience sociale et ses mesures en matière de développement durable et de diversité. Nous sommes l'un des cinq services publics au Canada à avoir été désigné « entreprise Électricité durable » par l'Association canadienne de l'électricité. Nous fournissons également des services de télécommunications à large bande perfectionnés en gros par l'entremise de notre vaste réseau de fibres optiques. Les actions ordinaires de Hydro One sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : H).

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2017	2016
Produits	5 990	6 552
Achats d'électricité	2 875	3 427
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	3 115	3 125
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 066	1 069
Amortissement	817	778
Charges de financement	439	393
Charge d'impôts sur le bénéfice	111	139
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	658	721
Bénéfice de base par action ordinaire	1,11 \$	1,21 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	1,10 \$	1,21 \$
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté non conforme aux PCGR (bénéfice par action ordinaire ajusté) ¹	1,17 \$	1,21 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté ¹	1,16 \$	1,21 \$
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 716	1 656
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹	1 579	1 494
Investissements en capital	1 567	1 697
Actifs mis en service	1 592	1 605
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	19 587	20 690
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	25 876	26 289
Ratio de la dette sur la structure du capital ²	52,9 %	52,6 %



- Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport financier (commençant à la page 31) pour une description et un rapprochement du bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté, des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.
- Le ratio de la dette sur la structure du capital est présenté aux 31 décembre 2017 et 2016, et correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale, les débtures convertibles et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle.

Table des matières

Pourquoi investir?	1
Message du président du conseil	2
Lettre du président et chef de la direction	3
Qui nous sommes	4
Orientation client	6
Notre stratégie pour réussir	7
Bâtir un avenir durable	10
Performance en 2017	12
Gouvernance	13
Rapport financier	14
Renseignements à l'intention des actionnaires	96

Le présent rapport contient des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard de nos activités et du secteur dans lequel nous les exerçons, et inclut des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de notre société. Les verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Nous n'avons pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et nous nous dégageons de toute obligation de le faire, sauf si la loi nous y contraint.

Total du rendement pour les actionnaires (TRA)

Du 5 novembre 2015 (PAPE) au 31 décembre 2017

Hydro One Limited	18,1 %
Indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX	29,9 %
Indice composé S&P/TSX	26,5 %
Indice des services aux collectivités (électricité) S&P 500	28,6 %
Indice S&P 500	32,1 %



UN INVESTISSEMENT DANS HYDRO ONE OFFRE UNE OCCASION UNIQUE DE PARTICIPER À LA TRANSFORMATION D'UN SERVICE PUBLIC DE GRANDE ENVERGURE ET DE PREMIÈRE QUALITÉ

5 RAISONS

d'investir dans Hydro One

N° 1

Tout le monde a recours à l'électricité

Nous sommes l'un des plus grands services publics d'électricité réglementés d'Amérique du Nord. Nous sommes propriétaires et exploitants d'un vaste système de réseaux de transport et de distribution dans la province la plus peuplée du Canada sans exposition importante au prix des produits de base.



Notre réseau de transport compte pour environ 98 % de la capacité de transport de l'Ontario en termes de produits.

N° 2

Bilan vigoureux

Notre bilan vigoureux et d'excellente qualité présente l'un des meilleurs profils de crédit du secteur des services publics en Amérique du Nord.

Agence	À long terme / à court terme / perspective	Profil de crédit
S&P	A / A-1 / négative	
DBRS	A (élevé) / R-1 (faible) / stable	
Moody's	A3 / Préférentiel-2 / négative	

N° 3

Croissance prévisible

Nous offrons un profil de croissance prévisible sur plusieurs années ainsi que de vigoureux flux de trésorerie. Cela est le fruit d'une base tarifaire croissante à l'appui du besoin de mettre à niveau et d'entretenir une infrastructure vieillissante.

Investissements en capital (en M\$ CA)



N° 4

Dividende attrayant

Nous avons un ratio dividendes/bénéfice cible se situant entre 70 % et 80 %, qui offre une possibilité de croissance continue.

RATIO DIVIDENDES/
BÉNÉFICE CIBLE
DE 70 % À 80 %



N° 5

Regard tourné vers l'avenir

Notre équipe de direction hautement accomplie profite de l'occasion pour transformer l'entreprise en une culture tournée vers le marché et motivée par le souci de performance qui s'attache à améliorer la productivité et le service à la clientèle.

Réduction des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Du 5 novembre 2015 au 31 décembre 2017 (en M\$ CA)



PRÉSIDENT DU CONSEIL



David F. Denison
Président du conseil
Hydro One Limited

Chers actionnaires,

Jetant un regard sur 2017, je crois qu'il importe tout d'abord de souligner la perte tragique que la famille Hydro One a subie en décembre lorsque la vie de quatre employés a été emportée. La réaction à cet accident a démontré la vigueur et l'unité incroyables de toute l'entreprise de Hydro One alors que les employés se sont réunis pour vivre leur deuil et se soutenir les uns les autres. Cet événement a également été l'occasion de réaffirmer l'importance primordiale de la sécurité dans tous les aspects de nos politiques, pratiques et procédures.

En 2017, le conseil a travaillé étroitement avec l'équipe de direction en vue de formuler une nouvelle stratégie à long terme pour Hydro One; notre président et chef de la direction, Mayo Schmidt, en parle de façon détaillée dans sa lettre. Le conseil est persuadé que l'exécution disciplinée de cette stratégie au cours des prochaines années créera de la valeur considérable pour nos actionnaires et nos autres parties prenantes. L'acquisition pendant d'Avista Corporation, que nous avons annoncée en juillet dernier, n'est qu'un seul exemple concret de la mise en œuvre de cette stratégie.

L'exécution réussie de cette stratégie dépend d'une équipe de direction talentueuse. L'une des principales responsabilités et priorités de notre conseil est de s'assurer que notre équipe de direction possède suffisamment de talent et d'expérience et que de solides plans de relève sont en place. Le conseil a été heureux de voir que les rangs de notre équipe de direction s'étaient renforcés avec l'ajout récemment annoncé de Paul Dobson, au poste de chef des finances.

Engagement envers la diversité et l'inclusion

L'année dernière, Hydro One s'est joint au Club 30 %, qui est une campagne internationale visant à ce qu'au moins 30 % des postes au sein des conseils

d'administration soient occupés par des femmes, seuil que nous avons déjà dépassé. Nous avons également signé le *Catalyst Accord: Women on Corporate Boards in Canada*. En août, Hydro One a signé le *Leadership Accord on Gender Diversity in the Canadian Electricity Industry*.

Toutes ces mesures démontrent que Hydro One est résolue à devenir un milieu de travail plus diversifié et inclusif, un lieu où tous les employés se sentent soutenus et inclus.

En conclusion, 2017 a été une année de transition importante pour Hydro One dans son évolution vers une société ouverte à fort rendement. Le conseil tout entier tient à remercier tous les employés de Hydro One pour leur travail acharné et leur dévouement envers nos clients et nos actionnaires. Nous croyons disposer actuellement des fondements requis pour accroître la valeur que nous apporterons à toutes les parties prenantes au cours des années à venir.

Merci de votre engagement et de votre soutien constant,

Le président du conseil d'administration,

David F. Denison

Pratiques de gouvernance de Hydro One

Indépendance complète du conseil du conseil (à l'exception du chef de la direction)

Séparation des postes de président du conseil et de chef de la direction

Lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les administrateurs

Engagement à l'égard de la diversité au sein du conseil

Convention de gouvernance conclue avec la Province

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité des voix

Évaluations annuelles du rendement du conseil et des comités

CHEF DE LA DIRECTION



Mayo Schmidt
Président et chef de la direction
Hydro One Limited

Réalisations clés

114,4 M\$

Économies de productivité de 2016–2017¹

5 %

Majoration du dividende en mai (à 0,22 \$)

41 % (approx.)

Amélioration de l'IDIMR² de transport

1^{er}

Hydro One a été le premier fournisseur de services d'électricité en Ontario à ouvrir les portes de son centre de contact aux clients le samedi

90 %

Satisfaction des clients du service des agents du centre de contact; le plus élevé de l'histoire de la société

1. Les économies de productivité découlent des améliorations opérationnelles au chapitre des immobilisations et de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration.
2. Amélioration du rendement de l'IDIMR (indice de la durée d'interruption moyenne du réseau) à la fin de 2017 par rapport à la moyenne sur cinq ans (%).

Chers actionnaires,

J'aimerais souligner la perte tragique que nous avons subie le 14 décembre alors que la vie de quatre des nôtres a été emportée. Toute la famille de Hydro One s'est rassemblée pour soutenir les familles et les membres de l'équipe et pour commémorer la vie de James, Jeff, Darcy et Kyle. Collectivement, nous continuons de soutenir les familles endeuillées et les bien-aimés de nos quatre hommes. La santé, la sécurité et le bien-être de chaque personne travaillant chez Hydro One sont d'une importance cruciale pour moi, cette société et tous nos gens.

Même si nous avons également fait face à un certain nombre de défis sectoriels, notamment la hausse des taux d'intérêt, la baisse du rendement des capitaux propres réglementé qui a eu une incidence sur les produits des secteurs du transport et de la distribution et la prolongation inhabituelle du temps doux qui a eu une incidence sur le total du rendement pour nos actionnaires en 2017, nous avons agi avec beaucoup de discipline de manière à amenuiser ces facteurs et nous demeurons engagés à livrer de la valeur pour nos actionnaires et nos autres parties prenantes.

Dévoilement de notre stratégie

En 2017, notre conseil d'administration a approuvé la stratégie de Hydro One, qui présente notre plan visant à devenir l'un des principaux services publics d'Amérique du Nord.

1. Optimisation et innovation
2. Diversification
3. Croissance

En 2015, notre inscription à la cote s'est révélée être le quatrième PAPE en importance de l'histoire canadienne. Même si Hydro One est désormais une société ouverte tournée vers le marché, nous endossons la responsabilité d'obtenir des résultats pour nos actionnaires, tout en prenant soin de nos gens et en bâtissant notre culture centrée sur le client.

La privatisation nous a permis d'effectuer un puissant changement chez Hydro One : amélioration du service à la clientèle, réalisation de gains d'efficacité et de productivité et accroissement de la responsabilité sociale de l'entreprise. Nous avons attiré une équipe de professionnels de premier plan pour mener Hydro One vers d'autres succès. À titre d'actionnaires, vous avez l'occasion unique de participer à notre transformation et d'investir dans un service public de grande envergure et de première qualité.

En 2016, au nom de nos 1,3 million de clients, nous nous sommes adressés au gouvernement provincial afin d'obtenir un allègement de tarifs. Nous avons inspiré et dirigé le secteur des services publics d'électricité de la province en vue de rebrancher de manière proactive les clients vulnérables avant l'arrivée des mois les plus froids de l'année. À la suite de notre initiative, en octobre 2017, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a annoncé que toutes les sociétés de distribution d'électricité exerçant des activités en Ontario seraient tenues de rebrancher l'électricité pour les individus et les familles vulnérables en hiver.

Réalisations de 2017

Optimisation et innovation : Nous avons réalisé des économies de productivité d'environ 114,4 M\$ en 2016 et en 2017. Nous continuons de revoir les processus et de mettre en œuvre à l'échelle de notre plateforme des mesures d'accroissement de l'efficacité et de production d'économies de coûts tout en contribuant à l'infrastructure critique.

L'application de la technologie sur le terrain et l'élimination du système fondé sur le papier grâce à Move-to-Mobile ont procuré à nos gens les outils

nécessaires pour optimiser le volume et la qualité du service. La télématique a permis de réaliser une réduction nette de centaines d'unités au sein de notre parc, tout en améliorant la sécurité des chauffeurs et en réduisant les coûts.

Nous avons conçu et mis en œuvre une nouvelle stratégie et un nouveau programme d'entretien de la végétation appelé *Optimal Cycle Protocol*, passant d'un cycle à 10 ans à un cycle de 3 ans en vue de réduire les risques liés à la sécurité, d'améliorer la fiabilité, de réduire les coûts unitaires et d'améliorer la satisfaction des clients.

Orientation client : Le solde de nos comptes débiteurs a atteint un plancher historique (réduction de 40 millions de dollars, tout en réduisant le nombre de débranchements pour motif de non-paiement de 57 % en 2017).

Grâce au Plan pour des frais d'électricité équitables de la Province, un client résidentiel typique de Hydro One réalisera des économies de 31 % sur sa facture mensuelle. Nous avons connu une importante amélioration des statistiques liées au service à la clientèle au cours de la dernière année, notamment :

- taux de satisfaction des clients du secteur de la distribution le plus élevé en quatre ans;
- progression du taux de satisfaction des clients du secteur du transport de 10 %.

Diversification : L'industrie de l'électricité est en train de se transformer, passant d'un vaste réseau centralisé de production, de transport et de distribution à des réseaux de production distribuée localisés tirant parti de la capacité. En conséquence, Hydro One a développé sa stratégie afin d'adapter ses investissements à cette nouvelle réalité et de fournir les nouveaux services énergétiques que les clients demandent.

Croissance : Nous avons annoncé notre intention d'acquérir Avista Corporation (Avista) en vue de créer une importante entreprise de services publics nord-américaine en croissance dont la valeur pro forma des actifs totaliserait plus de 34,9 milliards de dollars canadiens. Avec Avista, Hydro One renforce ses activités de base en se diversifiant sur le plan des régions géographiques, des cadres réglementaires et des gammes de services en vue d'inclure la distribution de gaz à une plateforme intégrée verticalement.

J'aimerais remercier les milliers d'employés de Hydro One qui, partout en Ontario, travaillent avec acharnement dans l'intérêt de nos clients. J'aimerais également exprimer ma gratitude envers notre conseil d'administration pour son soutien et sa confiance dans l'équipe de direction de Hydro One.

Sincères salutations,

Le président et chef de la direction,

Mayo Schmidt

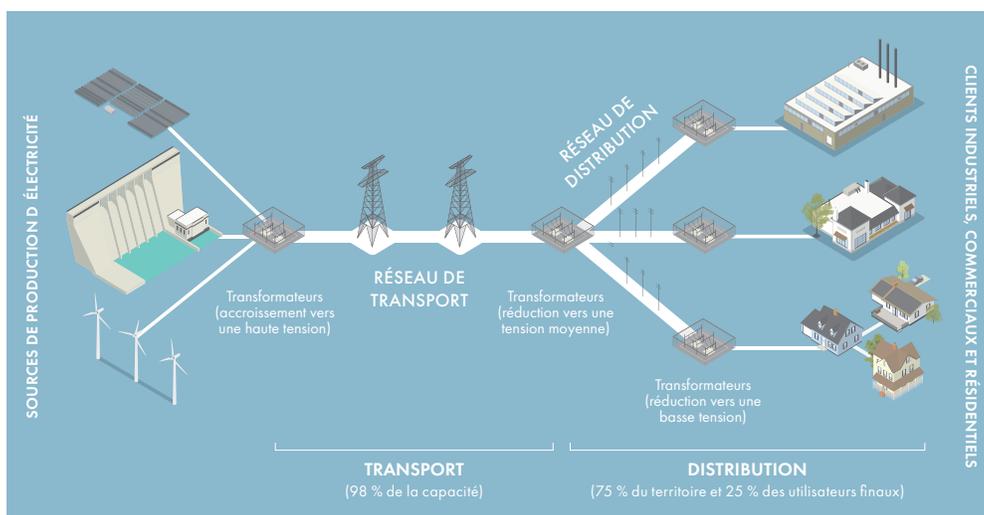
EN UN COUP D'ŒIL

L'UN DES PLUS GRANDS SERVICES PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ D'AMÉRIQUE DU NORD¹

Notre réseau de transport et de distribution dessert en toute sécurité et avec fiabilité des collectivités partout en Ontario. Nos clients sont des résidences et des entreprises situées dans les villes, dans les zones rurales et les régions éloignées de toute la province.

Nous sommes fiers propriétaires et exploitants d'actifs de 27,5 milliards de dollars et enregistrons des produits annuels d'environ 6 milliards de dollars.

Rôle de Hydro One dans le réseau d'électricité



NOS SECTEURS

Produits (déduction faite des achats d'électricité)

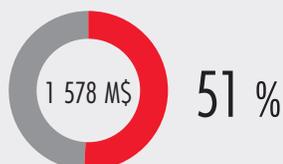
Activités réglementées

Actifs sectoriels

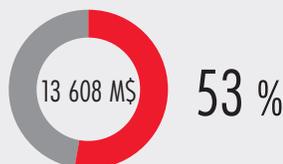
Description du secteur

Segments de la clientèle

Transport



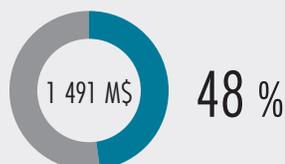
✓



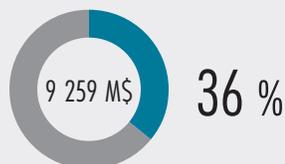
Notre réseau de transport achemine de l'électricité à haute tension produite au moyen de diverses sources d'énergie, telles que l'énergie nucléaire, hydraulique, éolienne et solaire, et le gaz naturel, à notre entreprise de distribution et à nos clients industriels partout en Ontario.

- Gros clients industriels branchés directement
- Sociétés de distribution locales
- Producteurs

Distribution



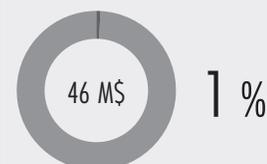
✓



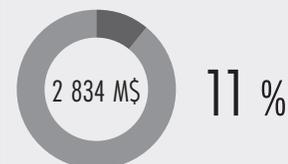
Le réseau de distribution de Hydro One est le plus vaste de l'Ontario. Il compte environ 123 000 kilomètres de lignes d'électricité principales à basse tension desservant plus de 1,3 million de clients.

- Clients résidentiels et commerciaux
- Services publics municipaux

Autres activités



non



Ce secteur regroupe l'entreprise de télécommunications et certaines activités du siège social. Hydro One Telecom offre aux entreprises une solution de connectivité à large bande diversifiée, sécuritaire et très fiable.

- Centres de données
- Fournisseurs de services infonuagiques
- Entreprises de services de télécommunications et entités du secteur public
- Fournisseurs de services Internet
- Entreprises

1. Selon les actifs



Principaux faits saillants

2017

7 400 (approx.)

Employés réguliers et non réguliers qualifiés et dévoués

plus de 1,3 million

De précieux clients

1,6 G\$ (approx.)

Investissements en capital

308

Postes de transport

18,6 G\$

Base tarifaire des services de transport et de distribution combinés

30 000 (approx.)

Kilomètres de lignes de transport à haute tension

1 des 5

Entreprises de services publics au Canada à obtenir l'appellation « entreprise Électricité durable » de l'Association canadienne de l'électricité

123 000 (approx.)

Kilomètres de lignes principales de distribution à basse tension

PRINCIPAUX PROJETS

Renforcement du réseau de transport d'Essex County



Description

Hydro One construit un nouveau poste de transport dans la municipalité de Leamington et une ligne de transport à double circuit de 230 kilovolts de 13 kilomètres dans un nouveau corridor en vue de raccorder le poste à la ligne de transport existante de 230 kilovolts. Le projet vise à répondre aux besoins découlant de la croissance de la charge dans la région de Kingsville-Leamington et à améliorer la souplesse opérationnelle dans la région de Windsor Essex à long terme.

Coût total estimatif

57 millions de dollars¹

Coûts en capital à ce jour

52 millions de dollars

Mise en service prévue

2018

Poste de transport de Clarington



Le poste de transport de Clarington comporte la construction d'un nouveau poste de transformateurs de 500 et de 230 kilovolts dans la ville et le branchement aux lignes de transport existantes de 230 et de 500 kilovolts dans la région. Le poste est requis pour assurer un approvisionnement en électricité adéquat, sécuritaire et fiable à l'appui des collectivités croissantes dans le secteur du Grand Toronto.

267 millions de dollars

223 millions de dollars

2018

Raccordement est-ouest – expansion de postes



Hydro One effectue la mise à niveau de nos postes de transport à Wawa et à Lakehead. Les mises à niveau sont nécessaires pour soutenir le projet de raccordement est-ouest, projet prioritaire dans le Plan énergétique à long terme de l'Ontario.

157 millions de dollars

7 millions de dollars

2021

1. En février 2018, le coût total estimatif du projet de renforcement du réseau de transport d'Essex County est passé de 73 millions de dollars à 57 millions de dollars.

ORIENTATION CLIENT

Nous avons déployé de grands efforts en 2017 pour devenir le défenseur de nos clients. La société Hydro One d'aujourd'hui aspire à devenir une entreprise plus réfléchie et bienveillante qui écoute ses plus de 1,3 million de clients et agit en conséquence.

Satisfaction des clients du secteur de la distribution

Majoration à 71 % en 2017, hausse de 5 % depuis 2016, principalement attribuable à la solide performance opérationnelle dans tous les domaines fonctionnels, y compris la facturation, le centre de contact, le recouvrement et la conservation.

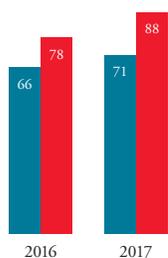
Satisfaction des clients du secteur du transport

Majoration à 88 % en 2017, hausse de 10 % depuis 2016, attribuable en partie à l'amélioration de l'information communiquée aux clients et à notre engagement renouvelé à défendre nos clients.

Satisfaction des clients (en %)

• Transport

• Distribution



NOTRE STRATÉGIE POUR REUSSIR

1. OPTIMISATION ET INNOVATION

Hydro One se transforme pour accomplir sa vision, soit devenir une entité commerciale de première catégorie centrée sur le client, dotée d'une culture d'excellence opérationnelle et d'amélioration continue. Hydro One mettra en œuvre sa stratégie en vue de transporter et de distribuer de l'électricité en toute sécurité et de façon fiable d'une manière qui produit la plus grande valeur possible pour ses clients. Hydro One cherche l'excellence dans tous les aspects de ses activités, au profit de ses clients, de ses employés et de ses actionnaires.

L'innovation deviendra une priorité pour la société, et Hydro One prévoit investir dans l'innovation en vue de moderniser ses réseaux de transport et de distribution, de rehausser la fiabilité et l'efficacité ainsi que de bâtir une plateforme permettant de raccorder des ressources énergétiques distribuées.

Move-to-Mobile (M2M) – Le projet M2M a transformé les façons de travailler et implanté de la technologie qui a automatisé les fonctions de planification et de répartition, y compris le déploiement de tablettes sur le terrain aux fins de suivi des travaux, ce qui a donné lieu à un meilleur service à la clientèle et à des gains de productivité.

Approvisionnement – Nous avons réalisé une analyse détaillée des dépenses en 2017. Des mesures d'impartition stratégiques ont permis de réduire le prix des matériaux et des services, grâce à la consolidation des dépenses à l'échelle de la société et à l'intensification de la concurrence entre les fournisseurs.

Optimisation du parc – En 2017, le parc de Hydro One (matériel de transport et de travail) a été réduit de 10 % grâce au repérage du matériel sous-utilisé au moyen des données télématiques.

Protocole relatif au cycle optimal (PCO) – En octobre 2017, un programme de gestion de la végétation ultramoderne a été mis en œuvre. Le programme PCO comporte un cycle abrégé de déboisement et d'émondage, où les équipes s'attardent à rectifier les défauts le long du vaste réseau de distribution de Hydro One tous les trois ans plutôt qu'à gérer le droit de passage intégralement tous les 8 ou 10 ans. En 2017, 45 % des pannes ont été causées par des arbres.

Redressement de la fiabilité de la distribution – Deux programmes principaux permettront d'améliorer la fiabilité. Le programme PCO et la modernisation du réseau de distribution auront tous deux une incidence positive sur la fiabilité au cours des prochaines années.

Approvisionnement

29,5 M\$

d'économies (2017)

Move-to-Mobile

16,9 M\$

d'économies (2017)

Parc

10 %

réduction nette du parc

• Sur route • Hors route • Autre



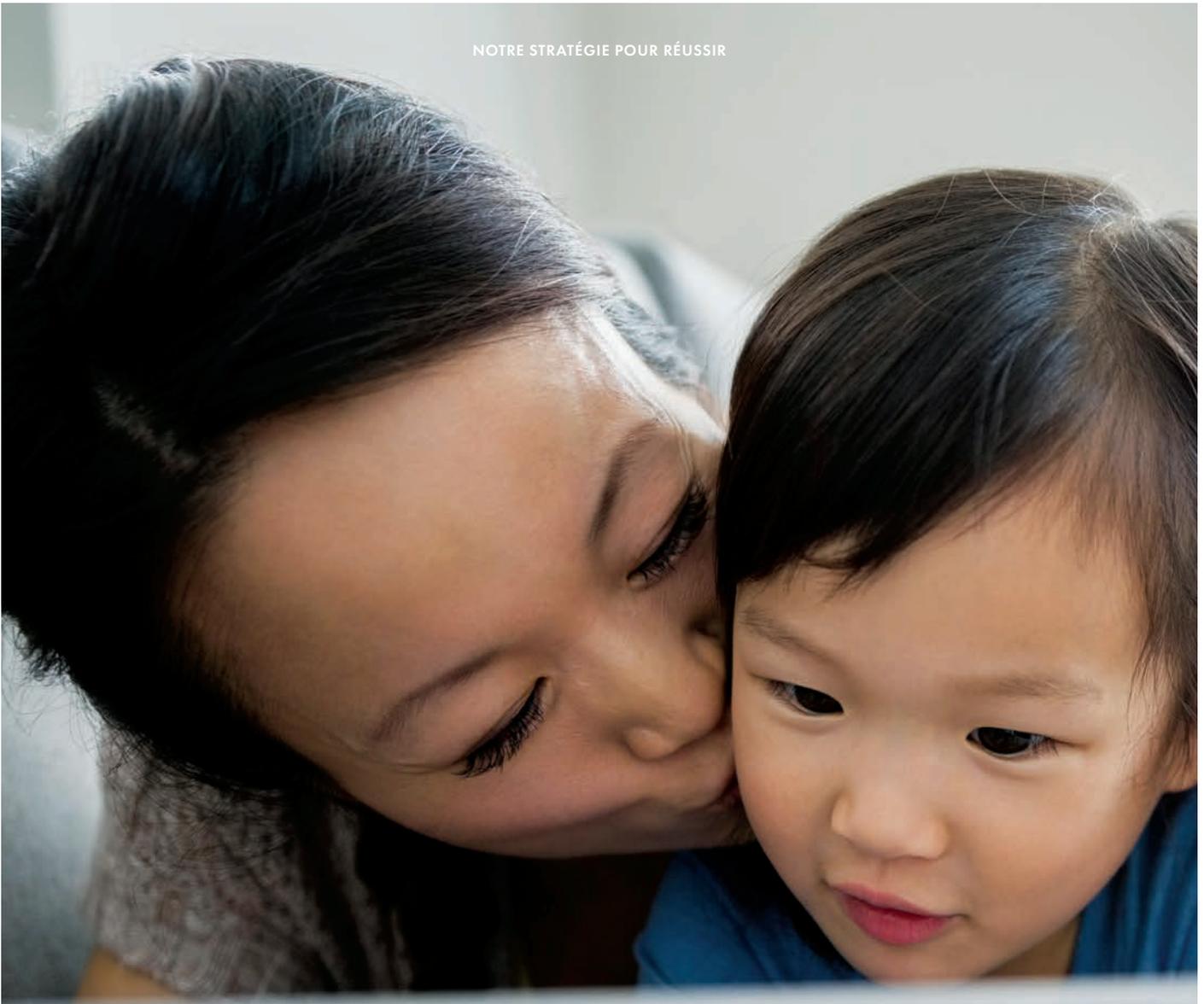


2. DIVERSIFICATION

L'industrie de l'électricité est en train de passer d'un vaste réseau centralisé de production, de transport et de distribution à de petits réseaux de production distribuée, par suite de la baisse des coûts liés à la technologie et du désir des clients de choisir leur approvisionnement en électricité. Hydro One a comme stratégie d'adapter ses investissements à cette nouvelle réalité et de fournir les nouveaux services énergétiques que les clients demandent.

Hydro One évaluera de nouvelles activités, comme la fourniture de produits et de services hors compteur, qui répondent aux exigences en matière de résilience, de fiabilité, de durabilité, de qualité et de sécurité à un coût plus économique que ce que le réseau à lui seul peut fournir.

Hydro One cherchera également à investir dans les nouvelles technologies axées sur l'innovation dans le secteur de l'électricité, à repérer les technologies qui pourraient perturber l'entreprise de la société ou qui peuvent améliorer son entreprise.



3. CROISSANCE

Par la croissance, nous rendons l'impossible possible en vue d'atteindre notre objectif, soit devenir la principale entreprise de services publics nord-américaine sur laquelle les clients, les actionnaires et le public peuvent compter. En 2017, nous avons posé les bases de notre réussite future. Nous nous enorgueillissons de nous être distingués au chapitre du regroupement d'entreprises de services publics d'électricité.

Avista – En juillet, nous avons annoncé notre partenariat avec Avista, dans le cadre duquel nous avons acquis la totalité des actions d'Avista, entreprise de services publics de transport et de distribution réglementée pleinement intégrée située à Spokane, dans l'État de Washington.

L'acquisition, dont la clôture devrait avoir lieu en 2018 une fois obtenues les approbations requises des organismes de réglementation, fera de Hydro One et d'Avista les créateurs d'une importante entreprise de services publics nord-américaine diversifiée et en croissance d'une valeur incroyable.



BÂTIR UN AVENIR DURABLE

« NOUS SOMMES RÉSOLUS À
EXPLOITER UNE ENTREPRISE
DURABLE ET SOCIALEMENT
RESPONSABLE. »

MAYO SCHMIDT
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



Utilisation responsable des ressources

Hydro One est résolue à bâtir un avenir durable pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Par la simple envergure de nos activités (selon la zone géographique que nous couvrons, le million de clients que nous servons et les paramètres économiques sur lesquels nous avons une incidence), il est essentiel que nous fassions notre part. Nous contribuons en livrant de l'électricité qui figure parmi les plus propres, sécuritaires et fiables d'Amérique du Nord.

À mesure que le changement climatique s'intensifie, Hydro One continue de s'efforcer à réduire son impact sur les écosystèmes.

À l'interne, nos équipes environnementales travaillent en collaboration avec un ensemble de secteurs d'activité d'Hydro One pour établir des programmes, sensibiliser les gens et fournir des conseils sur la façon d'apporter des changements réels.

Au cours des cinq dernières années, Hydro One a subi 103 inspections de la part du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, et par Environnement et Changement climatique Canada à l'égard de nos sites d'enfouissement des déchets et des biphényles polychlorés (BPC), et de nos approbations en matière de conformité environnementale. Aucune inspection n'a donné lieu à une charge. En effet, nous affichons de solides résultats en matière de conformité environnementale et entretenons avec les organismes de réglementation de solides relations de collaboration.

Réduction de notre impact

Nous exerçons nos activités dans un environnement hautement réglementé, où les organismes fédéraux, provinciaux et municipaux exigent que nous évaluions et endiguions les risques environnementaux. Cela comprend l'eau et les émissions que nous rejetons, l'utilisation que nous faisons des sols, notre mode d'élimination des déchets et notre impact sur la biodiversité. Pour chaque étape, nous avons besoin de permis et d'approbations.

Pour évaluer, gérer et endiguer ces risques, Hydro One a mis au point un système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement (SGSSE) intégré respectant la norme ISO 14001, « Systèmes de management environnemental ».

Nous nous attendons à ce que chaque secteur d'activité cerne et réduise les risques environnementaux élevés découlant de ses activités. Depuis 1999, Hydro One Remote Communities s'est servie d'un système de gestion environnementale pour réduire son empreinte environnementale et maintenir la biodiversité dans les régions de la province où elle exerce ses activités et où l'environnement est délicat.

En 2017, Hydro One Networks Inc. a investi 13,9 millions de dollars dans la prévention et la gestion environnementales, le traitement des émissions, l'élimination des déchets, la remise en état des lieux, la gestion de l'eau et les approbations environnementales.

Réalisations de 2017

- Établissement d'un cadre de durabilité présentant la façon dont d'autres mesures soutiennent à l'interne cette structure, y compris notre rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise, le SGSSE, d'autres mesures sociales et nos rapports d'entreprise;
- Vérification des émissions d'hexafluorure de soufre (SF₆) de type 1 de Hydro One Networks Inc. et des émissions de gaz à effet de serre de Hydro One Remote Communities;
- Déploiement continu d'efforts afin de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre par de meilleures méthodes d'entretien et un suivi plus efficace;
- Conclusion de partenariats avec des groupes communautaires et des organisations à but non lucratif en vue de développer des habitats pollinisants et d'autres solutions en vue de protéger la biodiversité de l'Ontario;
- Amélioration du portail de notre système d'information géographique sur la biodiversité à l'aide de données sur l'eau de source et les espèces envahissantes;
- Mise au point d'un programme cadre sur la biodiversité présentant les plans de la Société à ce chapitre pour 2018 et les années ultérieures;
- Installation de 12 nouveaux nichoirs pour balbuzards pêcheurs en vue de développer leur habitat partout dans la province.



Investissements dans les collectivités

Chez Hydro One, nous croyons non seulement dans l'électrification, mais aussi dans l'injection de sommes d'argent dans les collectivités où nos gens et nos clients vivent et travaillent.

En 2017, nous avons principalement investi dans la sécurité et la prévention des blessures et dans des projets d'éducation et de loisir dans les domaines de la science, de la technologie, du génie et des mathématiques au profit des collectivités autochtones. Nos contributions incluent un partenariat continu avec le centre de brûlés Ross Tilley de l'hôpital Sunnybrook en soutien à la construction d'une deuxième salle d'opération pour brûlés. Nous avons également soutenu l'ACT Foundation par l'offre de formations sur la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation auprès des jeunes autochtones.

1,1 M\$ (approx.)

Dons effectués à plus de 40 partenaires et organismes de bienfaisance

1,3 M\$

Dons effectués par des employés et des rentiers en soutien à des organismes œuvrant dans les collectivités où ils vivent et travaillent

1,1 M\$

Parrainage d'activités communautaires locales

REVUE DE L'ANNÉE

Croissance en Amérique du Nord

Nous avons annoncé que nous prévoyions acquérir Avista en vue de créer l'une des 20 plus grandes entreprises de services publics d'Amérique du Nord dont les activités porteraient essentiellement sur des services de transport réglementés ainsi que des services de distribution locale d'électricité et de gaz naturel.

Facturation

Le taux d'exactitude de facturation des clients de la société a atteint un sommet inégalé de 99,3 % en 2017.

TAUX D'EXACTITUDE DE LA FACTURATION DE 99,3 %



Expérience client renouvelée

En août, Hydro One a lancé un nouveau site Web qui permet aux clients de faire affaire avec nous encore plus facilement. Le site Web est adapté aux appareils mobiles et propose plus d'options en libre-service répondant aux besoins changeants de nos clients.

Lancement d'un nouveau relevé du client facile à lire. À l'écoute des commentaires de nos clients en vue de le rendre simple et direct.

Service à la clientèle

La satisfaction des clients a atteint un sommet inégalé en quatre ans auprès des clients du secteur de la distribution.

La révision des méthodes de recouvrement centrées sur le client a fait réduire de 40 millions de dollars la valeur des comptes débiteurs en souffrance.

Économies de productivité¹

Économies de 89,5 millions de dollars en 2017 grâce à des améliorations opérationnelles.

Économies de productivité



Leadership

Hydro One a obtenu l'accréditation Bronze dans le cadre du programme « Progressive Aboriginal Relations » pour l'engagement de la société envers les collectivités autochtones.

Mayo Schmidt a reçu le prix « Leader of the Year 2017 » de l'Ontario Energy Association.

Solide réputation en Amérique du Nord

Hydro One a fait preuve d'excellence opérationnelle en déployant des efforts sans précédent de rétablissement du courant après le passage de l'ouragan Irma en Floride. Grâce aux efforts que Hydro One a déployés en Floride, la société a gagné un prix de l'Edison Electric Institute.

GAGNANT DE PRIX



Notre réseau

Distribution

Actifs de distribution de 689 millions de dollars mis en service.

Transmission

Actif de transport de 889 millions de dollars mis en service.

ACTIFS DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT DE 1 578 M\$ MIS EN SERVICE



Valeurs fondamentales

Chez Hydro One, nous sommes motivés à rendre l'impossible possible pour nos clients et les collectivités que nous servons. Nos valeurs fondamentales guident la façon dont tous nos employés se comportent, dont nous travaillons et dont nous interagissons les uns avec les autres.

La sécurité d'abord

Rien n'est plus important que la santé et la sécurité de nos employés, de nos clients et du public. Nous faisons du monde un endroit sûr où vivre en établissant des critères de sécurité élevés auxquels tous les autres aspirent.

À la défense des gens

Nous cultivons un milieu de travail ouvert et collaboratif. Nous nous efforçons de nouer à l'interne et à l'externe des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel. Nous croyons en l'égalité pour tous et voyons la diversité comme une source de force.

Aptes à agir

Nous reconnaissons que nous avons le pouvoir d'améliorer la vie des gens. Nous sommes prêts à agir en toute situation. Nous tirons parti des occasions. Nous rendons l'impossible possible.

L'optimisme nous dynamise

L'optimisme crée du potentiel dans tout ce que nous faisons. Nous pensons de manière créative et novatrice afin de transformer les défis en occasions.

Gagner ensemble

Gagner consiste à bien faire les choses tout en faisant de bonnes choses. Cela veut dire travailler ensemble comme une seule société pour obtenir de solides résultats pour nos clients, collectivités, employés et actionnaires.

Pour en apprendre davantage sur nos valeurs, allez à :

www.HydroOne.com/investor-relations

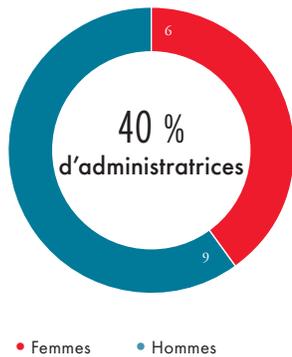


1. Les économies de productivité réalisées sont le fruit d'améliorations opérationnelles au chapitre des immobilisations et de l'exploitation, de l'entretien et de l'administration.

APERÇU DE LA GOUVERNANCE

Conseil d'administration et comités

Diversité au sein du conseil



	Comité d'audit	Comité des candidatures, de la gouvernance, des politiques publiques et des affaires réglementaires	Comité des ressources humaines	Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones
David Denison <i>Président du conseil</i>				
Mayo Schmidt <i>Président et chef de la direction</i>				
Ian Bourne		•	★	
Charles Brindamour	•		•	
Marc Caira		•	•	
Christie Clark		•	•	
George Cooke	•			•
Marianne Harris			•	★
Jim Hinds	•			•
Kathryn Jackson		•		•
Roberta Jamieson	•			•
Frances Lankin	•	•		
Philip Orsino	★	•		
Jane Peverett		★	•	
Gale Rubenstein			•	•

★ Président(e) ● Membre du comité

Des pratiques de gouvernance vigoureuses sont au cœur de la façon dont nous gérons nos activités quotidiennes dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Hydro One et son conseil d'administration indépendant reconnaissent l'importance de la gouvernance dans la gestion efficace de la société. L'indépendance, l'intégrité et la responsabilité sont à la base de l'approche de Hydro One en matière de gouvernance. Cela est dans l'intérêt à long terme des actionnaires, et permet de favoriser et de renforcer les relations avec nos clients, nos employés, les collectivités dans lesquelles nous exerçons des activités et les autres parties prenantes de la société. Le conseil d'administration est solidement appuyé dans ces engagements par la convention de gouvernance intervenue entre Hydro One et la province d'Ontario. Cette convention a été signée par les parties avant le premier appel public à l'épargne de novembre 2015 et a fait en sorte que la Province soit cantonnée à son rôle d'actionnaire et n'intervienne pas dans la gestion des activités.

Le conseil d'administration de Hydro One est un groupe diversifié de membres indépendants et accomplis recrutés parmi les chefs de file du monde des affaires, qui ont fait leurs preuves et qui possèdent une expérience approfondie de la gouvernance. Le rôle premier du conseil consiste à superviser la performance de l'entreprise ainsi que la qualité, l'expertise et la continuité de la gestion requises pour atteindre les objectifs stratégiques de la société. Hydro One est déterminée à employer les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise; elle évalue et révisé périodiquement ses pratiques de gouvernance à la lumière de l'évolution des attentes et de la réglementation en la matière. Les pratiques de la société respectent entièrement les règles et règlements énoncés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Bourse de Toronto, y compris les lignes directrices nationales en matière de gouvernance et les obligations d'information connexes.

Structure du conseil

Le président du conseil est chargé de diriger le conseil d'administration dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités de manière efficace, efficiente et indépendante de la direction. Le président du conseil est nommé et confirmé chaque année par voie de résolution spéciale du conseil. Conformément aux pratiques exemplaires, le poste de président du conseil de Hydro One est distinct du poste de président et chef de la direction, et le président du conseil est indépendant d'Hydro One ainsi que de la province d'Ontario.

Pour en apprendre davantage sur les administrateurs, le mandat des comités et la composition du conseil, allez à : www.HydroOne.com/investor-relations

RAPPORT FINANCIER



Contents

Rapport de gestion.....	15
États financiers consolidés.....	51
Notes afférentes aux états financiers consolidés	55
Conseil d'administration et haute direction.....	95
Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires.....	96

RAPPORT DE GESTION

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes y afférentes (les « états financiers consolidés ») de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis. Toutes les informations financières paraissant dans le présent rapport de gestion sont présentées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

La société a préparé le présent rapport de gestion conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. L'information paraissant dans le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est fondée sur l'information dont dispose la direction au 12 février 2018.

Points saillants financiers consolidés et statistiques

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017	2016	Variation
Produits	5 990	6 552	(8,6) %
Achats d'électricité	2 875	3 427	(16,1) %
Produits, déduction faite des achats d'électricité ¹	3 115	3 125	(0,3) %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration	1 066	1 069	(0,3) %
Amortissement	817	778	5,0 %
Charges de financement	439	393	11,7 %
Charge d'impôts sur le bénéfice	111	139	(20,1) %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	658	721	(8,7) %
Bénéfice de base par action ordinaire	1,11 \$	1,21 \$	(8,3) %
Bénéfice dilué par action ordinaire	1,10 \$	1,21 \$	(9,1) %
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté non conforme aux PCGR (bénéfice par action ordinaire ajusté) ¹	1,17 \$	1,21 \$	(3,3) %
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté ¹	1,16 \$	1,21 \$	(4,1) %
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 716	1 656	3,6 %
Fonds provenant des activités d'exploitation (FPAE) ¹	1 579	1 494	5,7 %
Investissements en capital	1 567	1 697	(7,7) %
Actifs mis en service	1 592	1 605	(0,8) %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	19 587	20 690	(5,3) %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	25 876	26 289	(1,6) %
	2017	2016	
Ratio de la dette sur la structure du capital ²	52,9 %	52,6 %	

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description et un rapprochement du bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté, des FPAE et des produits, déduction faite des achats d'électricité.
2. Le ratio de la dette sur la structure du capital présenté aux 31 décembre 2017 et 2016 correspond au total de la dette (qui comprend la dette à long terme totale, les débiteures convertibles et les emprunts à court terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie) divisé par le total de la dette plus le total des capitaux propres, y compris les actions privilégiées, mais exclusion faite de tout montant se rapportant à la participation sans contrôle.

Vue d'ensemble

Hydro One est la plus importante société de transport et de distribution d'électricité en Ontario. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Hydro One Inc., elle possède et exploite la quasi-totalité du réseau de transport d'électricité de l'Ontario et un réseau primaire de distribution à faible voltage d'environ 123 000 kilomètres. Hydro One compte trois secteurs d'activité : i) le transport; ii) la distribution; et iii) les autres activités.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante des produits totaux de la société, déduction faite des achats d'électricité :

	Transport	Distribution	Autres
Pourcentage du total des produits de la société, déduction faite des achats d'électricité	51 %	48 %	1 %

Au 31 décembre 2017, les secteurs d'activité de Hydro One représentaient la proportion suivante de l'actif total de la société :

	Transport	Distribution	Autres
Pourcentage de l'actif total de la société	53 %	36 %	11 %

Secteur du transport

L'entreprise de transport de Hydro One possède, exploite et entretient le réseau de transport de Hydro One, lequel représente environ 98 % de la capacité de transport de l'Ontario selon les produits approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO »). L'entreprise de transport est formée d'un réseau de transport exploité par les filiales de Hydro One Inc., Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks ») et Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM »)

[auparavant, Great Lakes Power Transmission LP], et d'une participation de 66 % dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »), société en commandite conclue entre Hydro One et la nation Saugeen Ojibway visant la ligne de transport de Bruce à Milton. L'entreprise de transport de la société est une entreprise à tarifs réglementés qui tire des produits d'exploitation principalement de la facturation de tarifs de transport qui sont approuvés par la CEO.

	2017	2016
Électricité transportée ¹ (MWh)	132 090 992	136 989 747
Lignes de transport couvrant la province (kilomètres de circuit)	30 290	30 259
Base tarifaire (en millions de dollars)	11 251	10 775
Investissements en capital (en millions de dollars)	968	988
Actifs mis en service (en millions de dollars)	889	937

1. L'électricité transportée s'entend du volume total d'électricité transportée en Ontario par toutes les sociétés de transport.

Secteur de la distribution

L'entreprise de distribution de Hydro One, la plus vaste de l'Ontario, est composée du réseau de distribution exploité par les filiales de Hydro One Inc., soit Hydro One Networks et Hydro One Remote Communities Inc. L'entreprise de distribution de la société est une entreprise à tarifs réglementés qui tire des produits d'exploitation principalement de la facturation de tarifs de distribution qui doivent être approuvés par la CEO.

	2017	2016
Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	25 876	26 289
Électricité distribuée par les lignes de Hydro One (GWh)	136 525	37 394
Total des lignes de distribution couvrant la province (kilomètres de circuit)	123 361	122 599
Clients du secteur de la distribution (nombre)	1 372 362	1 355 302
Base tarifaire (en millions de dollars)	7 389	7 056
Investissements en capital (en millions de dollars)	588	703
Actifs mis en service (en millions de dollars)	689	662

1. Les unités distribuées par les lignes de Hydro One représentent la totalité des exigences du réseau de distribution et incluent l'électricité distribuée aux consommateurs qui achètent leur électricité directement auprès de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »).

Produits tirés de la distribution en 2017



Secteur Autres

Le secteur Autres de Hydro One englobe l'entreprise de télécommunications de la société et certaines activités du siège social. L'entreprise de télécommunication fournit des services de télécommunications de soutien aux entreprises de transport et de distribution de la société et offre aussi des solutions de communication et de TI aux entreprises qui ont besoin d'un réseau à large bande en faisant appel au réseau de fibres optiques de Hydro One Telecom Inc. (« Hydro One Telecom ») pour procurer une connectivité diverse, sûre et d'une grande fiabilité. Le secteur Autres de Hydro One n'est pas une entreprise à tarifs réglementés.

Principaux facteurs affectant les résultats d'exploitation

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport proviennent principalement des tarifs de transport réglementés approuvés par la CEO, qui sont facturés en fonction de la demande de pointe mensuelle d'électricité sur le réseau à haute tension de Hydro One. Les tarifs de transport sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction, à la mise à niveau, à la prolongation et au soutien d'un réseau de transport ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande prévue maximale et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. La demande d'électricité de pointe dépend surtout des conditions météorologiques et de la conjoncture économique. Les produits tirés du transport comprennent également les produits d'exportation associés au transport d'électricité vers des marchés situés à l'extérieur de l'Ontario. Les produits accessoires comprennent les produits tirés de la prestation de services d'entretien aux producteurs d'électricité et de l'usage des emprises par des tiers.

Produits tirés de la distribution

Les produits tirés de la distribution comprennent les tarifs de distribution réglementés approuvés par la CEO ainsi que les montants nécessaires au recouvrement des coûts liés aux achats d'électricité pour l'électricité consommée par les clients de l'entreprise de distribution. Les tarifs de distribution sont établis de manière à générer les produits nécessaires à la construction et au soutien du réseau de distribution locale ayant une capacité suffisante pour répondre à la demande des clients actuels et des nouveaux clients et procurant un rendement réglementé sur l'investissement de la société. Par conséquent, les produits tirés de la distribution dépendent des tarifs de distribution, des coûts liés aux achats d'électricité et de la quantité d'électricité que la société distribue. Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant de produits provenant de services auxiliaires de distribution, comme les frais liés à l'utilisation commune des poteaux de distribution de Hydro One par les secteurs des télécommunications et de la câblodistribution ainsi que des produits divers comme les pénalités de retard.

Coûts liés aux achats d'électricité

Les coûts liés aux achats d'électricité sont engagés par l'entreprise de distribution et représentent le coût de l'électricité achetée par la société et livrée aux clients dans le territoire des services de distribution de Hydro One. Ces coûts comprennent ce qui suit : le coût de l'énergie vendue sur le marché en gros; le rajustement global, soit la différence entre le montant que la SIERE paie aux producteurs pour l'électricité qu'ils produisent et la juste valeur marchande réelle de cette électricité; et les frais de service du marché en gros et frais de transport prélevés par la SIERE. Hydro One recouvre auprès de ses clients le coût de l'électricité qu'elle leur livre, et elle n'est donc pas exposée au risque lié au prix de l'électricité.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration couvrent les coûts engagés aux fins de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de transport et de distribution et d'autres coûts, comme les impôts fonciers se rapportant aux lignes, postes et bâtiments de transport et de distribution de la société. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport sont engagées pour maintenir les postes et les lignes de transport à haute tension de la société et ses emprises et incluent les charges relatives aux travaux d'entretien préventif ou correctif pour les équipements d'alimentation, les lignes aériennes de transport, les emplacements des postes de transport et le débroussaillage visant à maintenir une distance sécuritaire entre les lignes et les arbres. Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution sont engagées pour maintenir le réseau de distribution à basse tension de la société afin de livrer de manière sécuritaire et fiable de l'électricité aux particuliers, aux petites entreprises et aux clients commerciaux et industriels de la société à l'échelle de la province. Elles incluent les charges relatives au déchargement des lignes de distribution et au débroussaillage visant à réduire le nombre de pannes de courant causées par les arbres, à l'entretien et à la réparation des lignes, à l'évaluation et à la remise en état des terrains, ainsi qu'à la production de factures exactes et en temps opportun et au traitement des questions des clients. Hydro One gère ses coûts grâce aux mesures d'efficacité et de productivité en place, tout en progressant dans la réalisation des programmes de travaux prévus associés à l'aménagement et à l'entretien de ses réseaux de transport et de distribution.

Amortissement

La charge d'amortissement découle principalement de l'amortissement des immobilisations corporelles et de certains actifs incorporels et actifs réglementaires de la société. La charge d'amortissement comprend également les coûts de retrait des immobilisations corporelles, lorsqu'aucune obligation liée à mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée au bilan.

Charges de financement

Les charges de financement découlent des activités de financement de la société et elles comprennent les intérêts débiteurs sur la dette à long terme et les emprunts à court terme, ainsi que les gains et les pertes sur les conventions de swaps de taux d'intérêt, contrats à terme sur devises conditionnels et autres contrats semblables, déduction faite des intérêts gagnés sur les placements à court terme de la société. Une tranche des charges de financement engagées par la société est capitalisée dans le coût des immobilisations corporelles associé aux périodes au cours desquelles ces actifs sont en construction avant d'être mis en service.

Résultats d'exploitation

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'est établi à 658 millions de dollars, en baisse de 8,7 % ou de 63 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- le recul des produits tirés du transport et de la distribution attribuable à la consommation d'énergie moindre en 2017 en raison de températures plus clémentes;
- la hausse des produits tirés du transport par suite de la décision de la CEO relativement à la proposition de tarifs de transport pour 2017-2018;
- les produits tirés du transport et de la distribution ont également subi l'incidence de la réduction du rendement des capitaux propres réglementé autorisé en 2017, qui est passé de 9,19 % à 8,78 %;

- la diminution des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par la réduction d'une provision pour des paiements tenant lieu d'impôt foncier à la suite de la réévaluation favorable des règlements, le produit de l'assurance reçu en lien avec les pannes d'équipement à deux postes de transformation; la récupération de taxes sur les dépenses de l'exercice précédent; ainsi que par la réduction des coûts de gestion de la végétation et le recul des coûts des services de soutien. Ces facteurs ont été compensés par les coûts de consultation accrues principalement liés à l'acquisition d'Avista Corporation; la diminution en 2016 des créances douteuses par suite de la révision des créances irrécouvrables estimatives attribuable à la stabilisation du système d'information de la clientèle;
- la progression des charges de financement essentiellement attribuable à l'émission de débentures convertibles en août 2017; ainsi que l'accroissement du portefeuille moyen pondéré de la dette à long terme en 2017 par rapport à 2016, qui comprend la dette à long terme prise en charge dans le cadre de l'acquisition de HOSSM au quatrième trimestre de 2016;

- la charge d'amortissement plus élevée faisant suite à une hausse des immobilisations corporelles.

Bénéfice par action ordinaire et bénéfice par action ordinaire ajusté

Le bénéfice par action ordinaire s'est établi à 1,11 \$ en 2017, contre 1,21 \$ en 2016. Ce recul est attribuable à la baisse du bénéfice net en 2017, comme il a été précisé plus haut. Le bénéfice par action ordinaire ajusté, qui tient compte des coûts liés à l'acquisition d'Avista Corporation, s'est chiffré à 1,17 \$ en 2017, contre 1,21 \$ en 2016. Cette baisse résulte également du recul du bénéfice net en 2017, comme expliqué ci-dessus, mais exclut l'incidence susmentionnée de l'acquisition d'Avista Corporation. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description du bénéfice par action ordinaire ajusté.

Produits

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2017	2016	Variation
Transport	1 578	1 584	(0,4) %
Distribution	4 366	4 915	(11,2) %
Autres	46	53	(13,2) %
Total des produits	5 990	6 552	(8,6) %
Transport	1 578	1 584	(0,4) %
Distribution, déduction faite des achats d'électricité	1 491	1 488	0,2 %
Autres	46	53	(13,2) %
Total des produits, déduction faite des achats d'électricité	3 115	3 125	(0,3) %
Transport : Moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario (MW)	19 587	20 690	(5,3) %
Distribution : Électricité distribuée aux clients de Hydro One (GWh)	25 876	26 289	(1,6) %

Produits tirés du transport

Les produits tirés du transport ont reculé de 0,4 % en 2017 sous l'effet principalement des facteurs suivants :

- la diminution de la moyenne mensuelle de la demande de pointe sur 60 minutes en Ontario, qui s'explique essentiellement par les températures plus clémentes observées au cours des trois premiers trimestres de 2017;
- le recul des tarifs de transport approuvés par la CEO, qui reflète principalement la réduction du rendement des capitaux propres autorisé en 2017 pour les activités de transport, qui est passé de 9,19 % à 8,78 %; facteurs compensés par :
- la hausse des produits par suite de la décision de la CEO portant sur la proposition de tarifs de transport pour 2017-2018;
- les produits supplémentaires découlant de l'acquisition de HOSSM au quatrième trimestre de 2016.

Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité

Les produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, ont progressé de 0,2 % en 2017, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la consommation d'énergie moindre découlant en grande partie de températures plus clémentes au cours des trois premiers trimestres de 2017; facteur compensé par :
- l'augmentation des produits externes en lien avec les primes incitatives des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD »);
- les tarifs de distribution plus élevés approuvés par la CEO pour 2017, déduction faite d'une réduction du rendement des capitaux propres autorisé en 2017 pour les activités de distribution, qui est passé de 9,19 % à 8,78 %.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	Variation
Transport	375	382	(1,8) %
Distribution	593	608	(2,5) %
Autres	98	79	24,1 %
	1 066	1 069	(0,3) %

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport

La diminution de 1,8 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'explique en grande partie par :

- la réduction de la provision pour des paiements tenant lieu d'impôt foncier à la suite de la réévaluation favorable des règlements;
- la diminution des coûts des services de soutien;
- le produit de l'assurance reçu en lien avec les pannes d'équipement aux postes de transport Fairchild et Campbell; facteurs en partie compensés par :
- le volume accru des travaux des programmes de gestion environnementale.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution

La baisse de 2,5 % des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 découle essentiellement des facteurs suivants :

- la réduction soutenue des dépenses de gestion de la végétation en raison de l'ajustement stratégique de la portée du programme forestier, qui s'est traduit par une rentabilité accrue et une meilleure gestion des emprises de la société;
- la réduction du volume des travaux de réparation des lignes;
- les dépenses moindres engagées pour les programmes de recherche et de développement;
- la récupération de taxes sur les dépenses de l'exercice précédent; facteurs en partie compensés par :
- la diminution en 2016 des créances douteuses par suite de la révision des créances irrécouvrables estimatives attribuable à la stabilisation du système d'information de la clientèle; facteur en partie compensé par la baisse en 2017 des créances douteuses en raison du recul du nombre de radiations et du redressement des créances en souffrance;

- la hausse des coûts de remise en état après tempête à la suite de l'ouragan Irma en Floride; ces efforts de remise en état n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net de la société, puisque les produits connexes ont été constatés dans les produits tirés de la distribution au cours de l'exercice.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres

La hausse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est attribuable à l'augmentation des coûts de consultation liés en grande partie à l'acquisition d'Avista Corporation.

Amortissement

La hausse de 39 millions de dollars, ou 5,0 %, de la charge d'amortissement en 2017 est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la société poursuit la mise en service de nouveaux actifs, conformément à son programme continu d'investissements en capital.

Charges de financement

La hausse de 46 millions de dollars, ou 11,7 %, des charges de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est essentiellement attribuable à ce qui suit :

- la hausse des intérêts débiteurs sur la dette à long terme résultant de l'accroissement du portefeuille moyen pondéré de la dette à long terme en 2017, ce qui comprend la dette à long terme prise en charge lors de l'acquisition de HOSSM au quatrième trimestre de 2016; la réduction du taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme a partiellement compensé cette hausse;
- la hausse des intérêts débiteurs en lien avec les débetures convertibles émises en août 2017.

Charge d'impôts sur le bénéfice

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la charge d'impôts sur le bénéfice a reculé de 28 millions de dollars par rapport à 2016; le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 14,0 % en 2017, contre environ 15,7 % en 2016. La réduction de la charge d'impôts sur le bénéfice et du taux d'imposition effectif s'explique surtout par le recul du bénéfice avant impôts en 2017.

Dividendes sur les actions ordinaires

En 2017, la société a déclaré et versé les dividendes en espèces suivants aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
9 février 2017	14 mars 2017	31 mars 2017	0,21 \$	125
3 mai 2017	13 juin 2017	30 juin 2017	0,22 \$	131
8 août 2017	12 septembre 2017	29 septembre 2017	0,22 \$	131
9 novembre 2017	12 décembre 2017	29 décembre 2017	0,22 \$	131
				518

Après la clôture du quatrième trimestre de 2017, la société a déclaré le dividende en espèces suivant aux détenteurs d'actions ordinaires :

Date de la déclaration	Date de clôture des registres	Date de paiement	Montant par action	Montant total (en millions de dollars)
12 février 2018	13 mars 2018	29 mars 2018	0,22 \$	131

Principales données financières annuelles

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	2017	2016	2015
Produits	5 990	6 552	6 538
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	658	721	690
Bénéfice de base par action ordinaire	1,11 \$	1,21 \$	1,39 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	1,10 \$	1,21 \$	1,39 \$
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté	1,17 \$	1,21 \$	1,16 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté	1,16 \$	1,21 \$	1,16 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,87 \$	0,97 \$ ¹	1,83 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée	1,06 \$	1,12 \$	1,03 \$

1. Le dividende par action ordinaire de 0,97 \$ déclaré en 2016 était composé d'une tranche de 0,13 \$ pour la période qui a suivi le PAPE, soit du 5 novembre au 31 décembre 2015, et d'une tranche de 0,84 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

31 décembre

(en millions de dollars)

	2017	2016	2015
Total de l'actif	25 701	25 351	24 294
Total du passif financier à long terme	9 802	10 078	8 207

Résultats d'exploitation trimestriels

Trimestres clos les

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action ordinaire)	31 déc. 2017	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016
Produits	1 439	1 522	1 371	1 658	1 614	1 706	1 546	1 686
Achats d'électricité	662	675	649	889	858	870	803	896
Produits, déduction faite des achats d'électricité	777	847	722	769	756	836	743	790
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	155	219	117	167	128	233	152	208
Bénéfice de base par action ordinaire	0,26 \$	0,37 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,22 \$	0,39 \$	0,26 \$	0,35 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	0,26 \$	0,37 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,21 \$	0,39 \$	0,25 \$	0,35 \$
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté ¹	0,29 \$	0,40 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,22 \$	0,39 \$	0,26 \$	0,35 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté ¹	0,28 \$	0,40 \$	0,20 \$	0,28 \$	0,21 \$	0,39 \$	0,25 \$	0,35 \$

1. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » pour une description du bénéfice par action ordinaire ajusté.

Les variations des produits et du bénéfice net d'un trimestre à l'autre sont principalement dues à l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et sur les prix ayant cours sur le marché.

Investissements en capital

La société fait des investissements en capital dans le but de maintenir la sécurité, la fiabilité et l'intégrité de ses actifs des réseaux de transport et de distribution et d'en assurer l'élargissement et la modernisation constants nécessaires pour répondre aux besoins croissants et changeants de ses clients et du marché de l'électricité.

Pour ce faire, elle fait des investissements de maintien, qui sont requis pour soutenir l'exploitation continue des actifs existants de Hydro One, et des investissements de développement, qui sont requis pour faire des ajouts à ses actifs existants et réaliser des projets d'envergure, comme de nouvelles lignes de transport et de nouveaux postes de transport.

Actifs mis en service

Le tableau ci-dessous présente les actifs de Hydro One mis en service au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	Variation
Transport	889	937	(5,1) %
Distribution	689	662	4,1 %
Autres	14	6	133,3 %
Total des actifs mis en service	1 592	1 605	(0,8) %

Actifs de transport mis en service

Les actifs de transport mis en service ont reculé de 48 millions de dollars, ou 5,1 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la mise en service en 2016 de deux importants projets d'approvisionnement local, soit la remise à neuf de l'infrastructure de transport dans la région de Guelph et le renforcement du réseau de transport dans les quartiers intermédiaires de Toronto;
- l'achèvement du poste de transport du projet de réseau de distribution de pointe à Owen Sound en 2016;
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec les investissements de maintien des postes de transport Burlington et Bruce A; facteurs en partie compensés par les sommes investies dans les postes de transport Aylmer et Overbrook;
- le volume moindre des travaux de remplacement de transformateurs en fin de vie utile; facteurs en partie compensés par :
- la mise en service au quatrième trimestre de 2017 d'importants projets de développement, dont les postes de transport Leamington et Holland;
- le volume accru des réparations et remplacements de lignes aériennes et de composantes;
- l'achèvement du projet d'optimisation du travail du personnel sur le terrain (Transition vers des appareils mobiles) en juin 2017.

Actifs de distribution mis en service

Les actifs de distribution mis en service ont progressé de 27 millions de dollars, ou 4,1 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- les plus nombreux raccordements de subdivision attribuables à la demande accrue;
- l'achèvement du projet de transition vers des appareils mobiles en juin 2017;
- l'achèvement d'un centre d'exploitation à Bolton en février 2017;
- l'achèvement du projet de gestion des interventions en cas de panne (ORMS) au troisième trimestre de 2017;
- les investissements substantiels mis en service au projet d'alimentation du poste de transport Leamington; facteurs en partie compensés par :
- le projet de télécommunications sans fil de l'infrastructure de mesurage avancée mis en service en 2016;
- la réduction du volume de projets de connexion de production;
- la réduction du volume des travaux de remise à neuf de postes de distribution et des achats de pièces de rechange pour les transformateurs.

Investissements en capital

Le tableau ci-dessous présente les investissements en capital de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

Exercices clos les 31 décembre			
(en millions de dollars)	2017	2016	Variation
Transport			
Maintien	764	750	1,9 %
Développement	137	156	(12,2) %
Autres	67	82	(18,3) %
	968	988	(2,0) %
Distribution			
Maintien	280	384	(27,1) %
Développement	227	217	4,6 %
Autres	81	102	(20,6) %
	588	703	(16,4) %
Autres	11	6	83,3 %
Total des investissements en capital	1 567	1 697	(7,7) %

Investissements en capital liés au transport

Les investissements en capital liés au transport ont reculé de 20 millions de dollars, ou 2,0 %, pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- l'achèvement en grande partie du projet de poste de transport Clarington et la baisse conséquente des investissements en 2017;
- la diminution des investissements consacrés aux projets informatiques, principalement en raison de l'achèvement de certains projets et du calendrier d'autres travaux projetés;
- le volume moindre des réparations de postes de transport et de remplacements de composantes;
- l'achèvement substantiel en 2016 du projet de remise à neuf de l'infrastructure de transport dans la région de Guelph; facteurs compensés en partie par :
- le volume accru des réparations et remplacements de lignes aériennes et de composantes;
- l'achèvement substantiel du projet de poste de transport Leamington pour répondre aux besoins en électricité dans le comté de Windsor-Essex.

Investissements en capital liés à la distribution

Les investissements en capital liés à la distribution ont diminué de 115 millions de dollars, ou 16,4 %, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les principaux facteurs qui ont influé sur ces investissements sont les suivants :

- le ralentissement des travaux se rapportant aux programmes de remise à neuf des postes;
- le volume réduit des travaux de remise à neuf et des remplacements de lignes;
- la réduction du volume de remplacement des poteaux en bois;
- le volume réduit de la flotte et des achats de matériel de travail;
- la diminution des investissements consacrés aux projets informatiques, principalement en raison de l'achèvement de certains projets et du calendrier d'autres travaux projetés;
- l'achèvement du centre d'exploitation à Bolton; facteurs en partie compensés par :
- l'accroissement des nouveaux raccordements et des mises à niveau attribuable à la demande accrue.

Projets importants d'investissements en capital liés au transport

Le tableau qui suit présente l'état d'avancement des projets de transport importants au 31 décembre 2017 :

Nom du projet	Emplacement	Type	Mise en service prévue	Coût estimatif	Coûts en capital jusqu'à maintenant
Projets de développement					
Renforcement du réseau de transport du comté d'Essex	Région de Windsor-Essex Sud-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne et nouveau poste de transport	2018	57 M\$ ¹	52 M\$
Poste de transport Clarington	Région d'Oshawa Sud-ouest de l'Ontario	Nouveau poste de transport	2018	267 M\$	223 M\$
Ligne d'interconnexion Est-Ouest – expansion de postes	Nord de l'Ontario	Nouveau raccordement et expansion de poste	2021	157 M\$	7 M\$
Ligne de transport Northwest Bulk	Thunder Bay Nord-ouest de l'Ontario	Nouvelle ligne de transport	2024	350 M\$	1 M\$
Projets d'investissements de maintien					
Poste de transport Bruce A	Tiverton Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2020	109 M\$ ²	105 M\$
Poste de transport Richview, remplacement des disjoncteurs	Toronto Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2019	103 M\$	85 M\$
Poste de transport Beck 2, remplacement des disjoncteurs	Région de Niagara Sud-ouest de l'Ontario	Maintien du poste	2022	93 M\$	51 M\$
Poste de transport Lennox, remplacement des disjoncteurs	Napanee Sud-est de l'Ontario	Maintien du poste	2023	95 M\$	44 M\$

1. En février 2018, le coût estimé d'achèvement du projet de renforcement du réseau de transport du comté d'Essex a été réduit et ramené de 73 millions de dollars à 57 millions de dollars.
2. L'estimation des coûts requis pour achever le projet lié au poste de transport Bruce A est présentement à l'étude.

Investissements en capital futurs

Le tableau qui suit résume les investissements en capital de Hydro One pour les exercices 2018 à 2022. Les estimations de la société sont fondées sur les attentes de la direction quant au montant des dépenses en immobilisations qui seront requises pour fournir des services de transport et de distribution efficaces, fiables et générateurs de valeur pour les clients, conformément au cadre de réglementation renouvelé (*Renewed Regulatory Framework*) de la CEO. Ces estimations des investissements en capital liés au transport pour 2018 diffèrent de celles fournies

à l'exercice précédent, et représentent une baisse annuelle de 122 millions de dollars. Ces réductions s'expliquent par la volonté de la CEO d'orienter les efforts sur les pratiques de planification et le rythme des investissements en capital de maintien, plus particulièrement ceux liés au revêtement des pylônes, aux postes et aux isolateurs, comme la CEO l'a indiqué dans sa décision relative aux tarifs de transport pour 2017 et 2018 rendue en septembre 2017. Ces projections et le calendrier des dépenses 2019-2022 sont assujettis à l'approbation de la CEO.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés pour les exercices 2018 à 2022, par secteur d'activité :

(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Transport	1 010	1 217	1 278	1 486	1 404
Distribution	641	751	715	719	805
Autres	9	8	6	9	8
Total des investissements en capital	1 660	1 976	1 999	2 214	2 217

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des investissements en capital annuels projetés de Hydro One pour les exercices 2018 à 2022, par catégorie :

(en millions de dollars)

	2018	2019	2020	2021	2022
Maintien	1 103	1 220	1 328	1 547	1 608
Développement	340	484	487	490	430
Autres ¹	217	272	184	177	179
Total des investissements en capital	1 660	1 976	1 999	2 214	2 217

1. Les autres investissements en capital se rapportent à des projets spéciaux, comme les projets liés aux technologies de l'information.

Sommaire des sources et des affectations de liquidités

Les principales sources de flux de trésorerie de Hydro One sont les fonds provenant des activités d'exploitation, les émissions de titres d'emprunt sur les marchés financiers et les facilités de crédit bancaire, qui servent à répondre aux besoins de financement de Hydro One, notamment les dépenses en immobilisations de la société, le service et le remboursement de la dette ainsi que le versement de dividendes.

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Rentrées liées aux activités d'exploitation	1 716	1 656
Rentrées (sorties) liées aux activités de financement	(201)	161
Sorties liées aux activités d'investissement	(1 540)	(1 861)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(25)	(44)

Rentrées liées aux activités d'exploitation

La hausse de 60 millions de dollars des rentrées liées aux activités d'exploitation en 2017 est essentiellement attribuable aux variations des comptes d'écart et de report réglementaires et à la réduction des débiteurs liés à l'énergie, laquelle est attribuable aux meilleurs recouvrements en 2017. Ces facteurs ont été en partie compensés par la variation des soldes des charges à payer.

Rentrées liées aux activités de financement

Sources de liquidités

- En 2017, la société n'a pas émis de titres d'emprunt à long terme, comparativement au produit de 2,3 milliards de dollars tiré de l'émission en 2016.
- En 2017, la société a reçu un produit de 3 795 millions de dollars lié à l'émission de billets à court terme, comparativement à un produit de 3 031 millions de dollars reçu en 2016.
- En 2017, la société a reçu un produit de 513 millions de dollars, représentant le premier versement des débentures convertibles émises, avant les frais de financement de 27 millions de dollars, alors qu'aucune débenture convertible n'avait été émise en 2016.

Affectations des liquidités

- Les dividendes versés en 2017 ont totalisé 536 millions de dollars, soit 518 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et 18 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées; ceux versés en 2016 s'étaient chiffrés à 596 millions de dollars et étaient composés de 577 millions de dollars en dividendes sur les actions ordinaires et de 19 millions de dollars en dividendes sur les actions privilégiées. Les dividendes sur les actions ordinaires en 2016 comprenaient 77 millions de dollars en dividendes se rapportant à la période suivant le PAPE, soit du 5 novembre au 31 décembre 2015, et 500 millions de dollars en dividendes se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- En 2017, la société a remboursé des billets à court terme de 3 338 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 4 053 millions de dollars en 2016.
- En 2017, la société a remboursé des titres d'emprunt à long terme de 602 millions de dollars, comparativement à un remboursement de 502 millions de dollars en 2016.

Sorties liées aux activités d'investissement

Affectations des liquidités

- Les dépenses en immobilisations ont reculé de 114 millions de dollars en 2017, surtout en raison du volume moindre des projets d'investissements en capital et de leur calendrier.
- En 2016, la société a payé 224 millions de dollars pour faire l'acquisition de HOSSM, comparativement à des coûts d'acquisition nuls en 2017.

Liquidités et stratégie de financement

Les liquidités à court terme proviennent des fonds provenant des activités d'exploitation, du programme de papier commercial de Hydro One Inc. et des facilités de crédit bancaire consolidées de la société. Aux termes de son programme de papier commercial, Hydro One Inc. est autorisée à émettre des billets à court terme d'une durée maximale de 365 jours pouvant aller jusqu'à 1,5 milliard de dollars. Au 31 décembre 2017, l'encours du papier commercial de Hydro One Inc. se chiffrait à 926 millions de dollars, comparativement à 469 millions de dollars au 31 décembre 2016. En outre, la société dispose de facilités de crédit bancaire renouvelables de 2 550 millions de dollars qui arrivent à échéance en 2021 et en 2022. La société peut utiliser les facilités de crédit aux fins du fonds de roulement et pour les besoins généraux de l'entreprise. Les liquidités à court terme prévues par le programme de papier commercial, les facilités de crédit et les fonds provenant des activités d'exploitation prévues devraient suffire à financer les besoins normaux de la société en matière d'exploitation.

Au 31 décembre 2017, la dette à long terme de la société, dont le principal se chiffre à 10 069 millions de dollars, comprenait des titres d'emprunt à long terme de 9 923 millions de dollars, en grande partie émis dans le cadre du programme de billets à moyen terme de Hydro One Inc., et des titres d'emprunt à long terme d'un montant en capital de 146 millions de dollars détenus par HOSSM. Au 31 décembre 2017, le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme de billets à moyen terme en vigueur déposé en décembre 2015 s'élevait à 3,5 milliards de dollars, une tranche de 1,2 milliard de dollars demeurant disponible pour émission jusqu'en janvier 2018. La dette à long terme est composée de billets et de débentures arrivant à échéance entre 2018 et 2064 et, au 31 décembre 2017, la durée moyenne à courir jusqu'à l'échéance de ces effets était d'environ 15,8 ans et leur taux d'intérêt nominal pondéré, de 4,2 %.

En mars 2016, Hydro One a déposé un prospectus de base universel qui permet à la société d'offrir, à l'occasion, et dans le cadre d'un ou de plusieurs appels publics à l'épargne, des titres d'emprunt, des actions ou d'autres valeurs mobilières ou encore, une combinaison de ces types de titres, d'une somme pouvant atteindre 8,0 milliards de dollars durant la période de 25 mois se terminant le 30 avril 2018. Au deuxième trimestre de 2017, Hydro One a annoncé la clôture du placement secondaire d'une partie de ses actions ordinaires auparavant détenues par la Province. Se reporter à la rubrique « Autres événements – Placement secondaire visant des actions ordinaires » pour obtenir des détails sur cette opération. À la clôture de l'opération, la tranche qui demeurait disponible aux termes du prospectus de base universel s'élevait à 3 240 millions de dollars.

Le 9 août 2017, en lien avec l'acquisition d'Avista Corporation, la société a finalisé la vente de débetures subordonnées non garanties convertibles à 4,00 % (les « débetures convertibles ») pour un capital global de 1 540 millions de dollars sous forme de reçus de versement, qui comprenait l'exercice intégral de l'option de surallocation permettant aux preneurs fermes d'acquérir des débetures convertibles supplémentaires d'un montant en capital global de 140 millions de dollars. Les reçus de versement des débetures convertibles sont cotés à la Bourse de Toronto sous le symbole « H.IR ». Les débetures convertibles ont été vendues dans le cadre de la stratégie de financement d'Hydro One visant l'acquisition d'Avista Corporation (se reporter à la rubrique « Autres événements – Convention d'achat relative à Avista Corporation »), laquelle comprend l'émission d'actions ordinaires de Hydro One d'une valeur de 1 540 millions de dollars et de titres d'emprunt de Hydro One d'une valeur de 2,6 milliards de dollars américains. Les débetures convertibles ont été vendues afin de satisfaire à la composante de capitaux propres de la stratégie de financement de l'acquisition.

Pour atténuer le risque de change lié à la composante du prix d'acquisition d'Avista Corporation financé par l'émission des débetures convertibles, la société a conclu, en octobre 2017, un contrat à terme sur devises conditionnel à la clôture de l'acquisition, qui prévoit la conversion d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens en dollars américains à un taux à terme initial de 1,27486 dollar canadien par 1,00 dollar américain; ce taux pourrait atteindre 1,28735 dollar canadien par 1,00 dollar américain, selon la date de règlement. Ce contrat est conditionnel à la clôture de l'acquisition proposée d'Avista Corporation. Si l'acquisition n'a pas lieu, le contrat sera annulé et aucun montant ne sera échangé. Ce contrat peut être exécuté au moment de l'approbation de l'acquisition, mais au plus tard le 31 mars 2019. Le solde de l'acquisition d'Avista Corporation sera financé par l'émission de titres d'emprunt à long terme libellés en dollars américains qui agiront comme couverture économique. Au 31 décembre 2017, une perte liée à la juste valeur de 3 millions de dollars et un passif dérivé correspondant ont été comptabilisés.

Au 31 décembre 2017, la société se conformait à toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à l'encours des emprunts et des facilités de crédit.

Notation

Au 31 décembre 2017, la note attribuée à Hydro One était la suivante :

Agence de notation	Note de crédit
Standard & Poor's Rating Services (« S&P ») ¹	A

1. Le 19 juillet 2017, S&P a révisé ses perspectives sur la société, les faisant passer de « stables » à « négatives », mais a maintenu la note de crédit actuelle.

Hydro One n'a pas obtenu de notation de crédit relativement à ses titres. Une note d'émetteur attribuée par S&P est un avis prospectif portant sur la solvabilité générale du débiteur. Cet avis porte sur la capacité et la volonté du débiteur de satisfaire à ses engagements financiers à mesure qu'ils viennent à échéance, mais non sur une obligation financière en particulier. Un débiteur ayant reçu la note à long terme « A » possède une solide capacité de satisfaire à ses engagements financiers, mais est un peu plus vulnérable aux incidences défavorables de changements de circonstances et de variations de la conjoncture que les débiteurs ayant obtenu des notes supérieures.

La note susmentionnée ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de Hydro One ni ne porte sur le cours des titres ou l'opportunité pour un investisseur particulier d'investir dans ceux-ci. Rien ne garantit que la note sera maintenue pendant une période donnée ou que S&P ne la modifiera pas ni ne la retirera entièrement dans l'avenir. Hydro One a versé et prévoit verser des sommes à S&P aux termes de conventions conclues avec celle-ci relativement à la note qui lui a été attribuée, et prévoit lui verser d'autres sommes dans l'avenir si les titres sont notés.

Au 31 décembre 2017, les notes attribuées à la dette à long terme et à court terme de Hydro One Inc. étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à court terme Notes	Dette à long terme Notes
DBRS Limited	R-1 (bas)	A (élevé)
Moody's Investors Service (« Moody's ») ¹	Préférentiel-2	A3
S&P ¹	A-1	A

1. Le 19 juillet 2017, S&P et Moody's ont révisé leurs perspectives sur Hydro One Inc., les faisant passer de « stables » à « négatives », mais ont maintenu les cotes de crédit actuelles.

Incidence des taux d'intérêt

La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des variations des taux de rendement de référence des titres de créance du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». Se reporter à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque – Risques liés aux activités de Hydro One – Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit » pour plus de détails.

Régime de retraite

En 2017, Hydro One a versé des cotisations d'environ 87 millions de dollars au titre de son régime de retraite, contre à peu près 108 millions de dollars en 2016, et engagé des coûts nets périodiques au titre des prestations de retraite de 88 millions de dollars, par rapport à 116 millions de dollars en 2016.

En mai 2017, Hydro One a déposé une évaluation actuarielle de son régime de retraite au 31 décembre 2016. Selon cette évaluation et les niveaux du salaire ouvrant droit à pension de 2017, les cotisations annuelles de la Société ont été réduites d'environ 17 millions de dollars en 2017, alors qu'elles se chiffraient à environ 105 millions de dollars selon l'estimation au 31 décembre 2016, principalement en raison de l'amélioration de la situation de capitalisation du régime et d'hypothèses actuarielles futures. La baisse reflète aussi l'incidence des changements mis en place par la direction pour améliorer l'équilibre entre les cotisations des employés et celles de la société au régime de retraite. Hydro One estime que ses cotisations totales au titre du régime de retraite pour 2018 et 2019 totaliseront environ 71 millions de dollars pour chacun des exercices.

L'obligation au titre des prestations de retraite de la société dépend de diverses hypothèses et estimations, notamment le taux d'actualisation, le taux de rendement des actifs du régime, le taux d'augmentation du coût de la vie et les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une analyse complète des principales hypothèses et estimations est présentée à la rubrique « Estimations et jugements comptables critiques – Avantages sociaux futurs ».

Autres obligations

Arrangements hors bilan

Il n'y a pas d'arrangements hors bilan qui ont, ou sont susceptibles d'avoir, une incidence importante aujourd'hui ou dans l'avenir sur la situation financière de la société, l'évolution de sa situation financière, ses produits ou charges, ses résultats d'exploitation, sa situation de trésorerie, ses dépenses en immobilisations ou ses sources de financement.

Sommaire des obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Le tableau qui suit présente un sommaire de la dette et des autres obligations contractuelles importantes de Hydro One ainsi que d'autres engagements commerciaux :

31 décembre 2017

(en millions de dollars)

	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Obligations contractuelles (échéances annuelles)					
Dette à long terme – Remboursements de capital	10 069	752	1 384	1 107	6 826
Dette à long terme – Paiements d'intérêts	7 690	426	786	725	5 753
Débiteures convertibles – Remboursements de capital ¹	513	—	—	—	513
Débiteures convertibles – Paiements d'intérêts	601	62	123	123	293
Billets à court terme à payer	926	926	—	—	—
Cotisations au régime de retraite ²	151	71	80	—	—
Obligations liées à l'environnement ainsi qu'à la mise hors service d'immobilisations	215	28	59	65	63
Conventions d'impartition	247	139	97	4	7
Engagements découlant de contrats de location-exploitation	44	12	18	10	4
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	56	17	33	3	3
Total des obligations contractuelles	20 512	2 433	2 580	2 037	13 462
Autres engagements commerciaux (selon l'année d'échéance)					
Facilités de crédit ³	2 550	—	—	2 550	—
Lettres de crédit ⁴	177	177	—	—	—
Garanties ⁵	325	325	—	—	—
Total des autres engagements commerciaux	3 052	502	—	2 550	—

1. La société s'attend à ce que les débiteures convertibles soient converties en actions ordinaires à la clôture de l'acquisition d'Avista Corporation.

2. Les cotisations à la caisse de retraite de Hydro One sont généralement versées avec un décalage de 1 mois. Les cotisations de retraite minimales pour 2018 et 2019 sont fondées sur une évaluation actuarielle établie au 31 décembre 2016 et sur le niveau projeté du salaire ouvrant droit à pension.

3. En juin 2017, la date d'échéance des facilités de crédit de 2,3 milliards de dollars de Hydro One Inc. a été reportée de juin 2021 à juin 2022.

4. Les lettres de crédit comprennent une lettre de crédit de 154 millions de dollars se rapportant à des conventions de retraite, une lettre de crédit de 16 millions de dollars donnée en garantie à la SIERE en guise de soutien prudentiel, des lettres de crédit de 6 millions de dollars se rapportant aux exigences de compte de réserve pour le service de la dette, et des lettres de crédit de 1 million de dollars à différentes fins d'exploitation.

5. Les garanties correspondent au soutien prudentiel offert à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales.

Réglementation

La CEO approuve tant les besoins en matière de produits que les tarifs des entreprises de transport et de distribution réglementées de Hydro One. Les tarifs sont conçus pour permettre aux entreprises de transport et de distribution de la société de recouvrer les coûts autorisés et de gagner un taux de rendement annuel sur le niveau estimé de 40 % des capitaux propres investis dans les entreprises

réglementées. Ce taux est établi selon une formule, obtenue par l'application d'une prime du risque des capitaux propres aux taux d'intérêt prévus sur les obligations à long terme. De plus, la CEO approuve des avenants tarifaires afin de permettre le recouvrement ou le règlement de comptes de report ou d'écart réglementaires précis au cours d'une période donnée.

Le tableau qui suit résume l'état des principales procédures réglementaires concernant Hydro One :

Demande	Année	Type	État
Tarifs d'électricité			
Hydro One Networks	2017-2018	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue ¹
Hydro One Networks	2015-2017	Distribution – Tarifs adaptés	Décision de la CEO reçue
Hydro One Networks	2018-2022	Distribution – Tarifs adaptés	En attention de la décision de la CEO
B2M LP	2015-2019	Transport – Coûts de prestation du service	Décision de la CEO reçue
HOSSM	2017-2018	Transport – Plafond des produits	Décision de la CEO reçue
Demandes relatives à des fusions, acquisitions, regroupements et désinvestissements (« FARD »)			
Orillia Power Distribution Corporation	s. o.	Acquisition	En attention de la décision de la CEO
Demandes de permis de construction			
Ligne d'interconnexion Est-Ouest	s. o.	Article 92	En attention de la décision de la CEO

1. En octobre 2017, la société a déposé une motion d'examen et de modification de la décision de la CEO et a interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario.

Le tableau suivant résume les principaux éléments et l'état des requêtes en révision de tarifs pour l'électricité de Hydro One.

Demande	Année	RCP Autorisé (A) ou prévu (P)	Base tarifaire	État des demandes de modifications tarifaires	État de l'ordonnance tarifaire
Transport					
Hydro One Networks	2017	8,78 % (A)	10 523 M\$	Approuvée en septembre 2017	Approuvée en novembre 2017
	2018	9,00 % (A)	11 148 M\$	Approuvée en septembre 2017	Approuvée en décembre 2017
B2M LP	2017	8,78 % (A)	509 M\$	Approuvée en décembre 2015	Approuvée en juin 2017
	2018	9,00 % (A)	502 M\$	Approuvée en décembre 2015	Déposée en décembre 2017
	2019	9,00 % (P)	496 M\$	Approuvée en décembre 2015	Dépôt au T4 2018
HOSSM	2017	9,19 % (A)	218 M\$	Approuvée en septembre 2017	s. o.
	2018	9,19 % (A)	218 M\$	Approuvée en septembre 2017	s. o.
Distribution					
Hydro One Networks	2017	8,78 % (A)	7 190 M\$	Approuvée en mars 2015	Approuvée en décembre 2016
	2018	9,00 % (A)	7 666 M\$	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2018
	2019	9,00 % (P)	8 027 M\$	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2018
	2020	9,00 % (P)	8 430 M\$	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2019
	2021	9,00 % (P)	8 960 M\$	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2020
	2022	9,00 % (P)	9 327 M\$	Déposée en mars 2017 ¹	Dépôt au T4 2021

1. Le 7 juin et le 21 décembre 2017, Hydro One Networks a déposé des mises à jour de la requête, qui tient compte des récents résultats financiers et d'autres ajustements apportés.

Demandes relatives aux tarifs d'électricité

Hydro One Networks – Transport

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision »), avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017 pour les tarifs de 2017. Les principaux changements apportés à la requête soumise comprennent une réduction : des dépenses en immobilisations planifiées de 126 millions de dollars et de 122 millions de dollars pour 2017 et 2018, respectivement; des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la rémunération de 15 millions de dollars pour chacune des deux années; et des économies fiscales estimées découlant du PAPE de 24 millions de dollars et de 26 millions de dollars pour 2017 et 2018, respectivement. Le 10 octobre 2017, Hydro One Networks a soumis un projet d'ordonnance tarifaire tenant compte des changements décrits dans la décision.

Dans sa décision, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport de Hydro One Networks d'un montant d'au plus 515 millions de dollars, environ. Si la CEO devait appliquer ce calcul de répartition aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision, cela entraînerait la dépréciation supplémentaire d'un montant d'au plus 370 millions de dollars, environ, relativement aux actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks.

En octobre 2017, la société a déposé une motion d'examen et de modification (la « motion ») de la décision de la CEO et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Le 19 décembre 2017, la CEO a annoncé que l'audience sur le bien-fondé de la requête aura lieu à la mi-février 2018. Dans les deux cas, la société est d'avis que la CEO a commis des erreurs de fait et de droit dans sa détermination des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. L'appel est en suspens en attendant l'issue de la motion. Si la décision est maintenue, l'incidence de la dépréciation potentielle, selon les données connues à ce jour, correspondrait à une diminution ponctuelle du bénéfice net d'au plus 885 millions de dollars, environ, ce qui donnerait lieu à une diminution annuelle des FPAE variant de 50 millions de dollars à 60 millions de dollars. En se fondant sur l'hypothèse que la CEO appliquera les principes établis en matière de tarification d'une manière conforme à sa pratique antérieure et qu'elle ne fera pas usage de son pouvoir discrétionnaire pour tenir compte d'autres considérations liées aux politiques, la direction estime qu'il est probable que la motion sera acceptée et que les économies fiscales susmentionnées seront réparties au profit des actionnaires de Hydro One.

En octobre 2017, l'intervenant Anwaatin Inc. a également déposé une motion d'examen et de modification de la décision de la CEO (la « motion d'Anwaatin »), alléguant que la CEO a manqué à son devoir d'équité procédurale, a omis de répondre à des éléments de preuve et n'a pas justifié le budget d'immobilisations en ce qui concerne les problèmes de fiabilité affectant les clients d'Anwaatin Inc. La motion d'Anwaatin sera entendue par la CEO le 13 février 2018.

Le 23 novembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus tirés des tarifs de 1 438 millions de dollars pour 2017. Le 20 décembre 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus tirés des tarifs de 1 511 millions de dollars pour 2018, dont une hausse de 25 millions de dollars du montant approuvé en raison de la mise à jour par la CEO des paramètres du coût en capital. Le 1^{er} février 2018, la CEO a autorisé les tarifs de transport uniformes, qui tiennent compte de ces montants approuvés, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018.

Hydro One Networks – Distribution

Le 31 mars 2017, Hydro One Networks a soumis une demande auprès de la CEO relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 aux termes du cadre réglementaire fondé sur des incitatifs de la CEO (la « demande relative aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 »), qui a par la suite été mise à jour le 7 juin et le 21 décembre 2017. La demande tient compte des investissements requis pour minimiser la dégradation de l'état général des actifs des réseaux, respecter les exigences réglementaires et maintenir la fiabilité actuelle. La direction s'attend à ce qu'une décision soit rendue en 2018.

Le 17 novembre 2017, Hydro One a transmis à la CEO une demande de tarifs intermédiaires basés sur les tarifs en vigueur approuvés par la CEO, rajustés pour tenir compte de la révision de la charge prévue. Le 1^{er} décembre 2017, la CEO a refusé cette demande et a fixé les tarifs intermédiaires en se basant sur les taux actuels approuvés par la CEO, sans rajustement.

Dans sa mise à jour de la demande pour les tarifs de distribution de 2018 à 2022 datée du 21 décembre 2017, Hydro One a décrit les répercussions de différents facteurs survenus depuis le dépôt initial de la demande sur les besoins en revenus proposés. Ces facteurs comprennent, notamment, la mise à jour des paramètres du coût en capital et du facteur d'inflation pour 2018 publiée par la CEO, et la révision à la baisse des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration prévues pour 2018 et des besoins en capital prévus pour 2018 à 2022.

B2M LP

En décembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en revenus de B2M LP pour les exercices 2015 à 2019, sous réserve de la mise à jour annuelle pour 2016, 2017 et 2018 visant à ajuster les besoins en revenu pour l'exercice suivant conformément aux paramètres du coût en capital révisés de la CEO. Le 8 juin 2017, la CEO a approuvé l'ordonnance tarifaire de B2M LP, qui tient compte de besoins en revenus au titre des services de transport de 2017 de 34 millions de dollars, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Le 1^{er} février 2018, la CEO a publié sa décision et son ordonnance tarifaire établissant les tarifs de transport uniformes de 2018 comme tarifs intermédiaires, la CEO n'ayant pas terminé l'étude de la demande de mise à jour des besoins en revenus de 2018 au titre des services de transport de B2M LP.

HOSSM

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance relatives à la requête en révision de tarifs de transport de 2017 de HOSSM, refusant les besoins en revenus de 2017 demandés. Les besoins en revenus approuvés de 2016 de HOSSM, de 41 millions de dollars, demeureront en vigueur pour 2017 et 2018.

Hydro One Remote Communities Inc.

Le 28 août 2017, Hydro One Remote Communities Inc. a soumis une demande auprès de la CEO visant l'approbation de ses besoins en revenus pour 2018 de 57 millions de dollars et de ses tarifs d'électricité à partir du 1^{er} mai 2018. Le 14 décembre 2017, la CEO a émis une ordonnance de procédure comprenant les dates importantes relatives à la soumission de documents additionnels et de la présentation des réponses aux observations. Le 7 février 2018, Hydro One Remote Communities Inc. et les intervenants de l'instance tarifaire sont parvenus à un accord global sur tous les points. L'entente devrait être soumise à l'approbation de la CEO en mars 2018. Par suite de l'approbation de la CEO, les nouveaux tarifs devraient entrer en vigueur d'ici le 1^{er} mai 2018.

Hydro One Remote Communities Inc. est une entité entièrement financée au moyen de la dette et exploitée selon le seuil de rentabilité, sans RCP.

Demandes relatives à des FARD

Demande relative à des FARD visant Orillia Power

En août 2016, la société a conclu une entente visant l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »). L'acquisition est tributaire de l'approbation réglementaire de la CEO. Le 27 juillet 2017, la CEO a émis une ordonnance de procédure n° 6 (l'« ordonnance de procédure ») liée à la demande relative à des FARD de Hydro One visant l'acquisition d'Orillia Power. L'ordonnance de procédure indique que la CEO a décidé de retarder sa décision liée à la demande relative à des FARD visant Orillia Power jusqu'à ce que Hydro One justifie sa demande en matière de répartition des coûts lors de l'audience portant sur la demande pour les tarifs de distribution de 2018 à 2022, afin de déterminer si l'acquisition d'Orillia Power est susceptible de causer un préjudice aux clients actuels d'Orillia Power. Compte tenu du calendrier de l'audience portant sur la demande pour les tarifs de distribution de 2018 à 2022, et du délai requis pour connaître la décision, l'ordonnance de procédure entraînera un report d'au moins 18 mois de la publication de la décision liée à la demande relative à des FARD visant Orillia Power. Le 14 août 2017, Hydro One a déposé une motion d'examen et de modification de l'ordonnance de procédure auprès de la CEO afin que la demande relative à des FARD visant Orillia Power suive immédiatement son cours normal. Le 24 octobre 2017, la CEO a émis une ordonnance de procédure faisant suite à la motion d'examen et de modification de Hydro One, laquelle ordonnance comprend les dates importantes relatives à la soumission de documents additionnels en lien avec la motion, la date d'audience et la présentation des réponses aux observations. L'argumentation finale de la motion d'examen et de modification a été déposée le 13 décembre 2017.

Dans sa décision au sujet de la motion d'examen et de modification de Hydro One rendue le 4 janvier 2018, la CEO fait droit à la requête. La demande relative à des FARD sera donc de nouveau soumise au comité initial de la CEO à des fins de réexamen. La CEO a basé ses conclusions sur l'iniquité de la procédure et les répercussions d'un long délai sur les activités d'Orillia Power. Le 5 février 2018, la CEO a émis l'ordonnance de procédure n° 7, qui demande à Hydro One de déposer, d'ici le 15 février 2018, des éléments de preuve ou des prévisions en ce qui concerne les structures globales de coûts prévues à la suite de la période reportée de changement de base et l'incidence sur les clients d'Orillia Power.

Autres demandes

Ligne d'interconnexion Est-Ouest

En 2013, NextBridge Infrastructure (« NextBridge »), un partenariat entre NextEra Energy Canada, Enbridge Inc. et Borealis Infrastructure, a été désignée par la CEO pour veiller à l'aménagement du Projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest, une ligne d'interconnexion de 230 kV d'une longueur de 400 km reliant les postes de transport Wawa et Lakehead de Hydro One. Le projet, nécessaire pour assurer la fiabilité à long terme de l'approvisionnement en électricité dans le nord-ouest de l'Ontario, était l'une des priorités du Plan énergétique à long terme 2010 de la Province. Le 31 juillet 2017, Hydro One a présenté à la CEO une demande d'autorisation de construire afin de procéder à la mise à niveau de ses postes de transport Wawa et Lakehead (expansion de postes de transport de la ligne d'interconnexion Est-Ouest), nécessaire afin de soutenir le Projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest. Hydro One agit à titre d'intervenant dans le dossier de la demande de construction du Projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest de NextBridge.

Le 22 septembre 2017, Hydro One a présenté une lettre d'intention à la CEO pour l'aviser qu'elle entend soumettre une demande d'autorisation de construire en lien avec la construction du Projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest. Le 21 décembre 2017, Hydro One a de nouveau confirmé à la CEO son intention de présenter cette demande au début de 2018.

Le 13 novembre 2017, NextBridge a envoyé une lettre à la CEO déclarant que la CEO devrait strictement restreindre le statut d'intervenant de Hydro One aux questions touchant le raccordement du Projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest de NextBridge aux installations de transport de Hydro One, et que la CEO devrait s'assurer que Hydro One ne profite pas de son statut de transporteur de la Province pour livrer une concurrence déloyale en ce qui concerne la demande de permis de construction de NextBridge.

Le 1^{er} décembre 2017, la SIERE a publié son évaluation des besoins pour le Projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest à la demande du ministre de l'Énergie. La SIERE a réitéré que le projet demeure la solution recommandée pour fournir en électricité le nord-ouest de l'Ontario et recommande toujours une mise en service pour 2020.

Le 5 décembre 2017, Hydro One a transmis une lettre à la CEO en réponse à la restriction du statut d'intervenant de Hydro One demandée par NextBridge. Dans cette lettre, Hydro One demande à la CEO d'autoriser son statut d'intervenant à part entière dans la procédure et de rejeter les demandes de NextBridge concernant : i) les documents remis à Hydro One, ii) la création d'un écran de confidentialité, et iii) l'établissement de nouvelles exigences de dépôt pour une demande de permis de construction par Hydro One.

Le 21 décembre 2017, NextBridge et Hydro One ont tous deux reçu une liste de questions de la part de la CEO et d'intervenants portant sur leurs demandes d'autorisation de construire respectives. Hydro One a soumis ses réponses avant l'échéance du 25 janvier 2017.

Autres questions de réglementation

Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables et programme d'aide relative aux tarifs pour les Premières nations

En mars 2017, le ministre de l'Énergie de l'Ontario a dévoilé le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables, qui comprend une modification du rajustement global, un programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées, un nouveau programme d'aide relative aux tarifs pour les Premières nations et une meilleure répartition des frais de livraison entre les zones rurales et urbaines de la province. Hydro One a collaboré avec la CEO afin de mettre au point le programme d'aide relative aux tarifs pour les Premières nations et a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de solutions concernant à la fois le rajustement global et les éléments du programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées. Le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017 et a entraîné une réduction de près de 25 % des factures d'électricité des résidents moyens de l'Ontario. La Province a aussi créé un nouveau fonds pour des frais abordables, qui viendra en aide aux clients non admissibles aux programmes d'aide aux coûts de l'électricité pour les personnes à faible revenu. Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité (le « POAFE ») a aussi fait l'objet d'améliorations additionnelles.

Les clients de Hydro One ont pleinement tiré profit du Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables pour toute l'électricité consommée après le 1^{er} juillet 2017. Un client résidentiel typique en région rurale qui consomme 750 kWh par mois a vu sa facture mensuelle réduite en moyenne de 31 %, ce qui représente environ 600 \$ par année. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur le bénéfice net de la société.

Hydro One continue de travailler avec les clients des Premières Nations qui demeurent dans des réserves afin de veiller à ce qu'ils soumettent les demandes requises pour avoir droit aux prestations du programme d'aide relative aux tarifs pour les Premières nations, qui offre un crédit de livraison.

Rapport de la CEO sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi

Le 14 septembre 2017, la CEO a publié son rapport final intitulé *Regulatory Treatment of Pension and Other Post-employment Benefits* (OPEBs) (le « rapport »), qui prescrit la méthode de la comptabilité d'exercice comme méthode par défaut à utiliser pour calculer les taux de cotisation et les montants des autres avantages postérieurs à l'emploi dans des demandes basées sur les coûts, à moins que cette méthode ne produise pas des taux justes et raisonnables. Le rapport prescrit aussi la mise en place, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, d'un compte d'écarts visant à faire le suivi de la différence entre le montant prévu des charges à payer au titre des tarifs et les paiements réels en espèces, les frais financiers asymétriques en faveur des contribuables étant appliqués à la différence.

À l'heure actuelle, Hydro One présente et recouvre les charges de retraite selon la méthode de la comptabilité de caisse et suit la méthode de la comptabilité d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Le passage de la méthode de la comptabilité de caisse à la méthode de la comptabilité d'exercice pour les régimes de retraite pourrait avoir une incidence négative importante sur les taux payés par les clients, notamment une récupération plus élevée de ces coûts par le biais des tarifs, une volatilité accrue qui limitera la capacité de prédire l'effet sur les taux, et la nécessité de récupérer le manque à gagner au titre des régimes de retraite (la différence cumulative entre la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice s'élevait à 981 millions de dollars au 31 décembre 2017) par le biais des tarifs sur une base accélérée. Puisque le rapport stipule qu'une méthode autre que la méthode de la comptabilité d'exercice peut être acceptable si elle produit des tarifs équitables et raisonnables, Hydro One est d'avis que la comptabilisation des charges de retraite selon la méthode de la comptabilité de caisse demeure justifiée.

Autres événements

Stratégie

En 2017, le conseil d'administration de la société a approuvé la stratégie de Hydro One, qui détaille comment la société entend devenir le chef de file des services publics en Amérique du Nord en prenant appui sur trois piliers : i) l'optimisation et l'innovation, ii) la diversification et iii) la croissance.

Actions ordinaires

Le 17 mai 2017, Hydro One a annoncé la clôture d'un placement secondaire (le « placement ») par la Province, selon une convention de prise ferme, de 120 millions d'actions ordinaires de Hydro One. Depuis la clôture du placement, la Province détient directement quelque 49,9 % du total des actions ordinaires émises et en circulation de Hydro One. Ce placement sans effet de dilution a accru l'actionnariat public de Hydro One à environ 50,1 %, ou 298,6 millions d'actions ordinaires. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

Le 29 décembre 2017, la Province a vendu 14 391 012 actions ordinaires de Hydro One, soit environ 2,4 % des actions ordinaires en circulation, à OFN Power Holdings LP, société à responsabilité limitée détenue en propriété exclusive par Ontario First Nations Sovereign Wealth LP, laquelle est détenue par 129 Premières Nations en Ontario. Depuis la clôture de cette opération, la Province détient environ 282,4 millions d'actions ordinaires, ou 47,4 %, de Hydro One. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

Conventions collectives

Le 7 avril 2017, Hydro One a conclu une entente avec le Canadian Union of Skilled Workers (le « CUSW ») visant le renouvellement de sa convention collective pour une durée de cinq ans allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2022. La convention a été signée en mai 2017 par le CUSW et le conseil d'administration de Hydro One.

Hydro One a conclu une entente avec Inergi LP (« Inergi ») visant l'impartition de services administratifs et informatiques, notamment des services de règlement, des services d'approvisionnement jusqu'au paiement, des services de paie, des services de technologie de l'information ainsi que des services financiers et comptables, qui vient à échéance le 31 décembre 2019. Hydro One a également conclu une entente avec Inergi visant l'impartition d'activités de service à la clientèle, qui vient à échéance le 28 février 2018. Hydro One est en voie d'internaliser les activités de service à la clientèle et ne renouvellera pas l'entente existante conclue avec Inergi relativement à ces services. Des ententes ont été conclues avec The Society of Energy Professionals (« SEP ») et le Power Workers' Union (« PWU ») afin de faciliter l'internalisation de ces services à compter du 1^{er} mars 2018.

L'actuelle convention collective avec le PWU vient à échéance le 31 mars 2018. En janvier 2018, Hydro One et le PWU ont amorcé des négociations collectives en procédant à l'échange officiel des propositions contractuelles. Les deux parties se sont engagées à mener les négociations collectives dans les délais prévus.

Dispense

Le 6 juin 2017, les autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes ont accordé une dispense : i) au ministre de l'Énergie, ii) à Ontario Power Generation Inc. (en son nom et au nom des fonds distincts établis tel qu'il est exigé en vertu de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (Canada)) et iii) aux organismes de la Couronne, aux sociétés d'État provinciales et aux autres entités provinciales (collectivement, les titulaires individuels), sous réserve de certaines conditions, laquelle dispense permet à chaque titulaire individuel de traiter distinctement les titres de Hydro One qu'il détient ou contrôle des titres de

Hydro One que détiennent ou contrôlent les autres titulaires individuels, et ce, aux fins de certaines règles relatives aux offres publiques d'achat, au système d'alerte, aux déclarations d'initiés et aux personnes qui ont le contrôle, ainsi qu'aux fins de certaines restrictions de placement en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Hydro One a aussi obtenu une dispense qui lui permet de se fier uniquement aux déclarations d'initiés et aux rapports du système d'alerte déposés par les titulaires individuels pour produire la déclaration de la propriété bénéficiaire ou du contrôle des titres dans une circulaire d'information ou une notice annuelle relative aux titres dont la propriété bénéficiaire ou le contrôle relève de tout titulaire individuel, sous réserve de certaines conditions.

Convention d'achat relative à Avista Corporation

Le 19 juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation pour environ 6,7 milliards de dollars réalisée au comptant (la « fusion »). Avista Corporation est une entreprise de services publics détenue par des investisseurs qui produit, transporte et distribue de l'électricité. Basée à Spokane, dans l'État de Washington, l'entreprise dessert des régions de l'État de Washington, de l'Idaho, de l'Oregon, du Montana et de l'Alaska. La clôture de la fusion, prévue au deuxième semestre de 2018, est assujettie à l'obtention de certaines approbations réglementaires et gouvernementales ainsi qu'à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

Le 14 septembre 2017, Hydro One et Avista Corporation ont soumis des demandes aux commissions de services publics des États de Washington, de l'Idaho, de l'Oregon, du Montana et de l'Alaska ainsi qu'à la Federal Energy Regulatory Commission afin que la fusion obtienne les approbations réglementaires requises au plus tard le 14 août 2018. Le 21 novembre 2017, les actionnaires d'Avista Corporation ont approuvé la fusion. Le 16 janvier 2018, la Federal Energy Regulatory Commission a approuvé la demande de fusion. Les documents exigés par divers autres organismes seront déposés au cours des prochains mois, notamment auprès du Committee on Foreign Investment in the United States, de la Federal Communications Commission, du Department of Justice et de la Federal Trade Commission conformément à la loi *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976*.

Placement de débetures convertibles

Le 9 août 2017, en lien avec l'acquisition d'Avista Corporation, la société et sa filiale en propriété exclusive, 2587264 Ontario Inc., ont finalisé la vente de débetures subordonnées non garanties convertibles à 4,00 % pour un capital global de 1 540 millions de dollars sous forme de reçus de versement (le « placement de débetures »). À la clôture de l'opération relative à Avista Corporation et à la conversion des débetures convertibles en actions ordinaires de Hydro One, la participation de la Province dans Hydro One diminuera pour s'établir à environ 42,3 %. Se reporter à la rubrique « Liquidités et stratégie de financement ».

La Province a renoncé à son droit préférentiel de souscription au placement de débetures aux termes de la convention de gouvernance conclue avec Hydro One, laquelle est datée du 5 novembre 2015 (la « convention de gouvernance »). Par suite de l'octroi de la renonciation, Hydro One a convenu que, jusqu'au 19 juillet 2018 : i) la société n'émettra pas d'actions ordinaires en vertu des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et du régime de réinvestissement des dividendes de la société pour un nombre total dépassant 1 % du nombre d'actions ordinaires en circulation au 19 juillet 2017; et ii) la société n'émettra pas de titres comportant droit de vote (ou de titres convertibles en titres comportant droit de vote) aux termes de transactions d'acquisition qui viendraient à l'encontre des dispositions de la convention de gouvernance portant sur le droit préférentiel.

Litiges

Litiges liés à la fusion

À ce jour, quatre actions collectives putatives ont été intentées par de prétendus actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. La première poursuite, *Fink v. Morris, et al.*, a été déposée devant la cour de l'État de Washington et les défenderesses citées dans la plainte modifiée sont les administrateurs d'Avista Corporation, Hydro One, Olympus Holding Corp., Olympus Corp. et Bank of America Merrill Lynch. La poursuite allègue que les administrateurs d'Avista Corporation ont manqué à leur obligation fiduciaire en lien avec la fusion, avec l'aide de Hydro One, d'Olympus Holding Corp., d'Olympus Corp. et de Bank of America Merrill Lynch. La cour de l'État de Washington a rendu une ordonnance suspendant le litige jusqu'à ce que les demandeurs déposent une plainte modifiée, laquelle doit être déposée au plus tard 30 jours après qu'Avista Corporation ou Hydro One annonce publiquement la clôture de la fusion. Les autres poursuites, *Jenß v. Avista Corp., et al.*, *Samuel v. Avista Corp., et al.*, et *Sharpenter v. Avista Corp., et al.*, ont chacune été déposées devant la U.S. District Court d'Eastern Washington et ont cité à titre de défenderesses Avista Corporation et ses administrateurs; Sharpenter a nommé également Hydro One, Olympus Holding Corp., et Olympus Corp. Les poursuites alléguaient que la circulaire de sollicitation de procurations préliminaire a omis de déclarer des faits importants qui sont nécessaires pour que les déclarations qui y sont formulées ne soient pas fausses ou trompeuses. Les poursuites liées à Jenß, Samuel et Sharpenter ont été abandonnées de façon volontaire par les plaignants et aucune contrepartie n'a été versée par les parties défenderesses. La seule action collective restante est conforme aux attentes relatives aux opérations de fusion aux États-Unis et bien que son issue demeure incertaine, Hydro One est d'avis que cette poursuite n'aura aucune incidence importante sur Hydro One.

Action collective

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities Inc. et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. La requête des plaignants visant à faire certifier l'action collective a été rejetée par la cour le 28 novembre 2017, mais les plaignants ont fait appel de cette décision de la cour, et il est probable qu'aucune décision ne sera rendue par la Cour d'appel d'ici le deuxième semestre de 2018. À l'heure actuelle, il est impossible d'estimer le montant de la perte éventuelle pouvant découler de cette action.

Nomination du chef des finances

Le 28 janvier 2018, M. Paul Dobson a été nommé au poste de chef des finances de Hydro One. Il entrera en fonction le 1^{er} mars 2018. M. Dobson occupait jusqu'à tout récemment le poste de chef des finances de Direct Energy Ltd. à Houston (Texas).

Main-d'œuvre de Hydro One

Hydro One a une main-d'œuvre qualifiée et souple comptant près de 5 400 employés réguliers et 2 000 employés non réguliers à l'échelle de la province, formée de gens de métier, d'ingénieurs, de professionnels, de directeurs et de cadres supérieurs. Aux employés réguliers de Hydro One s'ajoutent des travailleurs recrutés principalement parmi une vaste main-d'œuvre externe disponible aux termes d'ententes conclues avec les syndicats de la société représentant divers travailleurs, parfois appelés des « bureaux de placement syndical », et aussi des employés contractuels. Les bureaux de placement syndical offrent à Hydro One la possibilité de recourir en toute souplesse à des travailleurs très bien formés possédant les compétences appropriées pouvant répondre à ses besoins saisonniers ou aux besoins particuliers d'un projet donné.

Le tableau qui suit présente le nombre d'employés de Hydro One au 31 décembre 2017 :

	Employés réguliers	Employés non réguliers	Total
PWU ¹	3 362	706	4 068
SEP	1 379	35	1 414
CUSW et syndicats du secteur de la construction ²	—	1 254	1 254
Nombre total d'employés représentés par des syndicats	4 741	1 995	6 736
Membres de la direction et employés non représentés	681	23	704
Nombre total d'employés	5 422	2 018	7 440

1. Y compris 575 employés non réguliers issus des « bureaux de placement syndical » couverts par la convention du PWU.

2. Les syndicats du secteur de la construction ont des conventions collectives avec l'Electrical Power Systems Construction Association (l'« EPSCA »).

Rémunération à base d'actions

En 2017 et en 2016, la société a accordé des attributions aux termes de son régime incitatif à long terme, lesquelles sont constituées de droits à la valeur d'actions liées au rendement (« DVALR ») et de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (« DVAAR »), qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Aux 31 décembre 2017 et 2016, 429 980 et 230 600 DVALR, respectivement, et 393 430 et 254 150 DVAAR, respectivement, étaient en circulation.

Mesures non conformes aux PCGR

FPAE

Les FPAE s'entendent des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation après les ajustements servant à rendre compte : i) des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation, ii) des dividendes payés sur les actions privilégiées et iii) de la distribution à la participation sans contrôle. La direction estime que les FPAE sont utiles à titre de mesures complémentaires des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la société, car ils excluent les fluctuations temporelles du fonds de roulement d'exploitation hors trésorerie et des flux de trésorerie non attribuables aux actionnaires ordinaires. C'est pourquoi ils constituent une mesure uniforme de la performance des actifs de la société en matière de production de trésorerie.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
(en millions de dollars)		
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 716	1 656
Variations des soldes hors trésorerie liées à l'exploitation	(113)	(134)
Dividendes sur les actions privilégiées	(18)	(19)
Distributions à la participation sans contrôle	(6)	(9)
FPAE	1 579	1 494

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action ordinaire ajusté

Le bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté indiqué dans le tableau qui suit a été établi par la direction à titre d'information supplémentaire et exclut les coûts liés à l'acquisition d'Avista Corporation du bénéfice net. Le bénéfice

par action ordinaire ajusté est utilisé en interne par la direction pour évaluer la performance de la société. Cette donnée est jugée utile, car elle exclut l'incidence des coûts liés aux acquisitions et fournit aux utilisateurs une base de comparaison pour évaluer les activités courantes de la société par rapport à l'exercice précédent.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	658	721
Coûts liés à l'acquisition d'Avista Corporation (en millions de dollars)	36	—
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	694	721
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	595 287 586	595 000 000
Effet des régimes de rémunération à base d'actions dilutifs	2 234 665	1 700 823
Dilué	597 522 251	596 700 823
Bénéfice par action ordinaire ajusté		
De base	1,17 \$	1,21 \$
Dilué	1,16 \$	1,21 \$

Produits, déduction faite des achats d'électricité

Les produits, déduction faite des achats d'électricité correspondent aux produits moins les achats d'électricité. La direction estime que les produits, déduction faite des achats d'électricité sont une mesure utile des produits nets du secteur de la distribution, puisque les achats d'électricité sont entièrement compensés par les produits.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
(en millions de dollars)		
Produits	5 990	6 552
Moins : Achats d'électricité	2 875	3 427
Produits, déduction faite des achats d'électricité	3 115	3 125

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
(en millions de dollars)		
Produits tirés de la distribution	4 366	4 915
Moins : Achats d'électricité	2 875	3 427
Produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité	1 491	1 488

Les FPAAE, le bénéfice de base et dilué par action ordinaire ajusté et les produits, déduction faite des achats d'électricité ne sont pas des mesures reconnues par les PCGR des États-Unis, qui n'en prescrivent pas de signification normalisée. Il est

par conséquent improbable qu'ils soient directement comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Ils ne doivent pas être pris isolément ni se substituer à d'autres mesures d'analyse de l'information financière de la société présentée conformément aux PCGR des États-Unis.

Opérations entre apparentés

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,4 % au 31 décembre 2017. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque la Province les

contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Hydro One Brampton était un apparenté jusqu'au 28 février 2017, date à laquelle l'entreprise a été acquise auprès de la Province par Alectra Inc., et a donc cessé d'être un apparenté de Hydro One après cette acquisition. Un résumé des opérations entre apparentés qui ont eu lieu au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 est fourni ci-après :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)

Apparenté	Opération	2017	2016
Province	Versement de dividendes	301	451
SIERE	Achats d'électricité	1 583	2 096
	Produits tirés des services de transport	1 521	1 549
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	357	—
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	247	125
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	32	32
	Financement reçu relativement aux programmes de CGD	59	63
OPG	Achats d'électricité	9	6
	Produits tirés de la prestation de services de construction et d'entretien de l'équipement	3	5
	Coûts au titre de l'achat de services	1	1
SFIEO	Achats d'électricité visés par des contrats d'électricité administrés par la SFIEO	2	1
CEO	Frais liés à la CEO	8	11
Hydro One			
Brampton	Recouvrement des coûts liés aux services de gestion, d'administration et de gestion du réseau de compteurs intelligents	—	3

Gestion des risques et facteurs de risque

Risques liés aux activités de Hydro One

Risques liés à la réglementation et risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One

Risques liés à l'obtention d'ordonnances tarifaires

La société est exposée au risque que la CEO n'approuve pas les besoins en matière de produits de transport et de distribution que la société demandera dans ses requêtes en révision de tarifs en cours ou futures. Les requêtes en révision de tarifs indiquant des besoins en matière de produits sont assujetties au processus d'examen de la CEO, processus qui fait habituellement appel à la participation d'intervenants et à un processus d'audiences publiques. Rien ne garantit que les décisions ou les ordonnances tarifaires que la CEO prendra ou rendra à la suite de ce processus permettront à Hydro One de récupérer la totalité des coûts qu'elle aura effectivement engagés, les coûts d'emprunt et les impôts sur le bénéfice, ou de réaliser un certain rendement sur ses capitaux propres. Si Hydro One ne parvient pas à obtenir des ordonnances tarifaires acceptables ou des rendements des capitaux propres approuvés appropriés ou à récupérer tous les coûts qu'elle aura effectivement engagés, comme ce fut le cas pour les décisions de la CEO datées du 28 septembre 2017 et du 9 novembre 2017 (se reporter à la sous-rubrique « Demandes relatives aux tarifs d'électricité – Hydro One Networks – Transport » plus haut), cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses entreprises de transport ou de distribution, la mesure dans laquelle et le moment auquel elle pourra engager des dépenses en immobilisations, les notes accordées par les agences de notation, l'émission de titres de créance à long terme et leur coût et d'autres questions, ce qui, du coup, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. En outre, rien ne garantit que la société obtiendra les décisions requises de ses organismes de réglementation en temps opportun et, par conséquent, elle pourrait devoir engager des coûts avant de connaître ses besoins en matière de produits approuvés et les flux de trésorerie pourraient être affectés.

Risques liés aux différences entre les résultats réels et les résultats prévus

La société pourra récupérer les coûts qu'elle aura effectivement engagés pour fournir ses services et pourra réaliser le rendement des capitaux propres autorisé dans la

mesure où elle peut obtenir les résultats prévus qui ont été établis et approuvés lors du processus d'établissement des tarifs. Les coûts réels pourraient dépasser les coûts prévus approuvés si, par exemple, la société engageait des frais d'exploitation, d'entretien, d'administration, d'immobilisations et de financement supérieurs à ceux qui sont inclus dans le calcul des besoins en matière de produits approuvés de la société. Si la société était incapable d'obtenir des décisions tarifaires acceptables ou de récupérer les coûts effectivement engagés en sus des coûts prévus, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

De plus, la CEO approuve les tarifs de transport et de distribution de la société d'après les niveaux projetés de charge et de consommation d'électricité, entre autres facteurs. Si la charge ou la consommation réelle se révélait considérablement inférieure aux niveaux projetés, les produits d'exploitation et le bénéfice net de la société relativement à l'une ou l'autre de ces entreprises, ou aux deux, pourraient subir d'importants contrecoups. De plus, les besoins en matière de produits de la société pour ces entreprises sont notamment fondés sur des hypothèses de coûts qui pourraient ne pas se concrétiser. Rien ne garantit que la CEO autorisera des hausses tarifaires suffisantes pour neutraliser l'incidence financière défavorable de changements non prévus de la demande d'électricité ou des coûts de la société.

La société est assujettie au risque de perte de revenus en raison d'autres facteurs, comme les tendances économiques et les conditions météorologiques qui influent sur la demande en électricité. Les résultats d'exploitation globaux de la société pourraient fluctuer considérablement d'une saison et d'un exercice à l'autre en raison de ces tendances et conditions météorologiques. Par exemple, un été plus frais que prévu ou un hiver plus chaud que prévu pourrait réduire la demande d'électricité en deçà des prévisions faites par la société, ce qui pourrait faire diminuer les produits d'exploitation de la société par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La charge de la société pourrait aussi subir les contrecoups des programmes de conservation et de gestion de la demande qui sont menés à bien dont les résultats dépassent les prévisions attendues.

Risques liés aux modèles d'établissement des tarifs de transport et de distribution

La CEO approuve et modifie régulièrement le rendement des capitaux propres des entreprises de transport et de distribution. Elle pourrait décider à l'avenir de réduire le rendement des capitaux propres autorisé pour l'une ou l'autre de ces entreprises, de modifier la formule ou la méthode qu'elle utilise pour établir le rendement des capitaux propres ou d'abaisser la pondération de la composante capitaux propres de la structure de capital réputée. Une telle réduction pourrait faire reculer le bénéfice net de la société.

En vertu de la récente méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée de la CEO, une requête en révision de tarifs doit couvrir une période d'au moins cinq ans. La prévision de données clés, notamment les produits, les charges d'exploitation et le capital, sur une durée aussi longue comporte des risques. Par exemple, si la société doit engager des dépenses en immobilisations imprévues qui n'étaient pas envisagées dans sa dernière décision tarifaire, elle pourrait devoir engager des coûts qui ne seront pas récupérables avant une période ultérieure ou qui ne pourront l'être au moyen de tarifs futurs, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Après l'établissement des tarifs au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO s'attend à ce qu'il n'y ait pas de requêtes visant des mises à jour annuelles au cours de la période de cinq ans, sous réserve de circonstances exceptionnelles, sauf s'il s'agit de la compensation de comptes d'écart et de report établis. À titre d'exemple, la CEO ne s'attend pas à recevoir de demandes tarifaires annuelles par suite de la mise à jour du coût en capital (y compris le rendement des capitaux propres), du fonds de roulement ou du volume des ventes. Si les taux d'intérêt augmentaient au cours de la période visée par une décision tarifaire et qu'aucun changement correspondant n'était autorisé au coût du capital autorisé (y compris le rendement des capitaux propres) de la société, cela réduirait le rendement financier de la société.

Dans la mesure où la CEO approuve le compte d'écart des immobilisations en service des entreprises de transport et de distribution, la CEO pourrait réclamer la partie correspondante des produits de la société si cette dernière ne respectait pas les seuils d'immobilisations en service établis.

Risques liés aux dépenses en immobilisations

Pour être récupérables, les dépenses en immobilisations doivent être approuvées par la CEO, que ce soit par le biais de l'approbation des programmes de dépenses en immobilisations, de la base tarifaire ou des besoins en matière de produits soumis aux fins de l'établissement des tarifs de transport et de distribution, ce qui inclut l'incidence des dépenses en immobilisations sur la base tarifaire ou le coût du service. Rien ne garantit que toutes les dépenses en immobilisations que Hydro One engagera seront approuvées par la CEO. Les dépenses en immobilisations excédentaires pourraient ne pas pouvoir être récupérées au moyen des tarifs de transport ou de distribution. La société pourrait engager des dépenses en immobilisations imprévues dans le cadre de l'entretien ou de l'amélioration de ses actifs, étant donné, surtout, qu'une nouvelle technologie pourrait s'avérer nécessaire pour permettre la production d'énergie renouvelable et que des problèmes techniques non prévus pourraient être décelés dans la mise en œuvre des projets. Il y a le risque que la CEO n'autorise pas la société à recouvrer la totalité de ces dépenses à l'avenir. Dans la mesure du possible, Hydro One s'efforce d'atténuer ce risque en s'assurant d'effectuer des dépenses prudentes, en demandant à l'organisme de réglementation des directives claires sur le partage des coûts ainsi que l'approbation préalable de ses dépenses en immobilisations.

Toute décision réglementaire de la part de la CEO visant à rejeter les dépenses en immobilisations ou à en limiter la récupération pourrait donner lieu à des besoins en matière de produits approuvés ou à une base tarifaire plus faibles que prévu, à une dépréciation des actifs ou à des imputations aux résultats d'exploitation de la société, l'un ou l'autre de ces éléments pouvant avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés au traitement réglementaire des actifs d'impôts différés

Par suite du passage du régime de paiements tenant lieu d'impôts au régime fiscal fédéral en lien avec le PAPE de la société, Hydro One a constaté des actifs d'impôts différés en raison de la réévaluation de l'assiette fiscale de ses immobilisations à leur juste valeur marchande et de la comptabilisation des dépenses en immobilisations admissibles. Les décisions de la CEO datées du 28 septembre 2017 et du 9 novembre 2017 (se reporter à la sous-rubrique « Demandes relatives aux tarifs d'électricité – Hydro One Networks – Transport » plus haut) modifient l'affectation des économies fiscales découlant des actifs d'impôts différés de Hydro One. Si cette approche est suivie (dans l'attente de l'issue de la motion et de l'appel), l'incidence de la dépréciation potentielle découlant du traitement réglementaire des actifs d'impôts différés correspondrait à une diminution ponctuelle du bénéfice net, ce qui se traduirait par des baisses annuelles des FPAE.

Risques liés à d'autres requêtes soumises à la CEO

La société est également exposée au risque de ne pas obtenir, ou de ne pas obtenir à temps, les approbations requises des organismes de réglementation relativement à d'autres questions, comme les demandes d'autorisation de construire, les demandes de fusion, d'acquisition, de regroupement et de dessaisissement, et des questions environnementales. Les décisions relatives à l'acquisition ou au dessaisissement d'autres entreprises réglementées autorisées par la CEO sont assujetties à l'approbation de celle-ci. Par conséquent, il y a le risque que de telles questions ne soient pas approuvées ou que des conditions défavorables soient imposées par la CEO.

Risque lié aux revendications des Autochtones

Certains actifs de transport et de distribution, existants ou proposés, de la société sont ou pourraient être situés sur des terres appartenant à des réserves (selon la définition qu'en donne la *Loi sur les Indiens du Canada*) (Réserves) et des terres qui font l'objet de revendications fondées sur des droits – ancestraux, issus de traités ou autres – de la part de peuples autochtones. Quelques chefs, communautés ou membres des peuples autochtones ont fait des déclarations en matière de souveraineté et de compétence relativement à des terres appartenant à des réserves et à des territoires traditionnels et sont de plus en plus prêts à faire valoir leurs revendications auprès des tribunaux ou au moyen de mesures directes. Ces revendications ou le règlement de ses réclamations pourraient avoir un effet défavorable important sur la société ou une incidence défavorable importante sur ses activités d'exploitation, y compris l'aménagement de projets actuels et futurs.

Les activités d'exploitation et les autres activités de la société pourraient obliger la Couronne à consulter les communautés autochtones et, éventuellement, à prendre des mesures d'accommodation à leur égard. Des aspects procéduraux de l'obligation de consulter pourraient être délégués à la société par la Province ou le gouvernement fédéral. S'il est perçu que la Couronne n'a pas consulté suffisamment les communautés autochtones ou que la société n'a pas rempli les responsabilités qui lui ont été déléguées à cet égard, des collectivités ou des citoyens pourraient contester les agissements de la Couronne ou de la société devant les tribunaux, ce qui pourrait comprendre une procédure d'examen judiciaire ou d'injonction, ou pourraient éventuellement être incitées à prendre des mesures directes contre la société. Le cas échéant, cela pourrait perturber ou retarder les activités d'exploitation et les autres activités de la société, y compris ses projets actuels et futurs, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au transfert d'actifs situés dans des réserves

Les ordonnances de transfert au moyen desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété des actifs situés dans des réserves. Le transfert de la propriété de ses actifs n'a pas eu lieu parce que les autorisations initialement accordées par le gouvernement fédéral relativement à la construction et à l'exploitation de ses actifs sur des réserves ne pouvaient pas être transférées sans le consentement requis. Dans plusieurs cas, les autorisations avaient expiré ou n'avaient jamais été données.

La SFIEO détient actuellement le titre juridique de ces actifs, et on prévoit que la société les gère jusqu'à ce qu'elle obtienne les permis pour parachever le transfert de leur titre de propriété. Pour occuper des réserves, la société doit détenir des permis valides. Pour chaque permis, la SFIEO doit négocier une entente (sous forme de protocole d'entente) avec la Première Nation, la société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et les membres de la Première Nation qui détiennent des droits d'occupation. Cette entente comprend des dispositions aux termes desquelles la Première Nation consent à la délivrance d'un permis. Pour les actifs de transport, la société doit négocier les modalités de paiement. Il est difficile de prévoir le total du montant que la société pourrait avoir à verser pour conclure les conventions nécessaires avec les Premières Nations. Si la société ne peut conclure des ententes satisfaisantes avec les Premières Nations concernées et obtenir des permis fédéraux, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits et rendre les terres, ce qui pourrait entraîner des coûts substantiels. Dans un petit nombre de cas, la société pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale diesel. Quoi qu'il en soit, ces coûts pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société si celle-ci était dans l'incapacité de les recouvrer par le truchement des ordonnances tarifaires futures.

Conformité aux lois et aux règlements

Hydro One doit se conformer à de nombreuses lois et à de nombreux règlements touchant ses activités, y compris les exigences applicables aux sociétés de transport et de distribution, les lois environnementales, les lois sur les normes d'emploi ou du travail et les lois sur la santé et la sécurité. Si la société ne se conforme pas à ces lois, ses activités pourraient en subir d'importants contrecoûts. Se reporter également à la sous-rubrique « Risque lié à la santé, à la sécurité et à l'environnement ».

Par exemple, les entreprises de transport et de distribution autorisées de Hydro One sont tenues de se conformer aux modalités de leurs permis, aux codes et aux règles établis par la CEO et d'autres exigences réglementaires, y compris les règlements de l'Office national de l'énergie. En Ontario, les règles du marché publiées par la SIERE obligent la société, notamment, à se conformer aux normes de fiabilité établies par la North American Electric Reliability Corporation (la « NERC ») et le Northeast Power Coordinating Council, Inc. (le « NPCC »). On prévoit récupérer les coûts additionnels associés au respect de ces normes de fiabilité au moyen des tarifs, mais rien ne garantit que la CEO approuvera la récupération de la totalité de ces coûts. L'incapacité d'obtenir ces approbations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Il y a le risque que de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de nouvelles exigences ou politiques soient mis en place à l'avenir. Hydro One pourrait devoir engager des frais additionnels, qui pourraient ou ne pourraient pas être récupérés au moyen des tarifs de transport et de distribution futurs.

Risque lié aux cataclysmes naturels et autres événements imprévus

Les installations de la société sont exposées aux effets de conditions climatiques difficiles, de catastrophes naturelles, d'événements d'origine humaine, notamment des cyberattaques et des attaques physiques de type terroriste, des événements causés par des systèmes reliés à ceux de tiers et d'autres événements potentiellement catastrophiques. Les installations de la société pourraient ne pas résister à de telles éventualités en toute circonstance. La société ne dispose pas d'une assurance contre les dommages causés à ses câbles, poteaux et pylônes de transport et de distribution situés à l'extérieur de ses postes de transport et de distribution dans ces circonstances ou d'autres circonstances. Lorsque d'autres actifs peuvent être assurés, une telle assurance peut comporter des franchises, des limites ou des exclusions. Les pertes de produits d'exploitation et les coûts des réparations pourraient être substantiels, surtout en ce qui concerne bon nombre des installations de la société qui sont situées dans des régions éloignées. La société pourrait aussi être visée par des réclamations pour des dommages causés par l'omission de transporter ou de distribuer de l'électricité ou des coûts engagés afin de pouvoir continuer à transporter et à distribuer de l'électricité.

Risque lié à l'infrastructure des technologies de l'information et à la sécurité des données

La capacité de la société à exercer ses activités de manière efficace dans le marché ontarien de l'électricité dépend en partie du développement, du maintien et de la gestion de systèmes de technologie de l'information complexes qui sont utilisés pour faire fonctionner et surveiller ses installations de transport et de distribution, ses systèmes financiers et ses systèmes de facturation et d'autres systèmes internes. La dépendance croissante de la société à l'égard des systèmes informatiques et l'élargissement des réseaux de données augmentent son exposition aux menaces informatiques. L'entreprise de transport de la société est tenue de se conformer à diverses règles et normes de fiabilité en matière de transport, y compris les normes obligatoires établies par la NERC et le NPCC. Ces règles et ces normes incluent des normes ayant trait à la cybersécurité et aux technologies de l'information, qui ne s'appliquent qu'à certains des actifs de la société (généralement ceux dont la panne pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement du réseau de production-transport d'électricité). La société peut maintenir un degré de sécurité des technologies de l'information différent ou inférieur pour ses actifs qui ne sont pas assujettis à ces normes obligatoires. De plus, la société doit respecter des exigences relatives aux lois et aux permis concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels et d'information au sujet des consommateurs, des grossistes, des producteurs et des détaillants.

Des cyberattaques ou des accès non autorisés aux systèmes internes ou informatiques pourraient causer des interruptions de service et des pannes, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société, surtout si la livraison d'électricité aux clients est interrompue. En raison des infrastructures d'exploitation critiques, il est possible que Hydro One soit davantage exposée à des cyberattaques par des tiers (y compris des parties contrôlées par l'État) pouvant compromettre ou neutraliser ses actifs. En outre, dans le cours de ses activités d'exploitation, la société peut recueillir, utiliser, traiter et conserver des renseignements, notamment au sujet de ses clients, de ses fournisseurs, de ses cocontractants, de ses employés ou d'autres tierces parties, de sorte qu'il y a le risque que ceux-ci soient indûment divulgués ou consultés en cas d'incident de cybersécurité.

Des systèmes de sécurité et de contrôles en cas de sinistres sont en place, mais rien ne garantit que ses réseaux ne seront pas touchés par des défaillances ou des atteintes à la sécurité ou que les menaces seront décelées ou atténuées en temps opportun. Si de telles situations se produisent ou sont décelées, au lieu de porter sur la prévention, ses efforts seraient axés sur l'isolation, la correction et le recouvrement jusqu'à ce que l'incident ait été entièrement maîtrisé. Une défaillance de ces systèmes ou des atteintes à la sécurité pourrait avoir de lourdes conséquences pour la société.

Risque lié aux relations de travail

La vaste majorité des employés de la société sont représentés par le PWU ou la SEP. Au cours des dernières années, des efforts considérables ont été déployés afin d'accroître la souplesse de Hydro One pour permettre une exploitation plus efficace sur le plan des coûts. Même si les conventions collectives de la société sont plus souples qu'auparavant, la société ne sera pas nécessairement en mesure d'y apporter d'autres améliorations. La société a conclu un accord avec le PWU prévoyant le renouvellement de la convention collective pour une durée de trois ans, couvrant la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018, et a conclu une convention avec la SEP prévoyant le renouvellement hâtif de la convention collective pour une durée de trois ans, couvrant la période allant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019. La société a également conclu avec le CUSW une convention collective de renouvellement d'une durée de cinq ans, couvrant la période allant du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2022. De plus, l'EPSCA et un certain nombre de syndicats du secteur de la construction ont conclu des accords de renouvellement, qui lient Hydro One, pour une période de cinq ans allant du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2020. Des ententes ont aussi été conclues avec la SEP et le PWU afin de faciliter l'internalisation

des activités de service à la clientèle à compter du 1^{er} mars 2018. Les futures négociations avec les syndicats exposent la société au risque d'une interruption de travail et pourraient compromettre sa capacité à continuer à fournir de l'électricité à ses clients. La société court également des risques financiers liés à sa capacité de négocier des conventions collectives conformes à ses ordonnances tarifaires. De plus, en cas de conflit de travail, elle pourrait être exposée à un risque opérationnel lié au respect continu de l'exigence d'assurer le service aux clients. N'importe lequel de ces événements pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre

À la fin de 2017, environ 22 % des employés de la société, qui participaient aux régimes de prestations déterminées et de cotisations déterminées de la société, étaient admissibles à la retraite et, d'ici la fin de 2018, ce pourcentage pourrait atteindre environ 20 %. Ces pourcentages ne sont pas répartis également, mais tendent à être plus élevés pour les membres du personnel de la société qui occupent des postes plus élevés dans la hiérarchie et spécialement parmi les membres de la direction. En 2017, environ 5 % des employés de la société (3 % en 2016) ont choisi de prendre leur retraite. Par conséquent, le maintien de la réussite de la société dépendra de sa capacité à continuer d'attirer et de garder à son service suffisamment d'employés compétents pour remplacer ceux qui partiront à la retraite et satisfaire aux exigences de ses programmes de travail.

En outre, la société prévoit qu'elle devra faire face à une vive concurrence sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée dans son secteur. Bon nombre de ses employés actuels et des employés éventuels qu'elle cherchera à recruter possèdent une expérience et des compétences qui sont aussi très recherchées par les autres entreprises du secteur de l'électricité et des entreprises d'autres secteurs. Si Hydro One est incapable d'intéresser et de maintenir en poste du personnel compétent au sein de son entreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au financement par emprunt

La société prévoit contracter des emprunts pour rembourser sa dette existante et financer une partie de ses dépenses en immobilisations. Les remboursements de capital sur la dette que doit effectuer Hydro One Inc. sont élevés, soit 752 millions de dollars en 2018, 731 millions de dollars en 2019 et 653 millions de dollars en 2020. En outre, la société peut prélever à l'occasion des fonds sur ses lignes de crédit consortiales ou émettre des titres d'emprunt à court terme en vertu du programme de papier commercial de 1,5 milliard de dollars de Hydro One Inc.; ces titres viendraient à échéance environ un an après leur émission. La société prévoit aussi engager des dépenses en immobilisations importantes et soutenues pour chacun des exercices 2018 et 2019. Les flux de trésorerie d'exploitation, après le paiement des dividendes prévus, ne seront pas suffisants pour financer le remboursement de la dette existante de la société et ses dépenses en immobilisations. La capacité de la société à obtenir un financement par emprunt suffisant et à un coût raisonnable pourrait subir des contrecoups importants en raison de nombreux facteurs, y compris le cadre réglementaire en Ontario, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société, les conditions du marché, les notes attribuées à ses titres d'emprunt par les agences de notation, l'incapacité de la société de respecter ses clauses restrictives et la conjoncture économique générale. La révision à la baisse des notes de crédit de la société pourrait limiter le pouvoir de celle-ci d'accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et faire croître ses coûts d'emprunt. L'incapacité de la société à emprunter les sommes nécessaires selon des modalités satisfaisantes pourrait entraver sa capacité à rembourser la dette arrivant à échéance, à financer des dépenses en immobilisations et à respecter d'autres obligations et engagements et, par conséquent, pourrait avoir une incidence négative importante sur la société. Les exigences de financement liées à la clôture de la fusion pourraient exacerber ce risque. Se reporter à la sous-rubrique « Facteurs de risque liés à la fusion – Les sources de financement qui seraient utilisées pour financer la fusion risquent de ne plus être disponibles » pour en savoir plus.

Risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit

Le risque de marché renvoie principalement au risque de pertes qui pourraient résulter de la variation des coûts, des taux de change et des taux d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus, mais elle n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises important. La société est exposée au risque de change en lien avec la fusion. Se reporter à la sous-rubrique « Facteurs de risque liés à la fusion – Risque de change ». À l'avenir, la société pourrait être exposée à un risque de change accru en lien avec d'autres acquisitions ou opérations réalisées dans une devise autre que le dollar canadien. Même si la société pourrait tenter d'atténuer ce risque au moyen d'opérations de couverture, rien ne garantit que de telles opérations atténueront complètement le risque de fluctuation des taux de change.

La formule dont la CEO se sert pour calculer le rendement des capitaux propres d'une entreprise réglementée ayant une structure du capital réputée formée à 60 % de capitaux d'emprunt et à 40 % de capitaux propres prévoit des augmentations et des diminutions suivant les variations des taux d'intérêt de référence des titres de créance du gouvernement du Canada et de l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A ». La société estime qu'une diminution de 100 points de base du rendement prévisionnel des obligations à long terme du gouvernement du Canada jumelé à l'écart de rendement des obligations de sociétés de services publics notées « A » qui est utilisé pour établir son taux de rendement réduirait le bénéfice net de son entreprise de transport d'environ 24 millions de dollars en 2019. En ce qui concerne l'entreprise de distribution, après l'établissement des tarifs au moyen d'une requête d'établissement des tarifs incitative personnalisée, la CEO ne s'attend pas à recevoir de requêtes visant la mise à jour du rendement des capitaux propres autorisé. Par conséquent, les variations n'auront aucune incidence sur le bénéfice net. La société recourt périodiquement à des swaps de taux d'intérêt pour atténuer certains éléments du risque de taux d'intérêt.

Les actifs financiers comportent le risque qu'un cocontractant ne respecte pas ses engagements, entraînant une perte financière. Les instruments financiers dérivés exposent Hydro One au risque de crédit étant donné que le cocontractant pourrait ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et réduit au minimum le risque de crédit en recourant à différentes techniques, y compris traiter avec des cocontractants qui jouissent d'une note élevée, limiter le degré d'exposition totale à des cocontractants individuels, conclure des ententes permettant un règlement au net et surveiller la situation financière de ses cocontractants. La société ne négocie pas de dérivés dans le secteur de l'énergie. La société doit fournir de l'électricité pour le compte de détaillants concurrents et de certaines sociétés de distribution locales aux fins de sa revente à leurs clients. Les concentrations du risque de crédit en résultant sont atténuées grâce à divers accords de garantie, notamment des lettres de crédit, qui sont intégrés aux contrats de service que la société conclut avec ces détaillants conformément au code des règlements de détail de la CEO.

Une gestion inadéquate de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risques liés à l'état des actifs et aux projets d'immobilisations

La société engage continuellement des investissements de maintien et de développement et vérifie continuellement l'état de ses actifs de transport afin de gérer le risque de défaillance de l'équipement et de déterminer si elle doit effectuer des travaux de remise à neuf et des remplacements majeurs dans son infrastructure de transport et de distribution et quand elle devra les effectuer. Cependant, l'absence de surveillance en temps réel des actifs de distribution augmente le risque de défaillance de l'équipement de distribution. Le raccordement d'un grand nombre d'installations de production au réseau de distribution s'est traduit par une utilisation plus importante que prévu de certains équipements de la société. Cela accroît les besoins d'entretien et pourrait accélérer le vieillissement des actifs de la société.

L'exécution des programmes de dépenses en immobilisations de la société, particulièrement ceux qui ont trait aux investissements de développement, repose en partie sur des facteurs externes, comme les approbations environnementales, les permis municipaux, la planification des interruptions de service avec la SIERE, les producteurs et les clients raccordés au réseau de transport, et la disponibilité des fournisseurs d'équipement et de services de consultation. Il est aussi possible que la société doive obtenir, entre autres, les approbations requises en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* (Ontario), qui exigent des audiences publiques, la tenue de consultations appropriées avec les communautés autochtones, des approbations d'expropriation de la CEO ou un accès hâtif à la propriété et d'autres activités. L'obtention des approbations ainsi que la mise en œuvre de ces processus peuvent également faire l'objet d'une opposition quant à l'emplacement projeté des dépenses en immobilisations. Tout retard dans l'obtention des approbations requises ou l'incapacité de réaliser des projets d'immobilisations en temps opportun pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la fiabilité du réseau de transport ou la qualité du service à la clientèle, ou accroître les coûts d'entretien, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Si la société ne peut obtenir l'approbation de projets pour lesquels des dépenses ont déjà été engagées, cela pourrait l'empêcher de recouvrer les sommes investies et réduire à néant le rendement prévu. Les actifs touchés pourraient être considérés comme dépréciés, ce qui entraînerait la radiation de leur valeur et aurait un effet défavorable sur le bénéfice net. Le processus de planification de la société tient compte de facteurs externes. Si la société ne peut mettre à exécution ses programmes de dépenses en immobilisations en temps opportun, le rendement de l'équipement pourrait fléchir, ce qui pourrait réduire la capacité du réseau, causer des pannes pour les clients, compromettre la fiabilité du réseau de la société ou accroître les coûts d'exploitation et d'entretien de ces actifs. L'une ou l'autre de ces conséquences pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

La concurrence accrue au chapitre de l'aménagement de gros projets de transport et les modifications législatives portant sur la sélection des sociétés de transport pourraient empêcher la société d'étendre son réseau de transport existant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur celle-ci. Si d'autres parties sont choisies pour construire, détenir en propriété ou exploiter de nouveaux actifs de transport, cela pourrait réduire la part de la société dans le réseau de transport de l'Ontario.

Risque lié à la santé, à la sécurité et à l'environnement

La société est assujettie aux lois provinciales sur la santé et la sécurité. Toute non-conformité à ces lois pourrait entraîner des pénalités, ternir la réputation de la société et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La société est assujettie à une réglementation environnementale détaillée aux échelons fédéral, provincial et municipal au Canada. En cas de non-conformité, elle pourrait faire l'objet d'amendes ou d'autres pénalités. En outre, la présence ou l'émission de substances dangereuses ou d'autres substances nocives pourraient donner lieu à des réclamations de tiers ou à des ordonnances gouvernementales qui obligerait la société à prendre des mesures précises, comme la tenue d'une enquête, ainsi que le contrôle et la mise en œuvre de mesures correctives à l'égard des effets de ces substances. La contamination des terrains de la société pourrait limiter la capacité de celle-ci de vendre ou de louer ces actifs ultérieurement.

En outre, le montant réel des dépenses environnementales futures pourrait différer considérablement des estimations ayant servi au calcul des passifs environnementaux paraissant dans le bilan de la société. La société ne dispose pas d'une couverture d'assurance à l'égard de ces dépenses environnementales.

La société est aussi exposée au risque que posent l'obtention d'approbations et de permis gouvernementaux et le renouvellement des approbations et permis existants relatifs à la construction ou à l'exploitation de ses installations, ce qui pourrait nécessiter la tenue d'évaluations environnementales ou l'imposition de conditions, ou les deux, et ainsi causer des retards et des hausses de coûts. L'incapacité d'obtenir les approbations ou permis nécessaires pourrait compromettre la capacité de la société de réaliser les projets.

Hydro One émet certains gaz à effet de serre, y compris l'hexafluorure de soufre ou le « SF6 ». Les exigences réglementaires et les coûts associés à l'émission de gaz à effet de serre sont en hausse, tout comme les risques connexes, ce qui pourrait entraîner des coûts additionnels importants pour Hydro One.

Toute décision réglementaire visant à ne pas les autoriser ou à en limiter le recouvrement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié au régime de retraite

Hydro One a mis sur pied le régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One à l'intention de la majorité de ses employés. Les cotisations versées sont fondées sur des évaluations actuarielles qui doivent être déposées auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario une fois tous les trois ans. L'évaluation la plus récente établie au 31 décembre 2016 a été déposée en mai 2017 et couvre la période de trois ans allant de 2017 à 2019. Les cotisations que Hydro One a versées à son régime de retraite respectent, et devraient continuer à respecter, les besoins de capitalisation minimaux. Les cotisations versées après 2019 dépendront de la situation de capitalisation du régime, laquelle est déterminée en fonction des rendements des placements, des taux d'intérêt et de la variation des prestations et des hypothèses actuarielles à cette date. Si la CEO établissait que certaines des charges de la société au titre du régime de retraite n'étaient pas recouvrables au moyen des tarifs, cette décision pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société, et ce risque pourrait être accru si le montant des cotisations requises augmentait.

En 2017, la CEO a publié un rapport qui prescrit la méthode de la comptabilité d'exercice comme méthode par défaut à utiliser pour calculer les taux de cotisation et le montant des autres avantages postérieurs à l'emploi dans des demandes basées sur les coûts, à moins que cette méthode ne produise pas des taux justes et raisonnables. À l'heure actuelle, Hydro One présente et recouvre les charges de retraite selon la méthode de la comptabilité de caisse et suit la méthode de la comptabilité d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Le passage de la méthode de la comptabilité de caisse à la méthode de la comptabilité d'exercice pour les régimes de retraite pourrait avoir une incidence négative importante sur les taux payés par les clients ou la société si la CEO venait à refuser la récupération des coûts. Se reporter à la sous-rubrique « Risques liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages postérieurs au départ à la retraite ».

Risque lié à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux

La société gère la totalité de ses coûts de rémunération totaux, y compris les prestations de retraite, les autres avantages postérieurs à l'emploi et les avantages postérieurs au départ à la retraite, sous réserve des restrictions et des exigences imposées par les conventions collectives. Tout élément des coûts de rémunération totaux qui n'est pas autorisé en totalité ou en partie par la CEO ou ne peut pas être récupéré auprès des clients au moyen des tarifs pourrait entraîner des coûts potentiellement importants et faire fléchir le bénéfice net, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages postérieurs au départ à la retraite

La société offre des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite, y compris des indemnités d'accident du travail et des indemnités d'invalidité de longue durée aux employés admissibles. En 2017, la CEO a publié un rapport qui prescrit la méthode de la comptabilité d'exercice comme méthode par défaut à utiliser pour calculer les taux de cotisation et le montant des autres avantages postérieurs à l'emploi dans des demandes basées sur les coûts, à moins que cette méthode ne produise pas des taux justes et raisonnables. À l'heure actuelle, Hydro One suit la méthode de la comptabilité d'exercice en ce qui a trait aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Si la CEO demande à Hydro One d'adopter une nouvelle méthode de comptabilité pour les autres avantages postérieurs à l'emploi, cela pourrait accroître la volatilité des produits, car la société ne serait pas en mesure de comptabiliser la différence entre les deux méthodes dans les actifs réglementaires. S'il est établi que certains coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi ou aux avantages postérieurs au départ à la retraite de la société ne sont pas récupérables, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié aux arrangements d'impartition

Hydro One a conclu des arrangements d'impartition avec un tiers pour la prestation de services d'administration et informatiques et de services de centre d'appels. Si ces arrangements d'impartition ou des énoncés de travail établis aux termes de celles-ci sont résiliés pour une quelconque raison ou expirent avant qu'un nouveau fournisseur soit choisi et que la transition soit complétée, la société pourrait devoir changer de fournisseur ou internaliser les services, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives d'avenir.

Risque lié à la propriété de la Province des couloirs de transport

La Province est propriétaire de certains des terrains des couloirs sous-jacents au réseau de transport de la société. Bien que la loi l'autorise à utiliser les couloirs de transport, la société pourrait être limitée dans ses options d'agrandir ou d'exploiter ses réseaux. Aussi, d'autres utilisations des couloirs de transport par des tiers parallèlement à l'exploitation des réseaux de la société pourraient faire augmenter les risques liés à la sécurité ou à l'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société.

Risque lié aux litiges

Dans le cours normal de ses activités d'exploitation, la société devient partie à diverses procédures judiciaires, y compris des procédures réglementaires, des procédures fiscales et des poursuites judiciaires, se rapportant à des cas réels ou allégués de violation des lois, à des demandes en dommages-intérêts en common law, à des blessures corporelles, à des dommages matériels, à des impôts fonciers, à des droits fonciers, à l'environnement et à des différends avec des cocontractants, et elle est citée à titre de partie dans le cadre de telles procédures ou être assujettie à de telles procédures. Le dénouement des procédures en cours, en instance ou futures ne peut être prédit avec certitude et pourrait se révéler contraire aux intérêts de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société. Même si la société a gain de cause dans le cadre de l'une ou l'autre de ces procédures judiciaires, celles-ci pourraient être coûteuses en temps et en argent et détourneraient l'attention des membres de la direction et du personnel clé des activités commerciales de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la société. Se reporter aussi aux sous-rubriques « Autres événements – Litiges – Action collective » et « Facteurs de risque liés à la fusion – Toute poursuite en lien avec la fusion, dont l'issue est incertaine, pourrait nuire à Hydro One et notamment retarder la fusion ou empêcher sa réalisation ».

Risque lié au transfert d'actifs liés au transport sur des terres de tiers

Certaines terres sur lesquelles sont situés les actifs liés au transport de la société appartiennent à des tiers, notamment à la Province et à la Couronne fédérale, et font ou pourraient faire l'objet de réclamations territoriales de la part des Premières Nations. La société exige des droits d'occupation valides eu égard à de telles terres (permis d'utilisation des terres, servitudes et autres moyens). Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides relatifs aux terres détenues par des tiers ou si ses droits d'occupation sont dotés d'une échéance, elle pourrait engager des frais importants afin d'obtenir ou de renouveler de tels droits; si de tels droits d'occupation ne peuvent être renouvelés ou obtenus, la société pourrait par ailleurs engager des frais importants afin de retirer et déménager ses actifs et restituer les terres en question. Si la société ne dispose pas de droits d'occupation valides et doit engager des frais pour cette raison, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la société ou ses activités.

Risque d'atteinte à la réputation, risque lié à l'opinion publique et risque politique

Le risque de réputation s'entend du risque que des effets négatifs sur les activités, les opérations et la condition financière de la société découlent de la détérioration de la réputation de Hydro One. Une atteinte à la réputation de Hydro One pourrait survenir en raison de l'évolution de l'opinion publique (notamment en raison de la fusion), des perceptions quant à la privatisation de la société, de l'incapacité de tenir ses promesses envers ses clients et d'autres forces externes. Les événements affectant la réputation de Hydro One ou des actions politiques pourraient avoir une incidence négative sur ses activités et perspectives, notamment des délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus, notamment le refus des tarifs demandés, une multiplication des coûts ou des poursuites judiciaires ou mesures réglementaires, et la détérioration des relations avec les parties prenantes.

Risque lié aux acquisitions

Malgré l'expérience de la société sur le marché ontarien de l'électricité, la réalisation d'acquisitions à l'extérieur de la Province l'oblige à acquérir une expertise supplémentaire de ces nouveaux marchés. Ces acquisitions comprennent le risque inhérent que les avantages attendus ne se concrétisent pas, en tout ou en partie, ou qu'ils ne surviennent pas selon l'échéancier prévu, et Hydro One pourrait engager des coûts imprévus importants. La réalisation des avantages escomptés dépendra, en partie, de la capacité de la société d'intégrer avec succès l'entreprise acquise, notamment en mobilisant l'attention de la direction et en consacrant les ressources nécessaires pour intégrer les pratiques d'affaires et les fonctions de soutien. L'incapacité de concrétiser les avantages escomptés, le détournement de l'attention de la direction et tout retard ou toute difficulté au chapitre de l'intégration pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les flux de trésorerie de la société. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque liés à la fusion » pour en savoir plus sur les risques précis associés à l'acquisition proposée d'Avista Corporation par la société.

Facteurs de risque liés à la fusion

Hydro One pourrait ne pas réaliser la fusion

La clôture de la fusion est assujettie aux risques commerciaux habituels, notamment le risque que la clôture de la fusion n'ait pas lieu conformément aux modalités négociées ou n'ait pas lieu du tout. La réalisation de la fusion est assujettie à la réception de certaines approbations des autorités de réglementation et des gouvernements, dont l'expiration ou la levée d'une période d'attente applicable en vertu de la loi *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976*, l'approbation de la fusion par le Committee on Foreign Investment in the United States, l'approbation de l'Idaho Public Utilities Commission, de la Public Service Commission of the State of Montana, de la Public Utility Commission

of Oregon, de la Regulatory Commission of Alaska, de la Washington Utilities and Transportation Commission, de la United States Federal Energy Regulatory Commission et de la United States Federal Communications Commission, et le respect de certaines conditions de clôture contenues dans la convention de fusion. Si les approbations requises ne sont pas obtenues ou si les conditions contenues dans la convention de fusion ne sont pas respectées ou ne font pas l'objet d'une renonciation, cette convention pourrait être résiliée. Il n'y a aucune garantie que ces conditions de clôture seront respectées ou qu'elles feront l'objet d'une renonciation. Par conséquent, il n'est pas garanti que Hydro One pourra réaliser la fusion dans les délais ou selon les modalités prévus aux présentes, voire de la conclure de quelque façon que ce soit. La résiliation de la convention de fusion peut avoir une incidence négative sur le prix des reçus de versement, des débentures et des actions ordinaires de Hydro One et se soldera par le remboursement des débentures. Si la clôture de la fusion n'a pas lieu tel qu'il est prévu, la société pourrait subir des incidences négatives, notamment la perte de la confiance des investisseurs, et pourrait engager des coûts considérables ou subir des pertes importantes, dont une obligation de verser ou de faire verser à Avista Corporation une indemnité de résiliation de 103 millions de dollars américains.

Le temps requis pour conclure la fusion n'est pas connu

Tel qu'il est décrit ci-dessus à la sous-rubrique « Hydro One pourrait ne pas réaliser la fusion », la clôture de la fusion est subordonnée à l'obtention de certaines approbations des autorités de réglementation requises, ainsi qu'au respect d'autres conditions de clôture contenues dans la convention de fusion. Il n'existe aucune garantie, et Hydro One ne peut donner aucune garantie, quant au moment auquel ces conditions seront respectées, ni même qu'elles le seront. Un retard important dans l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation ou l'imposition de modalités et/ou de conditions désavantageuses dans ces approbations pourrait avoir un effet défavorable important sur la capacité de Hydro One de conclure la fusion, ainsi que sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de Hydro One ou d'Avista Corporation. En outre, si ces autorités de réglementation imposaient des modalités et/ou des conditions désavantageuses à Hydro One ou à Avista Corporation (notamment l'exigence de vendre certains actifs ou de s'en départir ou des restrictions quant au fonctionnement futur des entités regroupées), Hydro One pourrait être néanmoins tenue de réaliser l'opération conformément aux modalités énoncées dans la convention de fusion.

Hydro One a l'intention de réaliser la fusion dès que possible après l'obtention des approbations des autorités de réglementation et après le respect de toutes les autres conditions de clôture requises.

Risque de change

La contrepartie en espèces de la fusion doit être payée en dollars américains, tandis que les fonds recueillis dans le cadre du placement de débentures, qui représenteront une tranche des fonds devant servir ultimement à financer la fusion, sont libellés en dollars canadiens. Par conséquent, des augmentations de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien avant le paiement du versement final viendront augmenter le prix d'achat converti en dollars canadiens et donc diminuer la proportion du prix d'achat relatif à la fusion qu'obtiendra ultimement Hydro One aux termes du placement de débentures, ce qui pourrait empêcher les avantages escomptés de la fusion de se concrétiser. Ce risque a été partiellement atténué au moyen d'un contrat à terme sur devises conditionnel à la clôture de la fusion, contrat qui vise la conversion d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens en dollars américains.

De plus, Avista Corporation emploie le dollar américain dans le cadre de son exploitation. Après la fusion, le bénéfice net consolidé et les flux de trésorerie de Hydro One seront beaucoup plus sensibles aux fluctuations du dollar américain par rapport au dollar canadien. En particulier, des baisses de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien après la fusion pourraient avoir un effet défavorable sur le bénéfice net de la Société publié en dollars canadiens, ce qui pourrait empêcher les avantages escomptés de la fusion de se concrétiser.

Par suite de la fusion, Hydro One devra faire face à d'autres exigences

Par suite de la fusion, le personnel et les systèmes de gestion, d'exploitation et financiers de la société devront faire face à d'autres exigences. Rien ne garantit que les systèmes, les procédures et les contrôles de la société seront adéquats pour soutenir l'expansion des activités de celle-ci résultant de la fusion. Les résultats d'exploitation futurs de la société seront touchés par la capacité de ses membres de la direction et des membres clés de son personnel de s'adapter à la conjoncture commerciale évolutive et de maintenir ses contrôles financiers et d'exploitation et ses systèmes d'information.

Les sources de financement qui seraient utilisées pour financer la fusion risquent de ne plus être disponibles

Hydro One entend financer le prix d'achat en espèces de la fusion et les frais liés à la fusion à la clôture de la fusion au moyen d'une combinaison de certains ou de la totalité des éléments suivants : i) le produit net tiré du premier versement (dans la mesure disponible) et du dernier versement aux termes du placement de débentures; ii) le produit net tiré de placements subséquents d'obligations ou d'autres titres d'emprunt; iii) les sommes prélevées sur la facilité de crédit de Hydro One d'un montant de 250 millions de dollars et iv) les fonds en caisse existants et d'autres sources à la disposition de la société. Rien ne garantit que Hydro One ou les membres de son groupe obtiendront des sources de financement adéquates ou qu'ils en obtiendront en temps opportun ou à des conditions avantageuses. L'incapacité d'obtenir des sources de financement adéquates pour financer la fusion pourrait faire en sorte que Hydro One ne soit plus en mesure de conclure la fusion ou pourrait nuire à Hydro One, notamment à sa capacité de financer la fusion. En outre, toute fluctuation des taux d'intérêt ou modification des taux d'imposition pouvant avoir une incidence sur le coût sous-jacent après impôt du financement pourrait influencer sur la relation escomptée de la fusion.

Hydro One prévoit engager des frais liés à la fusion considérables

Hydro One s'attend à engager de nombreux coûts associés à la réalisation de la fusion. La majorité de ces coûts constituera des dépenses non récurrentes découlant de la fusion, soit des coûts liés aux opérations liées à la fusion, y compris ceux qui ont trait au financement de la fusion et ceux qui ont trait à l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation. Des coûts supplémentaires imprévus pourraient être engagés.

Toute poursuite en lien avec la fusion, dont l'issue est incertaine, pourrait nuire à Hydro One et notamment retarder la fusion ou empêcher sa réalisation

L'une des quatre actions collectives putatives intentées depuis l'annonce de la fusion est toujours en cours, soit celle déposée devant la cour de l'État de Washington qui cite à titre de défenderesses Hydro One, Olympus Holding Corp. et Olympus Corp., et allègue que ces parties ont aidé les administrateurs d'Avista Corporation à manquer à leur obligation fiduciaire en lien avec la fusion. La cour a rendu une ordonnance pour suspendre la poursuite jusqu'au dépôt par les demandeurs d'une plainte modifiée, au plus tard 30 jours après l'annonce publique de la clôture de la fusion par Avista Corporation ou Hydro One. Les demandeurs cherchent à interdire la fusion et pourraient demander d'autres recours, par exemple des dommages-intérêts ou le remboursement des honoraires d'avocat. Cette poursuite et d'autres poursuites éventuelles pourraient nuire à Hydro One et notamment retarder ou annuler la fusion. Se reporter aussi à la sous-rubrique « Autres événements – Litiges – Litiges liés à la fusion ».

Facteurs de risque liés à l'entreprise et aux activités de Hydro One et d'Avista Corporation postérieures à la fusion

La dette de Hydro One augmentera de façon considérable après la fusion

Compte tenu de la fusion, Hydro One aura une dette considérable, notamment une dette d'environ 1,9 milliard de dollars américains d'Avista Corporation qu'elle prendra en charge par suite de la fusion. En date du 31 mars 2017, sur une base pro forma compte tenu de la fusion, mais dans l'hypothèse de la conversion de toutes les débetures en actions ordinaires de Hydro One (dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'est pas exercée), l'encours de la dette de Hydro One aurait totalisé environ 17 098 millions de dollars. La hausse considérable de la dette de Hydro One après la fusion pourrait avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie de Hydro One et sa capacité d'exercer ses activités.

Les notes de Hydro One pourraient être abaissées par suite du placement

Le changement qui se produira dans la structure du capital de Hydro One par suite de la fusion et du placement de débetures, ou autrement, pourrait inciter les agences d'évaluation du crédit qui attribuent des notes aux titres d'emprunt en circulation de Hydro One et de Hydro One Inc. à réévaluer les notes qui leur sont actuellement attribuées, ce qui pourrait avoir pour effet d'augmenter les coûts d'emprunt pour la société.

Risques liés à la relation entre la société et la Province

Propriété d'actions et influence continue par la Province et emprise sur l'exercice des droits de vote; restrictions relatives à la propriété d'actions

La Province est actuellement propriétaire d'environ 47,4 % des actions ordinaires en circulation de Hydro One. La Loi sur l'électricité empêche la Province de vendre des titres comportant droit de vote de Hydro One (y compris des actions ordinaires) de quelque catégorie ou série que ce soit si, ce faisant, la Province devient propriétaire de moins de 40 % du nombre de titres comportant droit de vote en circulation de la catégorie ou série en question après la vente et, dans certaines circonstances, la Loi sur l'électricité oblige la Province à prendre des mesures en vue de maintenir un tel pourcentage de propriété. Par conséquent, on s'attend à ce que la Province continue de détenir une participation importante dans les titres comportant droit de vote de Hydro One pour une durée indéterminée.

En raison de sa participation importante dans les actions ordinaires de Hydro One, la Province a le pouvoir de déterminer le résultat des votes des actionnaires ou d'influer considérablement sur celui-ci et on prévoit qu'elle l'aura indéfiniment, sous réserve des restrictions stipulées dans la convention de gouvernance conclue entre Hydro One et la Province en date du 5 novembre 2015 (la « convention de gouvernance »; disponible sur SEDAR au www.sedar.com). Malgré les dispositions de la convention de gouvernance, selon lesquelles la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de la société à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire, il y a le risque que la Province prenne part aux activités et aux affaires internes de la société à titre d'investisseur d'une manière reflétant les objectifs de ses politiques et influe sur la conduite des activités et des affaires internes de la société d'une façon qui ne cadre pas avec les intérêts des autres actionnaires.

Les restrictions relatives à la propriété d'actions prévues par la Loi sur l'électricité (les « restrictions relatives à la propriété d'actions ») et la participation importante de la Province dans les actions ordinaires de Hydro One ont pour effet d'empêcher une personne ou plusieurs personnes agissant conjointement d'acquérir le contrôle de Hydro One. En outre, elles peuvent limiter ou décourager les opérations comportant d'autres changements fondamentaux dans Hydro One et le pouvoir des autres actionnaires de s'opposer avec succès à l'élection des candidats proposés à l'élection du conseil conformément à la convention de gouvernance. Les restrictions relatives à la propriété d'actions peuvent aussi entraver certaines opérations sur les actions ordinaires et d'autres titres comportant droit de vote ou en limiter le marché.

Sélection des candidats à l'élection du conseil et confirmation du chef de la direction et du président du conseil

Même si les candidats à l'élection du conseil d'administration (exception faite du chef de la direction) doivent être indépendants de la société et de la Province conformément à la convention de gouvernance, il y a le risque que la Province nomme ou confirme des personnes qui répondent aux critères d'indépendance, mais qui, selon elle, sont aptes à soutenir et à faire progresser les objectifs de ses politiques et accordent un poids disproportionné aux intérêts de la Province dans l'exercice de leur jugement commercial et dans la prise en compte des intérêts des parties intéressées de Hydro One. Pour cette raison, conjuguée au fait que certaines questions exigent l'approbation des deux tiers des membres du conseil d'administration, la Province pourrait avoir une influence indue sur certaines mesures prises par le conseil, comme la confirmation du président du conseil et la confirmation du chef de la direction.

Droits de destitution du conseil

Selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de s'abstenir de voter en faveur de tous les candidats à l'élection du conseil et a le droit de demander la destitution et le remplacement de tous les administrateurs, y compris, dans chaque cas, les candidats aux postes d'administrateur qu'elle a nommés elle-même, mais à l'exclusion du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. En exerçant ces droits dans quelque circonstance que ce soit, la Province a le droit de voter dans son propre intérêt, qui pourrait ne pas cadrer avec les intérêts des autres actionnaires.

Accroissement de la réglementation

Même si, selon la convention de gouvernance, la Province a convenu de prendre part aux activités et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire et elle a indiqué qu'elle avait l'intention de réaliser les objectifs de ses politiques au moyen de lois et de règlements, comme elle le ferait pour une autre entreprise de services publics exerçant des activités en Ontario, il y a le risque que la Province exerce ses pouvoirs législatifs et réglementaires pour réaliser les objectifs de ses politiques d'une manière qui aurait une incidence défavorable importante sur la société.

Interdiction de vendre les entreprises de transport ou de distribution de la société

La Loi sur l'électricité interdit à la société de vendre la totalité ou la quasi-totalité de l'entreprise, des biens ou des actifs de son réseau de transport ou de son réseau de distribution qui sont réglementés par la CEO. Il y a le risque qu'une telle interdiction limite le pouvoir de la société de conclure des opérations de vente visant une partie importante de chacun des réseaux, même si l'opération avait pu être considérée par ailleurs comme recelant des avantages substantiels pour la société et les porteurs des actions ordinaires.

Ventes futures d'actions ordinaires par la Province

Bien que la Province ait indiqué qu'elle n'a pas l'intention de vendre d'autres actions ordinaires de Hydro One ultérieurement, la convention de droits d'inscription conclue entre Hydro One et la Province en date du 5 novembre 2015 (disponible sur SEDAR au www.sedar.com) confère à la Province le droit de demander que Hydro One dépose un ou plusieurs prospectus et prenne d'autres mesures afin que la Province réalise des placements secondaires d'actions ordinaires de Hydro One. Des ventes futures d'actions ordinaires de Hydro One par la Province ou la perception que de telles ventes pourraient se produire pourraient avoir un effet défavorable important sur le cours de ces actions ordinaires et nuire à la capacité de Hydro One de réunir des capitaux au moyen de l'émission d'actions ordinaires supplémentaires, y compris le nombre d'actions ordinaires que Hydro One pourrait être en mesure de vendre à un moment donné ou le produit total qu'elle pourrait réaliser.

Limitations sur la mise à exécution de la convention de gouvernance

Dans la convention de gouvernance, la Province a pris des engagements qui limitent l'exercice de ses droits à titre de porteur de titres comportant droit de vote, y compris à l'égard du nombre maximal d'administrateurs qu'elle peut nommer et de la façon dont elle peut voter à l'égard d'autres candidats à l'élection du conseil. Le pouvoir de Hydro One d'obtenir un recours efficace contre la Province, si la Province ne respectait pas ses engagements, est limité en conséquence de la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne* (Ontario). En vertu de cette loi, il n'est pas possible de demander, dans une instance contre la Province, un redressement qui pourrait être obtenu au moyen d'une injonction ou par voie d'exécution intégrale, mais le tribunal peut rendre une ordonnance déclaratoire des droits des parties, ce qui pourrait influencer sur les mesures prises par la Province. Hydro One pourrait avoir des recours en dommages-intérêts, mais les dommages-intérêts pourraient ne pas constituer un redressement efficace, selon la nature de la contravention de la convention de gouvernance par la Province.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers consolidés de Hydro One exige que cette dernière fasse des estimations importantes et formule des jugements critiques qui influent sur les montants constatés à l'égard des actifs, des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations correspondantes concernant les éventualités. Hydro One fonde ses estimations et jugements sur l'expérience passée, la conjoncture courante et diverses autres hypothèses qu'elle considère comme étant raisonnables dans les circonstances, dont les résultats forment la base sur laquelle s'appuient les jugements quant à la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que la détermination et l'évaluation du traitement comptable de la société à l'égard des engagements et des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et jugements. Hydro One a déterminé que les estimations comptables critiques qui suivent ont servi à la préparation de ses états financiers consolidés.

Produits

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur les tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux clients depuis la date de la dernière lecture du compteur ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés. La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires de Hydro One représentent certains montants à recevoir de clients consommateurs d'électricité futurs ainsi que les coûts qui sont reportés aux fins comptables puisqu'il est probable qu'ils seront recouverts à partir des tarifs futurs. Les actifs réglementaires de la société incluent principalement les coûts liés au passif au titre des prestations de retraite, aux passifs d'impôts différés, au passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, à la charge de rémunération à base d'actions ainsi qu'aux passifs environnementaux. Les passifs réglementaires de la société reflètent certains montants qui sont remboursables aux consommateurs d'électricité dans l'avenir et se rapportent principalement aux comptes d'écart et de report de la CEO. Les actifs et passifs réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins de l'établissement des tarifs et de la présentation de l'information financière seulement si les montants ont été approuvés pour inclusion dans les tarifs d'électricité établis par la CEO ou

si cette approbation est jugée comme étant probable par la direction. Si la direction juge qu'il n'est plus probable que la CEO permettra d'inclure un actif ou un passif réglementaire dans les tarifs d'électricité futurs, la valeur comptable appropriée de l'actif ou du passif réglementaire sera imputée aux résultats d'exploitation de la période durant laquelle la direction a formulé ce jugement.

Passifs environnementaux

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives liées au retrait ou à la destruction des huiles isolantes contaminées aux BPC et des équipements électriques connexes et au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains contaminés. L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état des sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. Les passifs environnementaux sont examinés une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents se produisent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs de Hydro One comprennent des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, soit des prestations de retraite, une assurance-vie collective, des soins de santé et des prestations d'invalidité de longue durée offerts aux employés actuels et retraités de la société. Les coûts des avantages sociaux futurs sont inclus dans les coûts de main-d'œuvre de Hydro One, qui sont imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés dans les coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels. Les changements des hypothèses influent sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs et sur les montants qui seront imputés aux résultats d'exploitation ou capitalisés pendant les exercices futurs. Les hypothèses et estimations importantes qui suivent ont servi à déterminer les coûts et obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Taux d'actualisation moyen pondéré

Le taux d'actualisation moyen pondéré, qui sert à calculer l'obligation au titre des avantages sociaux futurs, est établi à chaque date de clôture d'après les plus récents taux d'intérêt du marché publiés qui sont fondés sur les rendements des obligations de sociétés notées « AA » dont la durée correspond à celle du régime d'avantages sociaux futurs concerné. Au 31 décembre 2017, le taux d'actualisation a reculé pour atteindre 3,40 % (par rapport à 3,90 % au 31 décembre 2016) pour les prestations de retraite, tandis qu'il passait à 3,40 % (en baisse par rapport à 3,90 % au 31 décembre 2016) pour les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La baisse du taux d'actualisation a entraîné une hausse correspondante à des fins comptables du passif au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Le passif est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses reflétant les meilleures estimations de la direction.

Taux de rendement prévu des actifs du régime

Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur les attentes à l'égard des taux de rendement à long terme au début de l'exercice et reflète une composition des actifs de retraite conforme à la politique d'investissement actuelle du régime de retraite.

Les taux de rendement des portefeuilles respectifs sont calculés en fonction des indices du marché publiés respectifs. Le taux de rendement prévu des actifs du régime de retraite reflète les prévisions à long terme de la société. La société est d'avis que cette hypothèse est raisonnable, car, étant donné la stratégie de placement équilibré du régime de retraite, la volatilité supérieure du rendement des placements en actions est censée être contrebalancée par la plus grande stabilité du rendement des placements à revenu fixe et à court terme. Le résultat net à long terme est un rendement inférieur à ce qu'il aurait été en investissant seulement dans des actions. À court terme, le régime de retraite pourrait enregistrer une fluctuation des taux de rendement réels.

Taux d'augmentation du coût de la vie

Le taux d'augmentation du coût de la vie est déterminé en tenant compte de l'écart entre les obligations à long terme à taux nominal du gouvernement du Canada et ses obligations à rendement réel, ce taux ayant diminué de 1,80 % par année au 31 décembre 2016, pour atteindre environ 1,60 % par année au 31 décembre 2017. La Banque du Canada s'étant engagée à maintenir le taux d'inflation à long terme entre 1,00 % et 3,00 %, la direction est d'avis qu'il est raisonnable d'utiliser le taux actuel en tant que taux hypothétique à long terme et c'est pourquoi un taux d'inflation de 2,0 % par année a été utilisé aux fins de l'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs au 31 décembre 2017.

Hypothèses relatives aux augmentations salariales

Les augmentations salariales devraient correspondre à la hausse générale des salaires majorée d'une provision pour les augmentations attribuables à une promotion et au mérite pour les membres actuels du régime, et devraient être conformes aux hypothèses relatives aux prix à la consommation et à la croissance des salaires réels. L'échelle des augmentations attribuables à une promotion et au mérite se fonde sur une étude des hypothèses relatives aux augmentations salariales réalisée en 2017. Cette étude a analysé les salaires réels versés de 2002 à 2016 et les données d'évaluation de tous les membres actifs en date du 31 décembre 2016, selon l'âge, l'ancienneté et les futures hausses salariales prévues par Hydro One. L'échelle salariale tient également compte du taux négocié des augmentations salariales sur la durée du contrat.

Hypothèses relatives aux taux de mortalité

Le passif de la société au titre des avantages sociaux futurs dépend aussi des variations de l'espérance de vie utilisée pour établir les hypothèses relatives aux taux de mortalité. Une augmentation de l'espérance de vie des participants aux régimes entraîne une hausse du passif au titre des avantages sociaux futurs. L'hypothèse relative aux taux de mortalité utilisée au 31 décembre 2017 s'établit à 95 % de la table de mortalité 2014 (secteur privé) du rapport. La mortalité des retraités canadiens, projetée sur une base générationnelle selon l'échelle des projections CPM-B.

Taux tendanciel du coût des soins de santé

Les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés au début de l'exercice et sont fondés sur des hypothèses relatives aux résultats techniques prévus et à l'inflation du coût des soins

de santé à l'avenir. Pour les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite, une étude des tendances historiques de Hydro One menée en 2017 s'est traduite par la révision des tendances relatives aux médicaments d'ordonnance, aux soins dentaires et aux hospitalisations utilisées aux fins de la communication de résultats de fin d'exercice pour 2017. Une hausse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé donnerait lieu à des augmentations de 29 millions de dollars des intérêts débiteurs en 2017 plus le coût des services et de 250 millions de dollars du passif au titre des avantages au 31 décembre 2017.

Évaluation des actifs d'impôts différés

Hydro One évalue dans quelle mesure il est probable que les actifs d'impôts différés soient réalisés en analysant toutes les données actuelles et historiques, notamment le bénéfice imposable futur prévu. Si la direction détermine qu'il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité d'un actif d'impôts différés ne sera pas réalisée, elle comptabilise une provision pour moins-value.

Dépréciation d'actifs

En ce qui a trait aux activités à tarifs réglementés de Hydro One, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de cette dernière sont pris en compte dans la base tarifaire et génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts au moyen des tarifs approuvés par la CEO. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de recouvrement que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable. La société examine périodiquement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. Au 31 décembre 2017, aucun actif des activités à tarifs réglementés ou de la filiale non réglementée de la société n'avait subi de dépréciation.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. Hydro One a conclu que l'écart d'acquisition n'avait pas subi de dépréciation au 31 décembre 2017. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises de distribution et de transport acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition.

Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière

Les contrôles et procédures de communication de l'information font partie d'un vaste cadre de contrôle interne indispensable à la présentation, à tous les égards importants, d'une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société pour les périodes présentées dans le présent rapport de gestion et le rapport annuel de la société. Les contrôles et procédures de communication de l'information comprennent des processus visant à garantir que l'information est consignée, traitée, résumée et présentée dans les délais stipulés à la direction de la société, notamment au chef de la direction et au chef des finances, selon le cas, afin de leur permettre de prendre des décisions en temps opportun concernant la présentation de l'information. Sous la gouverne du chef de la direction de la société et du vice-président principal, Finances agissant à titre de chef des finances, la direction a évalué les contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période couverte dans le présent rapport. Selon cette évaluation, la direction de la société a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société étaient efficaces et offraient un degré raisonnable d'assurance au 31 décembre 2017.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un sous-ensemble du cadre de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR des États-Unis. Il comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société, ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux PCGR américains et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société, et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés.

La direction de la société, sous la gouverne du chef de la direction avec la collaboration du vice-président principal, Finances agissant à titre de chef des finances, a évalué la conception et l'efficacité du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société en fonction du cadre et des critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « COSO »). Selon cette évaluation, la direction de la société a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société était efficace et offrait un degré raisonnable d'assurance au 31 décembre 2017.

Ensemble, ces contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière exercent un contrôle interne à l'égard de l'information financière et la communication de l'information. Quelle que soit la qualité de sa conception et de son fonctionnement, tout système de contrôle interne ne peut que fournir l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle fixés seront atteints et en raison de ses limites inhérentes, il ne peut prévenir ni détecter toutes les inexactitudes. En outre, l'efficacité du contrôle interne est affectée par les changements et exposée au risque que cette efficacité évolue au fil du temps.

Le poste de chef des finances était vacant depuis le 19 mai 2017. Les responsabilités du chef des finances ont été temporairement confiées à d'autres cadres, sous la supervision complète du chef de la direction. Ce modèle devrait rester en place jusqu'à l'entrée en fonction le 1^{er} mars 2018 de Paul Dobson, le nouveau chef des finances. Aucune autre modification importante n'a été apportée à la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société pour le trimestre clos le 31 décembre 2017 qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

La direction continue de surveiller son système de contrôle interne à l'égard de la communication et de la présentation de l'information et pourrait le modifier de temps à autre si elle le juge nécessaire.

Nouvelles prises de position comptables

Les tableaux qui suivent présentent les mises à jour de normes comptables (les « ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One :

Directives comptables adoptées récemment

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-06	Mars 2016	Les options d'achat et de vente conditionnelles qui accélèrent le paiement du principal d'instruments de créance doivent être « clairement et étroitement liées » à l'instrument d'emprunt hôte.	1 ^{er} janvier 2017	Aucune incidence au moment de l'adoption

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2014-09	Mai 2014	L'ASU 2014-09 a été publiée en mai 2014 et fournit des directives	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a terminé son évaluation de toutes ses sources de revenus et a conclu que l'adoption n'aura aucune incidence importante.
2015-14	à novembre	relativement à la comptabilisation des produits dans le cas d'un		
2016-08	2017	transfert de biens ou de services promis à un client, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange		
2016-10		de ces biens ou services. L'ASU 2015 14 a reporté de un an la date		
2016-12		d'entrée en vigueur de l'ASU 2014-09. D'autres ASU publiées en 2016		
2016-20		et 2017 simplifient le passage à la nouvelle norme et clarifient certains		
2017-05		de ses aspects.		
2017-10				
2017-13				
2017-14				

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-02 2018-01	Février 2016 à janvier 2018	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs). L'ASU 2018-01 permet à une entité de choisir, pour des raisons pratiques, de ne pas évaluer, en vertu du Topic 842, les servitudes qui existaient ou qui sont venues à échéance avant l'adoption par l'entité du Topic 842, et qui n'étaient pas précédemment comptabilisées comme des contrats de location aux termes du Topic 840.	1 ^{er} janvier 2019	Une évaluation initiale englobant tous les contrats de location existants est en cours. Elle sera suivie d'un examen des contrats pertinents. Aucune détermination quantitative n'a été réalisée jusqu'à présent. La société est en voie d'adopter cette norme d'ici la date d'entrée en vigueur.
2016-15	Août 2016	Les modifications apportées fournissent des directives à l'égard de huit enjeux précis visant les flux de trésorerie, en vue de réduire la diversité en pratique.	1 ^{er} janvier 2018	Aucune incidence importante
2017-01	Janvier 2017	Cette modification précise la définition d'une entreprise et donne des directives supplémentaires sur la façon de déterminer si une opération doit être comptabilisée à titre d'acquisition (ou de cession) d'actifs ou d'entreprises.	1 ^{er} janvier 2018	Aucune incidence importante
2017-04	Janvier 2017	La modification supprime la deuxième étape de l'actuel test de dépréciation de l'écart d'acquisition à deux étapes afin de simplifier le processus de vérification de l'écart d'acquisition.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude
2017-07	Mars 2017	La composante du coût des services de la charge nette au titre des prestations de régimes à prestations déterminées doit être présentée dans le même poste que les autres charges de rémunération découlant des services rendus par les employés de la société. Toutes les autres composantes de la charge nette au titre des prestations doivent être présentées distinctement du coût des services dans l'état des résultats. Seule la composante du coût des services peut être inscrite à l'actif, le cas échéant.	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a demandé un compte de report réglementaire afin de maintenir la capitalisation des coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Il n'y a donc aucune incidence importante.
2017-09	Mai 2017	En cas de modification des modalités des droits à des paiements fondés sur des actions, une entité sera tenue d'appliquer des règles de comptabilisation des modifications, à moins que les droits modifiés respectent toutes les conditions prescrites dans cette ASU.	1 ^{er} janvier 2018	Aucune incidence
2017-11	Juillet 2017	Pour déterminer si un instrument financier doit être présenté comme un instrument de passif ou de capitaux propres, la clause de révision à la baisse n'empêche plus le classement dans les capitaux propres au moment d'évaluer si l'instrument est indexé sur le cours des actions de l'entité.	1 ^{er} janvier 2019	À l'étude
2017-12	Août 2017	Les modifications auront pour effet de mieux aligner les activités de gestion des risques des entités et la présentation de l'information financière sur les relations de couverture grâce à la modification des directives concernant la conception et l'évaluation des relations de couverture admissibles ainsi que celles concernant la présentation des résultats de la couverture.	1 ^{er} janvier 2019	À l'étude

Sommaire des résultats d'exploitation du quatrième trimestre

Trimestres clos les 31 décembre

(en millions de dollars, sauf le bénéfice par action ordinaire)

	2017	2016	Variation
Produits			
Distribution	1 049	1 228	(14,6) %
Transport	379	373	1,6 %
Autres	11	13	(15,4) %
	1 439	1 614	(10,8) %
Charges			
Achats d'électricité	662	858	(22,8) %
Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration			
Distribution	146	163	(10,4) %
Transport	79	98	(19,4) %
Autres	19	26	(26,9) %
	244	287	(15,0) %
Amortissement	214	204	4,9 %
	1 120	1 349	(17,0) %
Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	319	265	20,4 %
Charges de financement	119	101	17,8 %
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	200	164	22,0 %
Impôts sur le bénéfice	38	29	31,0 %
Bénéfice net	162	135	20,0 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One	155	128	21,1 %
Bénéfice de base par action ordinaire	0,26 \$	0,22 \$	18,2 %
Bénéfice dilué par action ordinaire	0,26 \$	0,21 \$	23,8 %
Bénéfice de base par action ordinaire ajusté	0,29 \$	0,22 \$	31,8 %
Bénéfice dilué par action ordinaire ajusté	0,28 \$	0,21 \$	33,3 %
Investissements en capital			
Distribution	161	201	(19,9) %
Transport	267	274	(2,6) %
Autres	3	2	50,0 %
	431	477	(9,6) %
Actifs mis en service			
Distribution	207	211	(1,9) %
Transport	522	488	7,0 %
Autres	4	0	100,0 %
	733	699	4,9 %

Bénéfice net

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le trimestre clos le 31 décembre 2017 s'est établi à 155 millions de dollars, en hausse de 27 millions de dollars, ou 21,1 %, par rapport à l'exercice précédent. Les facteurs importants ayant influé sur le bénéfice net sont entre autres les suivants :

- la hausse des produits tirés de la distribution en raison de la consommation d'énergie accrue;
- la hausse des produits tirés du transport par suite de la décision de la CEO portant sur la proposition de tarifs de transport pour 2017-2018;
- les produits tirés du transport et de la distribution ont également subi l'incidence de la réduction du rendement des capitaux propres réglementé autorisé en 2017, qui est passé de 9,19 % à 8,78 %;
- la diminution des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration, qui s'explique en grande partie par une réduction de la provision pour des paiements tenant lieu d'impôt foncier à la suite de la réévaluation favorable des règlements, le produit de l'assurance reçu en lien avec les pannes d'équipement à deux postes de transformation, la récupération de taxes sur les dépenses de l'exercice précédent, la réduction des coûts des services de soutien et de gestion de la végétation;
- l'augmentation de la charge d'amortissement faisant suite à une hausse de la base tarifaire;
- la progression des charges de financement essentiellement attribuable à l'émission de débentures convertibles en août 2017.

Bénéfice par action ordinaire et bénéfice par action ordinaire ajusté

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2017, le bénéfice par action ordinaire s'est établi à 0,26 \$, contre 0,22 \$ à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à la progression du bénéfice net au quatrième trimestre de 2017, comme expliqué ci-dessus. Le bénéfice par action ordinaire ajusté, qui tient compte des coûts liés à l'acquisition d'Avista Corporation, s'est chiffré à 0,29 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2017, comparativement à 0,22 \$ à l'exercice précédent. La hausse du bénéfice net par action ordinaire ajusté résulte aussi de la progression du bénéfice net au quatrième trimestre de 2017, déduction faite des coûts susmentionnés liés à l'acquisition d'Avista Corporation.

Produits

L'accroissement de 6 millions de dollars, ou de 1,6 %, des produits tirés du transport au cours du trimestre a essentiellement découlé de la hausse des produits par suite de la décision de la CEO portant sur la proposition de tarifs de transport pour 2017 et 2018, facteur en partie compensé par le recul des tarifs de transport approuvés par la CEO.

Pendant le trimestre, l'augmentation de 17 millions de dollars, ou de 4,6 %, des produits tirés de la distribution, déduction faite des achats d'électricité, résulte en grande partie de la consommation d'énergie accrue attribuable aux températures plus froides au quatrième trimestre de 2017; et l'augmentation des produits externes en lien avec les primes incitatives de CGD; facteurs en partie compensés par la réduction du rendement des capitaux propres autorisés pour les activités de distribution en 2017.

Charges d'exploitation, d'entretien et d'administration

La diminution de 19 millions de dollars, ou de 19,4 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au transport pendant le trimestre est essentiellement attribuable à une réduction de la provision pour des paiements tenant lieu d'impôt foncier à la suite de la réévaluation favorable des règlements; au recul des services de soutien; et au produit de l'assurance reçu en lien avec les pannes d'équipement aux postes de transport Fairchild et Campbell.

Le recul de 17 millions de dollars, ou de 10,4 %, des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à la distribution pendant le trimestre découle essentiellement de la réduction des dépenses de gestion de la végétation en raison de l'ajustement stratégique de la portée du programme forestier, qui s'est traduit par une rentabilité accrue et une meilleure gestion des emprises de la société; de la baisse des créances douteuses en raison du recul du nombre de radiations et du redressement des comptes en souffrance; et de la récupération de taxes sur les dépenses de l'exercice précédent.

La réduction supplémentaire de 7 millions de dollars des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées au secteur Autres s'explique en grande partie par la baisse des charges organisationnelles du siège social pour ce secteur.

Amortissement

La hausse de 10 millions de dollars, ou de 4,9 %, de la charge d'amortissement au quatrième trimestre de 2017 est essentiellement attribuable à la croissance des immobilisations à mesure que la société poursuit la mise en service de nouveaux actifs, conformément à son programme continu d'investissements en capital.

Charges de financement

La progression de 18 millions de dollars, ou de 17,8 %, des charges de financement pendant le trimestre est essentiellement attribuable à la hausse des intérêts débiteurs en lien avec les débetures convertibles émises en août 2017; facteur en partie compensé par le recul des intérêts débiteurs sur la dette à long terme résultant de la diminution de l'encours moyen pondéré de la dette à long terme au cours du trimestre et la diminution du taux d'intérêt moyen pondéré.

Impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts sur le bénéfice pour le quatrième trimestre de 2017 a augmenté de 9 millions de dollars par rapport à 2016; le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à environ 19,0 % au cours du quatrième trimestre de 2017, contre environ 17,7 % en 2016. L'augmentation de la charge d'impôts sur le bénéfice est principalement attribuable au bénéfice avant impôt plus élevé au quatrième trimestre de 2017.

Investissements en capital

La baisse des investissements en capital liés au transport au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- le volume réduit et le calendrier des achats de pièces de rechange pour les transformateurs;
- le calendrier et l'achèvement substantiel d'importants projets de développement, dont la remise à neuf de l'infrastructure de transport dans la région de Guelph, le renforcement du réseau de transport dans les quartiers intermédiaires de Toronto et les postes de transport Holland et Hawthorne;
- le calendrier des travaux du projet de poste de transport Clarington; facteurs en partie compensés par :
- le calendrier des travaux se rapportant à la remise à neuf de postes de transport et des projets de remplacement de matériel;
- le calendrier des travaux du poste de transport Leamington.

La baisse des investissements en capital liés à la distribution au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- le calendrier des apports de capital liés à des installations utilisées conjointement et le volume réduit de déplacement de lignes;
- l'achèvement substantiel des travaux au centre d'exploitation à Bolton au quatrième trimestre de 2016;
- le ralentissement des travaux se rapportant aux programmes de remise à neuf des postes de distribution;
- le calendrier des projets informatiques, y compris la facturation électronique et la refonte du site Web;
- le volume réduit des travaux de remise à neuf et des remplacements de lignes;
- le volume réduit de la flotte et des achats de matériel de travail; facteurs en partie compensés par :
- le volume élevé de nouveaux raccordements et de mises à niveau attribuables à la demande accrue.

Actifs mis en service

La hausse des actifs de transport mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- la mise en service au quatrième trimestre de 2017 d'importants projets de développement, dont les postes de transport Leamington et Holland;
- le volume accru des investissements visant la remise à neuf de lignes aériennes et de composantes et les programmes de remplacement;
- le calendrier des actifs mis en service en lien avec les investissements de maintien, y compris le projet de remplacement des transformateurs du poste de transport Overbrook et le projet de remplacement des disjoncteurs du poste Richview; facteurs en partie compensés par :
- la hausse du nombre d'investissements de maintien cumulatifs mis en service au quatrième trimestre de 2016 aux postes de transport Bruce A et Burlington;

- le calendrier des investissements mis en service liés au projet de réseau de distribution de pointe;
- le calendrier des actifs mis en service au quatrième trimestre de 2016 pour certains projets de développement liés aux technologies de l'information.

La baisse des actifs de distribution mis en service au cours du quatrième trimestre est surtout attribuable à ce qui suit :

- le calendrier de la remise à neuf de postes de distribution et des achats de pièces de rechange pour les transformateurs;
- le volume moindre de travaux liés aux projets de raccordement de distribution; facteurs en partie compensés par :
- les plus nombreux raccordements de subdivisions attribuables à la demande accrue;
- la mise en service au quatrième trimestre de 2017 d'investissements substantiels dans le projet d'alimentation au poste de transport Leamington.

Énoncés et autres informations de nature prospective

Les communications verbales et écrites de la société au public, y compris le présent document, contiennent souvent des énoncés prospectifs qui sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à l'égard des activités de la société et du secteur ainsi que des contextes réglementaires et économiques dans lesquels elle exerce ses activités et elles incluent des prévisions et des hypothèses formulées par la direction de la société. Ces énoncés comprennent notamment les énoncés concernant les demandes de tarifs de transport et de distribution de la société, y compris les décisions, les taux acceptés, ainsi que le calendrier et les incidences prévus; la situation de trésorerie de la société, ses sources de financement et ses besoins d'exploitation; les facilités de crédit de soutien; les attentes concernant les activités de financement de la société; la dette venant à échéance; les projets ou initiatives en cours ou prévus, y compris les résultats attendus de ces projets et leurs dates d'achèvement; les investissements en capital futurs prévus, y compris leur calendrier et les plans d'investissement de la société; les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la société; la CEO; la motion et l'appel; la motion d'Anwaatin; le projet de ligne d'interconnexion Est-Ouest et les demandes réglementaires connexes; les conventions collectives; les ententes d'impartition et les ententes relatives aux activités de service à la clientèle conclues avec Inergis; le régime de retraite, les cotisations de retraite futures, les évaluations des régimes et les répercussions attendues; l'incidence du traitement par la CEO des charges de pension et des autres avantages postérieurs à l'emploi; les dividendes; les cotes de crédit; la stratégie et les objectifs de Hydro One; l'incidence des taux d'intérêt; les mesures non conformes aux PCGR; les estimations comptables critiques, notamment quant aux passifs environnementaux, aux actifs et aux passifs réglementaires et aux avantages sociaux futurs; les droits d'occupation; le contrôle interne à l'égard de l'information financière et de la communication de l'information; le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables et le programme d'aide relative aux tarifs pour les Premières nations, y compris les résultats et l'incidence attendus; les récentes directives concernant la comptabilité; le prospectus de base universel; les débentures convertibles; la renonciation par la Province à son droit préférentiel, aux termes de la convention de gouvernance, de participer au placement de débentures; les acquisitions et les fusions réalisées par la société; notamment celles d'Orillia Power et d'Avista Corporation; la nomination du nouveau chef des finances de Hydro One; les risques associés aux acquisitions; la sécurité des systèmes informatiques et des données; les attentes relatives à la main-d'œuvre; la stratégie de financement de la société et les opérations de couverture de change liées à l'acquisition d'Avista Corporation; les actions collectives, y compris les litiges découlant de la fusion; le risque que la société ne parvienne pas à réaliser

la fusion; le risque lié au temps requis pour réaliser la fusion; le risque de change; les risques liés aux exigences additionnelles auxquelles Hydro One pourrait faire face du fait de la fusion; les risques liés à la disponibilité des sources de financement prévues devant être utilisées pour financer la fusion; les risques et les attentes découlant du fait que Hydro One engage des frais considérables liés à la fusion; les risques et les attentes découlant du fait que la dette de Hydro One augmente d'un montant important par suite de la fusion; la participation de la Province dans Hydro One; les ventes futures d'actions de Hydro One; ainsi que le risque d'atteinte à la réputation, le risque lié à l'opinion publique et le risque politique. Les termes et expressions « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « tenter », « pouvoir », « projeter », « croire », « s'efforcer de », « estimer », « viser », « objectif », « cible » et leurs variantes et autres expressions similaires ainsi que des verbes au futur et au conditionnel servent à signaler ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne sont aucunement une garantie de rendement futur et font intervenir des hypothèses, des risques et des incertitudes que l'on peut difficilement prédire. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qu'expriment, sous-entendent ou laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Hydro One n'a pas l'intention de mettre à jour ces énoncés prospectifs et se dégage de toute obligation de le faire, sauf si la loi l'y contraint.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur divers facteurs et hypothèses, notamment les suivants : l'absence de changements imprévisibles du régime législatif et du cadre d'exploitation se rapportant au marché ontarien de l'électricité; des décisions favorables de la CEO et d'autres organismes de réglementation sur les demandes en cours et futures, notamment en matière tarifaire; l'absence de retards imprévus dans l'obtention des approbations requises; l'absence de changements imprévisibles des ordonnances tarifaires ou des méthodes d'établissement des tarifs applicables aux entreprises de distribution et de transport de la société; la poursuite de l'application des PCGR des États-Unis; la stabilité de l'environnement réglementaire; l'absence de changements défavorables de la réglementation environnementale; l'absence de tout événement important survenant hors du cours normal des activités. Ces hypothèses reposent sur les informations dont la société dispose actuellement, y compris les informations obtenues auprès de sources indépendantes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux que laissent prévoir ces énoncés prospectifs. Bien que Hydro One ignore l'incidence que pourraient avoir ces différences éventuelles, celles-ci pourraient influencer de manière considérable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et la stabilité de son crédit. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qu'expriment ou laissent entendre ces énoncés prospectifs incluent notamment les suivants :

- les risques associés à la détention par la Province d'actions de Hydro One et aux autres relations que Hydro One entretient avec la Province, y compris l'éventualité de conflits d'intérêts survenant entre Hydro One, la Province et des apparentés;
- les risques associés à la réglementation et aux produits d'exploitation de Hydro One, notamment les risques liés aux ordonnances tarifaires, au rendement réel par rapport aux prévisions et aux investissements de capital;
- le risque que la société soit incapable de respecter les exigences prévues par la loi ou la réglementation ou qu'elle doive engager, pour s'y conformer, des frais supplémentaires qu'elle ne pourrait pas recouvrer par le biais des tarifs;
- le risque que les installations de Hydro One soient exposées à des intempéries, désastres naturels ou autres phénomènes imprévus pour lesquels la société n'est pas assurée ou par suite desquels la société pourrait faire l'objet de demandes d'indemnisation;
- l'opposition du public aux projets planifiés et les délais d'obtention des approbations ou de conclusion des ententes nécessaires aux projets ou leur refus;

- le risque que Hydro One ait à engager des coûts importants pour transférer des actifs situés dans des réserves, tel qu'il est défini dans la *Loi sur les Indiens* (Canada);
- les risques associés à la sécurité des systèmes d'information et au maintien d'une infrastructure complexe de systèmes de technologie de l'information;
- les risques liés aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre de la société et à l'incapacité potentielle de celle-ci d'attirer et de fidéliser un personnel qualifié;
- le risque de conflits de travail et la possibilité que la société soit incapable de négocier des conventions collectives adéquates selon des modalités acceptables et conformes aux décisions tarifaires de la société;
- le risque que la société ne parvienne pas à obtenir un financement suffisant ainsi qu'à un coût raisonnable pour rembourser la dette arrivant à échéance et financer les investissements en capital;
- le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et à l'incapacité éventuelle de gérer le risque de crédit;
- le risque que la société échoue à mettre en œuvre les programmes d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de ses actifs ou à réaliser ces programmes en temps opportun;
- le risque lié au non-respect de la réglementation environnementale, à l'incapacité à réduire les risques importants liés à la santé et à la sécurité ou à l'impossibilité de recouvrer les dépenses environnementales par le biais des demandes tarifaires;
- le risque que les hypothèses sous-jacentes aux passifs environnementaux comptabilisés et aux actifs réglementaires connexes puissent changer;
- le risque que les coûts liés aux régimes de retraite de la société ne puissent pas être recouverts par le biais des tarifs futurs et l'incertitude qui entoure le traitement que les organismes de réglementation réserveront aux coûts des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages postérieurs au départ à la retraite;
- la possibilité que Hydro One doive engager des charges importantes pour remplacer des fonctions actuellement imparties advenant que les conventions conclues soient résiliées ou arrivent à échéance avant qu'un nouveau fournisseur de services soit choisi;
- les risques liés à l'incertitude économique ainsi qu'à la volatilité des marchés financiers;
- l'incapacité de la société à dresser ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis;
- l'incidence de la propriété par la Province de terrains essentiels au réseau de transport de la société.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Certains de ces facteurs et d'autres sont analysés plus en détail à la rubrique « Gestion des risques et facteurs de risque » du présent rapport de gestion.

De plus, Hydro One tient à avertir le lecteur que les informations incluses dans le présent rapport de gestion à propos des perspectives de la société sur certains sujets, y compris les investissements futurs éventuels de celle-ci, ne sont fournies que pour donner une idée de la nature de certains des plans futurs de la société et peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Des informations additionnelles sur Hydro One, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur Sedar à l'adresse www.sedar.com et sur le site Web de la société à l'adresse www.HydroOne.com/Investors.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés, le rapport de gestion et l'information financière y afférente ont été préparés par la direction de Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société »). La direction est responsable de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité de toutes les informations présentées. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis et en vertu des lois sur les valeurs mobilières pertinentes. Le rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102.

La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion comporte l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui font appel au jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude que plus tard. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur l'expérience, la conjoncture actuelle et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, à la suite d'une analyse critique de des principales conventions comptables utilisées par la société comme il est décrit à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés et du rapport de gestion inclut la prise en compte des informations portant sur l'incidence prévue d'événements et d'opérations futurs. Le rapport de gestion fournit également des informations sur la situation de trésorerie et sur les sources de financement, sur les tendances en matière d'exploitation, sur les risques et sur les incertitudes. Les résultats réels futurs peuvent différer de manière importante de l'évaluation actuelle de ces informations, parce que les événements et les circonstances futurs peuvent différer des prévisions. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion ont été établis adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 12 février 2018.

Il incombe à la direction d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquats, comme il est décrit dans le rapport de gestion annuel. La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière, selon le cadre et les critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« COSO »). Sur la foi de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière maintenu par la société était efficace, en fonction d'un niveau d'assurance raisonnable, au 31 décembre 2017. Au besoin, les résultats de cette évaluation ont été présentés au comité d'audit du conseil d'administration de Hydro One et aux auditeurs externes.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par les actionnaires de la société. La responsabilité des auditeurs externes consiste à exprimer une opinion sur la

présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Le rapport des auditeurs indépendants fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'intermédiaire de son comité d'audit, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne à l'égard de la présentation et de l'information à fournir. Le comité d'audit de Hydro One se réunit périodiquement avec la direction, ainsi qu'avec les auditeurs internes et les auditeurs externes afin de s'assurer que tous s'acquittent de leurs responsabilités respectives et de passer en revue les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les auditeurs externes ont eu librement et directement accès au comité d'audit, en présence ou en l'absence de la direction, pour discuter des constatations découlant de leur audit, le cas échéant.

Au nom de la direction de Hydro One,



Le président et chef de la direction,

Mayo Schmidt



Le vice-président directeur, Finances,
agissant à titre de chef des finances

Christopher Lopez

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Hydro One Limited

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Limited qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, les états consolidés des résultats et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement,

et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Hydro One Limited au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

KPMG A. R. L. / S. L. R. L.

**Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés**

Toronto, Canada
Le 12 février 2018

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2017	2016
Produits		
Distribution (y compris de produits tirés des opérations entre apparentés de 279 \$; 160 \$ en 2016) (note 27)	4 366	4 915
Transport (y compris des produits tirés des opérations entre apparentés de 1 523 \$; 1 553 \$ en 2016) (note 27)	1 578	1 584
Autres	46	53
	5 990	6 552
Charges		
Achats d'électricité (y compris des coûts liés aux opérations entre apparentés de 1 594 \$; 2 103 \$ en 2016) (note 27)	2 875	3 427
Exploitation, entretien et administration (note 27)	1 066	1 069
Amortissement (note 5)	817	778
	4 758	5 274
Bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	1 232	1 278
Charges de financement (note 6)	439	393
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	793	885
Impôts sur le bénéfice (note 7)	111	139
Bénéfice net	682	746
Autres éléments du résultat étendu	1	—
Résultat étendu	683	746
Bénéfice net attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 26)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	19
Actionnaires ordinaires	658	721
	682	746
Résultat étendu attribuable à ce qui suit :		
Participation sans contrôle (note 26)	6	6
Actionnaires privilégiés	18	19
Actionnaires ordinaires	659	721
	683	746
Bénéfice par action ordinaire (note 24)		
De base	1,11 \$	1,21 \$
Dilué	1,10 \$	1,21 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire (note 23)	0,87 \$	0,97 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

31 décembre		
(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	50
Débiteurs (note 8)	636	838
Montants à recevoir d'apparentés (note 27)	253	158
Autres actifs à court terme (note 9)	105	102
	1 019	1 148
Immobilisations corporelles (note 10)	19 947	19 140
Autres actifs à long terme		
Actifs réglementaires (note 12)	3 049	3 145
Actifs d'impôts différés (note 7)	987	1 235
Actifs incorporels (note 11)	369	349
Écart d'acquisition (note 4)	325	327
Autres actifs	5	7
	4 735	5 063
Total de l'actif	25 701	25 351
Passif		
Passif à court terme		
Billets à court terme à payer (note 15)	926	469
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme (notes 15, 17)	752	602
Créditeurs et autres passifs à court terme (note 13)	905	945
Montants à payer à des apparentés (note 27)	157	147
	2 740	2 163
Passif à long terme		
Dette à long terme (y compris une tranche de 541 \$ évaluée à la juste valeur; 548 \$ en 2016) (notes 15, 17)	9 315	10 078
Déventures convertibles (notes 16, 17)	487	—
Passifs réglementaires (note 12)	128	209
Passifs d'impôts différés (note 7)	71	60
Autres passifs à long terme (note 14)	2 707	2 752
	12 708	13 099
Total du passif	15 448	15 262
<i>Engagements et éventualités</i> (notes 29, 30)		
<i>Événements postérieurs à la date du bilan</i> (note 32)		
Participation sans contrôle assujettie à un droit de rachat (note 26)	22	22
Capitaux propres		
Actions ordinaires (note 22)	5 631	5 623
Actions privilégiées (note 22)	418	418
Capital d'apport supplémentaire (note 25)	49	34
Bénéfices non répartis	4 090	3 950
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(7)	(8)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	10 181	10 017
Participation sans contrôle (note 26)	50	50
Total des capitaux propres	10 231	10 067
	25 701	25 351

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



David Denison
Président du conseil d'administration



Philip Orsino
Président du comité d'audit

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Additional d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 26)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2017	5 623	418	34	3 950	(8)	10 017	50	10 067
Bénéfice net	—	—	—	676	—	676	4	680
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	1	1	—	1
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(4)	(4)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(18)	—	(18)	—	(18)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(518)	—	(518)	—	(518)
Émission d'actions ordinaires	8	—	(8)	—	—	—	—	—
Rémunération à base d'actions (note 25)	—	—	23	—	—	23	—	23
31 décembre 2017	5 631	418	49	4 090	(7)	10 181	50	10 231

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions de dollars canadiens)	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Additional d'apport supplémentaire	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Hydro One	Participation sans contrôle (note 26)	Total des capitaux propres
1 ^{er} janvier 2016	5 623	418	10	3 806	(8)	9 849	52	9 901
Bénéfice net	—	—	—	740	—	740	4	744
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	—	—	—	—
Distributions à la participation sans contrôle	—	—	—	—	—	—	(6)	(6)
Dividendes sur les actions privilégiées	—	—	—	(19)	—	(19)	—	(19)
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	—	(577)	—	(577)	—	(577)
Rémunération à base d'actions (note 25)	—	—	24	—	—	24	—	24
31 décembre 2016	5 623	418	34	3 950	(8)	10 017	50	10 067

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre		
(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	682	746
Dépenses liées à l'environnement	(24)	(20)
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement (excluant les coûts de retrait)	727	688
Actifs et passifs réglementaires	112	(16)
Impôts différés	85	114
Autres	21	10
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation (note 28)	113	134
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 716	1 656
Activités de financement		
Émission de titres d'emprunt à long terme	—	2 300
Remboursement d'une dette à long terme	(602)	(502)
Émission de billets à court terme	3 795	3 031
Remboursement de billets à court terme	(3 338)	(4 053)
Émission de débentures convertibles (note 16)	513	—
Dividendes versés	(536)	(596)
Distributions à la participation sans contrôle	(6)	(9)
Autres (note 16)	(27)	(10)
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	(201)	161
Activités d'investissement		
Dépenses en immobilisations (note 28)		
Immobilisations corporelles	(1 467)	(1 600)
Actifs incorporels	(80)	(61)
Acquisitions (note 4)	—	(224)
Apports de capital reçus (note 28)	9	21
Autres	(2)	3
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(1 540)	(1 861)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(25)	(44)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	50	94
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	25	50

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

1. Description de l'entreprise

Hydro One Limited (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 31 août 2015 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Le 31 octobre 2015, la société a acquis Hydro One Inc., société auparavant détenue en propriété exclusive par la Province d'Ontario (la « Province »). L'acquisition de Hydro One Inc. par Hydro One a été comptabilisée comme une opération entre des entités sous contrôle commun et Hydro One représente la continuation des activités commerciales de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2017, la Province détenait environ 47,4 % (70,1 % en 2016) des actions ordinaires de Hydro One.

Les principales activités de Hydro One sont le transport et la distribution d'électricité à des clients en Ontario.

2. Principales conventions comptables

Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales. Les opérations et soldes intersociétés ont été éliminés.

Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont établis et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») des États-Unis, et ils sont présentés en dollars canadiens.

Recours à des estimations par la direction

La préparation d'états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés à l'égard des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits, des charges, des gains et des pertes présentés pour les périodes considérées. La direction évalue ces estimations de manière continue en s'appuyant sur les résultats passés, sur les conditions en vigueur et sur des hypothèses jugées raisonnables au moment où elle les formule. Tout ajustement est pris en compte dans les résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle il survient. Les principales estimations portent sur les actifs et passifs réglementaires, les passifs environnementaux, les prestations de retraite, les avantages postérieurs au départ à la retraite et postérieurs à l'emploi, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, l'écart d'acquisition et les dépréciations d'actifs, les éventualités, les produits non facturés, ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations.

Tarifification

Les activités de transport de la société comprennent les activités de transport de Hydro One Inc., lesquelles comprennent les activités de transport de Hydro One Networks Inc. (« Hydro One Networks »), Hydro One Sault Ste. Marie LP (« HOSSM ») (auparavant Great Lakes Power Transmission LP) et la participation de 66 % de la société dans B2M Limited Partnership (« B2M LP »). Les activités de distribution de la société comprennent les activités de distribution de Hydro One Inc., lesquelles comprennent les activités de distribution de Hydro One Networks, ainsi que Hydro One Remote Communities Inc. (« Hydro One Remote Communities »).

Transport

En novembre 2017, la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») a approuvé les besoins en revenus de 2017 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks, de 1 438 millions de dollars. Se reporter à la note 12 – Actifs et passifs réglementaires, pour obtenir d'autres renseignements.

En décembre 2015, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2015 à 2019 au titre des tarifs de B2M LP, de 39 millions de dollars, de 36 millions de dollars, de 37 millions de dollars, de 38 millions de dollars et de 37 millions de dollars respectivement pour ces années. Le 14 janvier 2016, la CEO a approuvé le recouvrement des besoins en revenus de B2M LP au moyen des tarifs de transport uniformes de 2016 de même que l'établissement d'un compte de report afin d'enregistrer les coûts liés aux modifications apportées aux lois fiscales et au taux d'imposition. Le 8 juin 2017, la CEO a approuvé les besoins en revenus de 2017 au titre des tarifs de 34 millions de dollars, mis à jour pour tenir compte des paramètres du coût en capital.

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance relatives à la requête en révision de tarifs de transport de 2017 de HOSSM, refusant les besoins en revenus de 2017 demandés. Les besoins en revenus approuvés de 2016, de 41 millions de dollars, demeureront en vigueur pour 2017.

Distribution

En mars 2015, la CEO a approuvé les besoins en revenus au titre des tarifs de distribution de Hydro One Networks de 1 326 millions de dollars pour 2015, de 1 430 millions de dollars pour 2016 et de 1 486 millions de dollars pour 2017. La CEO a par la suite approuvé des besoins en revenus mis à jour de 1 410 millions de dollars pour 2016 et de 1 415 millions de dollars pour 2017.

Le 30 mars 2017, la CEO a approuvé une hausse de 1,9 % des tarifs de base de Hydro One Remote Communities pour la production et la distribution d'électricité, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017.

Comptabilisation des activités à tarifs réglementés

En raison du pouvoir général de la CEO d'inclure ou d'exclure des produits, des charges, des gains ou des pertes liés aux tarifs d'une période donnée, ceux-ci ne sont pas constatés dans les périodes au cours desquelles les entreprises non réglementées comptabilisent les leurs. Cette modification du moment de la constatation suppose l'application de la méthode employée pour la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, entraînant ainsi la constatation d'actifs et passifs réglementaires. Les actifs réglementaires de la société représentent les sommes à recevoir de clients futurs et les coûts qui sont reportés à des fins comptables parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts dans les tarifs futurs. De plus, la société comptabilise des passifs réglementaires qui représentent généralement les montants qui sont remboursables aux clients futurs. Elle évalue continuellement la probabilité que soit recouvré chacun de ses actifs réglementaires et croit toujours qu'il est probable que la CEO tiendra compte de ses actifs et passifs réglementaires dans l'établissement des tarifs futurs. Si, ultérieurement, la société juge qu'il n'est plus probable que la CEO inclue un actif ou un passif réglementaire dans l'établissement des tarifs futurs, une valeur comptable appropriée serait prise en compte dans les résultats d'exploitation de la période où cette évaluation sera faite.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Constatation des produits

Les produits tirés du transport sont réalisés par voie des tarifs approuvés par la CEO, lesquels sont fondés sur des besoins en revenus approuvés qui tiennent compte d'un taux de rendement. Ces produits sont constatés à mesure que l'électricité est transportée et livrée aux clients.

Les produits tirés de la distribution attribuables à la livraison de l'électricité sont fondés sur des tarifs de distribution approuvés par la CEO; ils sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et tiennent compte des produits qui ont été facturés et de ceux qui ne l'ont pas été. Les produits facturés sont fondés sur le volume d'électricité livré, comme il a été déterminé d'après les compteurs des clients. À la fin de chaque mois, le volume d'électricité livré aux clients depuis la date de la dernière lecture des compteurs ayant fait l'objet d'une facturation est estimé, et les produits non facturés correspondants sont comptabilisés.

La consommation d'énergie, les conditions météorologiques et les variations de la composition des catégories de clients influent sur l'estimation des produits non facturés.

Les produits tirés de la distribution comprennent également un montant au titre de la protection tarifaire accordée aux clients résidentiels en région rurale et éloignée qui est reçu de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE »), d'après un tarif standard pour la clientèle qui est approuvé par la CEO.

Les produits incluent aussi des montants liés à la vente d'autres services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont fournis ou lorsque l'équipement est livré.

Les produits sont constatés après déduction des taxes indirectes.

Débiteurs et provision pour créances douteuses

Les débiteurs facturés sont constatés à un montant correspondant au montant facturé, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Les débiteurs non facturés sont constatés à leur valeur estimative. Les sommes en souffrance liées aux facturations réglementées portent intérêt aux taux approuvés par la CEO. La provision pour créances douteuses reflète la meilleure estimation de la société concernant le montant des pertes sur les débiteurs facturés impayés. La société estime la provision pour créances douteuses des débiteurs facturés en appliquant des taux de pertes calculés en interne aux débiteurs impayés, débiteurs qui sont répartis selon le classement chronologique. Les taux de pertes appliqués aux soldes des débiteurs facturés sont fondés sur les soldes en souffrance historiques, sur les paiements de clients et sur les radiations. Les débiteurs sont radiés par imputations à la provision lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables. Les variations des volumes, des prix et de la conjoncture influent sur la provision pour créances douteuses.

Participation sans contrôle

La participation sans contrôle représente la quote-part des capitaux propres dans des filiales qui n'est pas attribuable aux actionnaires de Hydro One. La participation sans contrôle est initialement comptabilisée à la juste valeur et par la suite, ce montant est ajusté pour tenir compte de la quote-part du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu attribuables à la participation sans contrôle ou des dividendes et distributions payés à la participation sans contrôle.

Si une opération donne lieu à l'acquisition de la totalité ou d'une partie de la participation sans contrôle dans une filiale, l'acquisition de la participation sans contrôle est comptabilisée comme une opération sur les capitaux propres. Aucun gain ni perte n'est comptabilisé dans le bénéfice net consolidé ou dans le résultat étendu du fait de la variation de la participation sans contrôle, à moins que cette variation ne résulte en une perte de contrôle.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice exigibles et différés sont calculés d'après les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur à la date du bilan. Les avantages associés aux positions fiscales qui ont été prises ou qui devraient l'être dans une déclaration de revenus ne sont constatés que lorsqu'il est plus probable qu'improbable que le seuil de constatation sera atteint, et ils sont calculés comme étant le montant le plus élevé d'un avantage dont la probabilité de réalisation au moment du règlement est de plus de 50 %. La direction évalue chaque position en se fondant uniquement sur sa valeur technique et sur les faits et circonstances qui lui sont propres, supposant à cette fin que la position sera examinée par une administration fiscale ayant une parfaite connaissance de toutes les informations pertinentes. Elle doit porter de nombreux jugements pour établir les seuils de constatation ainsi que le montant connexe des avantages fiscaux à inscrire dans les états financiers consolidés. La direction réévalue les positions fiscales dans chaque période au moyen des nouveaux renseignements concernant la constatation ou l'évaluation lorsqu'ils deviennent disponibles.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés selon la méthode axée sur le bilan, qui prévoit que les passifs d'impôts différés sont constatés, relativement à tous les écarts temporaires imposables entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour refléter les écarts temporaires déductibles entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, les reports en avant de crédits d'impôts inutilisés et les pertes fiscales, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que ces déductions, ces crédits et ces pertes peuvent être utilisés. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer dans la période au cours de laquelle un passif sera réglé ou un actif sera réalisé, compte tenu des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur à la date du bilan. Les impôts différés qui ne sont pas inclus dans le processus de tarification sont débités ou crédités dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

La direction réévalue les actifs d'impôts différés chaque date de clôture et elle réduit le montant dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que l'actif d'impôts différés ne sera pas réalisé. Les actifs d'impôts différés non constatés antérieurement sont réévalués à chaque date d'arrêt des comptes, et ils sont constatés dans la mesure où il est devenu plus probable qu'improbable que des économies d'impôts soient réalisées.

La société constate des actifs et des passifs réglementaires liés aux actifs et aux passifs d'impôts différés qui seront inclus dans le processus de tarification.

La société utilise la méthode de l'imputation à l'exercice pour comptabiliser les crédits d'impôt à l'investissement obtenus à l'égard d'activités admissibles de recherche scientifique et de développement expérimental et les crédits d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis. Aux termes de cette méthode, seuls les crédits d'impôt à l'investissement non remboursables sont portés en diminution de la charge d'impôts.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les matières consommables, les petites pièces de rechange et les matériaux de construction destinés à des travaux de construction internes et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ces actifs sont comptabilisés au coût moyen, moins toutes pertes de valeur comptabilisées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'origine, déduction faite des apports reçus des clients, et tout cumul des pertes de valeur. Le coût des ajouts, ce qui comprend les améliorations apportées à des composantes de l'actif ou leur remplacement, est pris en compte dans les bilans consolidés, au poste Immobilisations corporelles.

Le coût initial des immobilisations corporelles englobe les coûts de matières directes, de main-d'œuvre directe (incluant les avantages sociaux), des services contractuels, de financement capitalisés qui leur sont imputables, de mise hors service d'actifs ainsi que les frais généraux directs et indirects associés au projet ou au programme d'investissement. Les frais généraux indirects comprennent une partie des charges du siège social, notamment celles afférentes aux finances, à la trésorerie, aux ressources humaines, à l'informatique et à la haute direction. Les frais généraux, y compris les charges liées aux fonctions du siège social et aux services extérieurs, sont capitalisés selon la méthode de répartition intégrale des coûts, conformément à la méthodologie approuvée par la CEO.

Les immobilisations corporelles en service comprennent les actifs liés au transport, à la distribution, aux communications, à l'administration, aux servitudes liées aux terrains et aux actifs de service. Les immobilisations corporelles incluent également les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains, des composantes et pièces de rechange importantes ainsi que les coûts de projets de développement capitalisés et se rapportant à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les immobilisations utilisées pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, l'équipement de raccordement et les installations de mise à la terre, ainsi que les immobilisations utilisées pour augmenter la tension de l'électricité provenant des centrales à des fins de transport et pour réduire la tension dans le cas de la distribution, y compris les transformateurs, les disjoncteurs et les commutateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les immobilisations se rapportant à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent les systèmes radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, l'équipement téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et service

Les actifs liés à l'administration et au service incluent les bâtiments administratifs, les ordinateurs personnels, l'équipement de transport et de travail, les outils et d'autres actifs mineurs.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits d'utilisation de couloirs de transport et de terrains voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que d'autres droits d'accès à des terrains.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels acquis séparément ou générés en interne sont évalués au coût au moment de leur constatation initiale. Le coût comprend le coût des logiciels achetés, le coût de la main-d'œuvre directe (y compris les avantages sociaux), le coût de consultation, les frais d'ingénierie, les frais généraux et les charges de financement capitalisées imputables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de tout amortissement cumulé et toute perte de valeur cumulée. Les actifs incorporels de la société s'entendent surtout des principales applications.

Coûts de financement capitalisés

Les coûts de financement capitalisés représentent les charges d'intérêts attribuables à la construction d'immobilisations corporelles ou à la réalisation d'actifs incorporels. Les coûts de financement attribuables aux fonds empruntés imputables sont incorporés au coût d'acquisition de ces actifs. Les coûts de financement capitalisés représentent une réduction des charges de financement constatées dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les coûts de financement capitalisés sont calculés en fonction du coût moyen pondéré effectif des capitaux empruntés de la société.

Immobilisations et développement en cours

Les immobilisations et le développement en cours comprennent les coûts capitalisés des actifs construits qui ne sont pas encore complétés ou qui n'ont pas encore été mis en service.

Amortissement

Le coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels est amorti selon la méthode linéaire, d'après la durée de vie utile résiduelle estimative de chaque catégorie d'actif, exception faite de l'équipement de transport et de travail, qui lui est amorti selon la méthode de l'amortissement dégressif à taux constant.

La société soumet périodiquement à un examen externe indépendant l'amortissement de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels ainsi que ses taux d'amortissement, tel que l'exige la CEO. Les changements découlant de leur examen approuvé par la CEO sont appliqués sur la durée de vie utile restante, conformément à leur inclusion dans les tarifs d'électricité. Les plus récents examens ont entraîné une modification des taux avec prise d'effet les 1^{er} janvier 2015 et 1^{er} janvier 2017, respectivement pour les activités de distribution et les activités de transport de Hydro One Networks. Un sommaire des durées de vie utile moyennes et des taux d'amortissement de ses diverses catégories d'actifs figure ci dessous.

	Durée de vie utile moyenne	Taux	
		Fourchette	Moyenne
Immobilisations corporelles			
Transport	55 ans	De 1 % à 3 %	2 %
Distribution	46 ans	De 1 % à 7 %	2 %
Communications	16 ans	De 1 % à 15 %	6 %
Administration et service	20 ans	De 1 % à 20 %	6 %
Actifs incorporels	10 ans	10 %	10 %

Selon les pratiques d'amortissement par classes homogènes, le coût d'origine des immobilisations corporelles, ou d'importantes composantes de celles-ci, et des actifs incorporels qui sont mis hors service dans des conditions normales, est imputé à l'amortissement cumulé sans qu'aucun gain ni perte ne soit pris en compte dans les résultats d'exploitation. Lorsqu'une immobilisation corporelle est cédée, un gain ou une perte est calculé en fonction du produit et est pris en compte dans la charge d'amortissement.

Acquisitions et écart d'acquisition

La société comptabilise les acquisitions d'entreprises selon la méthode de l'acquisition, et de ce fait, les actifs et les passifs des entités acquises sont principalement évalués à leur juste valeur estimée à la date de l'acquisition. Les coûts associés aux acquisitions en cours sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas pris en compte dans la base tarifaire.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an ou plus souvent si cela s'impose. La société effectue une évaluation qualitative visant à déterminer s'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci. Si, par suite de cette évaluation qualitative, la société détermine qu'il n'est pas plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de celle-ci, aucun autre test ne sera requis. En revanche, si la société détermine qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable soit inférieure à la valeur comptable de cette dernière, elle effectuera un test de dépréciation en deux étapes dont le fondement est la juste valeur. La première étape du test consistera à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation applicable avec la valeur comptable de celle-ci, incluant l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation applicable est supérieure à la juste valeur de cette dernière, il faudra franchir la deuxième étape du test, laquelle consiste à attribuer une juste valeur à chaque actif et à chaque passif au moyen de la répartition du prix d'achat afin de déterminer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Si la juste valeur implicite est moindre que la valeur comptable, une perte de valeur sera portée en diminution de l'écart d'acquisition et imputée aux résultats d'exploitation.

Compte tenu de l'évaluation effectuée en date du 30 septembre 2017, la société a conclu que l'écart d'acquisition ne s'était pas déprécié au 31 décembre 2017.

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable, la société évalue si la valeur comptable de ces actifs, exclusion faite de l'écart d'acquisition, a subi une perte de valeur. Dans le cas de tels actifs, la société évalue si une dépréciation existe en estimant les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs qui devraient résulter de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. Lorsque sont envisagées différentes lignes de conduite en vue du recouvrement de la valeur comptable d'un actif à long terme, une approche fondée sur des pondérations probabilistes est utilisée pour estimer les flux de trésorerie non actualisés futurs. Si, d'après ces estimations de flux de trésorerie, la valeur comptable de l'actif à long terme est irrécouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de sa valeur comptable sur sa juste valeur est comptabilisée. Par conséquent, la valeur comptable de l'actif en question sera ramenée à sa juste valeur estimative.

En ce qui a trait à ses activités à tarifs réglementés, les coûts de possession de la plupart des actifs à long terme de Hydro One sont pris en compte dans la base tarifaire s'ils génèrent un taux de rendement approuvé par la CEO. La valeur comptable des actifs et leur rendement connexe sont recouverts par voie des tarifs approuvés. Par conséquent, de tels actifs ne font l'objet d'un test de recouvrement que si la CEO refuse leur recouvrement total ou partiel ou qu'un tel refus est jugé probable.

Hydro One surveille régulièrement les actifs de sa filiale non réglementée, Hydro One Telecom, afin de déceler toute indication de dépréciation. La direction évalue la juste valeur de ces actifs à long terme au moyen de techniques généralement reconnues. Ces techniques comprennent, entre autres, le recours à des ventes récentes d'actifs comparables par des tiers, à des fins de référence, et une analyse des flux de trésorerie actualisés faite en interne. Des fluctuations majeures dans la conjoncture du marché, l'évolution de l'état d'un actif ou bien un changement d'intention, de la part de la direction, quant à son utilisation sont généralement jugés par celle-ci comme des événements déclencheurs qui commandent la réévaluation des flux de trésorerie liés à ces actifs à long terme. Aux 31 décembre 2017 et 2016, aucun actif des activités à tarifs réglementés et de l'entreprise non réglementée de la société n'avait subi de dépréciation.

Coûts liés au financement par emprunt

Pour ce qui est des passifs financiers qui ne sont pas classés parmi les instruments détenus à des fins de transaction ainsi que des débetures convertibles, la société diffère les coûts de transaction externes liés aux financements et présente les montants en cause déduction faite de la dette et des débetures convertibles connexes, dans ses bilans consolidés. Les frais d'émission reportés sont amortis sur la durée contractuelle de la dette ou des débetures convertibles connexes en fonction de la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est incluse dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu, sous le poste Charges de financement. Les coûts de transaction engagés au titre des éléments classés comme étant détenus à des fins de transaction sont passés en charge immédiatement.

Résultat étendu

Le résultat étendu s'entend du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Hydro One présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu dans un seul état, soit l'état consolidé des résultats et du résultat étendu.

Actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction, autres passifs ou disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et tous les autres le sont au coût après amortissement, exception faite des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés, lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur, selon le moins élevé des deux. Les débiteurs et les montants à recevoir d'apparentés sont classés comme des prêts et créances. La société considère que la valeur comptable des débiteurs et des montants à recevoir d'apparentés constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments. Les dotations à la provision pour les débiteurs qui sont jugés douteux sont constatées comme des ajustements à la provision pour créances douteuses et sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves objectives que la société ne pourra recouvrer les montants conformément aux modalités initiales. Tous les instruments financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont mesurés à la juste valeur. Les gains et pertes découlant de l'évaluation à la juste valeur sont pris en compte dans les charges de financement de la période durant laquelle ils surviennent. La société détermine le classement de ses actifs et passifs financiers à la date de leur constatation initiale. Elle désigne certains actifs et passifs financiers comme étant détenus à la juste valeur lorsque cela est conforme à sa politique de gestion des risques, politique qui est décrite à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques.

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

La société surveille de près les risques que posent pour ses activités les fluctuations des taux d'intérêt et, si cela convient, elle les couvre au moyen de divers instruments. Certains de ces instruments dérivés sont admissibles à la comptabilité de couverture et sont désignés comme des couvertures à des fins comptables, tandis que d'autres n'y sont pas admissibles et ne sont pas désignés en tant que couvertures (décrits ci-après comme étant des contrats non désignés) puisqu'ils font partie intégrante des relations de couverture économiques.

Les normes comptables concernant les instruments dérivés requièrent la constatation de tous les instruments dérivés qui ne satisfont pas aux critères de dispense pour achats et ventes habituels en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur dans les bilans consolidés. Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture, la société peut choisir de les désigner comme des couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur. La société compense les montants de juste valeur qu'elle inscrit à ses bilans consolidés et qui ont trait à des instruments dérivés conclus avec la même contrepartie en vertu d'une convention-cadre de compensation.

Dans le cas des instruments dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture et qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace d'un gain ou d'une perte après impôts, est présentée comme une composante du cumul des autres éléments du résultat étendu et est reclassée dans les résultats d'exploitation de la période ou des périodes durant lesquelles la transaction couverte influe sur les résultats d'exploitation. Tout gain ou perte sur l'instrument dérivé qui représente soit l'inefficacité de la couverture soit des composantes de celle-ci qui ne sont pas prises en compte au moment de l'évaluation de l'efficacité, est constaté dans les résultats d'exploitation. Dans le cas des couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé et de la position couverte sous-jacente sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats et du résultat étendu de la période à l'étude. Le gain ou la perte sur l'instrument dérivé est inscrit dans le même poste de l'état consolidé des résultats et du résultat étendu que l'est le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés non désignés sont comptabilisées dans les résultats d'exploitation.

Les instruments dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et sont comptabilisés à leur juste valeur aux bilans consolidés lorsque a) leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte; b) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les résultats d'exploitation à chaque période; et c) le dérivé incorporé comme tel répond à la définition de dérivé. La société ne prend part à aucune activité de négociation ou de spéculation visant des instruments dérivés et n'avait aucun instrument dérivé incorporé nécessitant une comptabilisation séparée aux 31 décembre 2017 et 2016.

Hydro One met régulièrement au point des stratégies de couverture en tenant compte de ses objectifs de gestion des risques. À la mise en place d'une relation de couverture, lorsque la société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, Hydro One documente en bonne et due forme la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, l'objectif de gestion des risques connexe, la nature du risque particulier qui est couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue également, lors de la mise en place de la couverture et trimestriellement par la suite, si les instruments de couverture donnent lieu à une compensation efficace des variations de la juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs qu'offre Hydro One comprennent des prestations de retraite, des avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des régimes de retraite, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont constatés pendant la période au cours de laquelle les membres du personnel fournissent un service.

La société constate aux bilans consolidés la situation de capitalisation de ses régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, et comptabilise par la suite les variations de cette situation à la clôture de chaque exercice. Les régimes de retraite à prestations déterminées, d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont considérés sous-capitalisés lorsque l'obligation au titre des prestations et avantages projetés est supérieure à la juste valeur des actifs des régimes. Un passif est inscrit aux bilans consolidés eu égard à tout montant net des obligations sous-capitalisées au titre des prestations ou avantages projetés, et ce montant peut être présenté comme un passif à court terme ou à long terme, ou les deux. La tranche à court terme correspond au montant par lequel la valeur actuarielle des prestations et avantages inclus dans l'obligation à régler dans les douze prochains mois dépasse la juste valeur des actifs des régimes. Si cette juste valeur est supérieure à l'obligation au titre des prestations et avantages projetés du régime, un actif est constaté et correspond au montant net de cette obligation qui est surcapitalisée. Les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas capitalisés puisqu'il n'y a aucun actif connexe dans les régimes.

Hydro One comptabilise ses cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées en tant que charge de retraite, une tranche de ces montants étant capitalisée dans les coûts de main-d'œuvre compris dans les dépenses en immobilisations. Les montants passés en charges sont pris en compte dans les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration figurant dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Régime de retraite à prestations déterminées

Les coûts liés au régime de retraite à prestations déterminées sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la présentation de l'information financière. Ces coûts sont établis par calculs actuariels, au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et selon des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction quant à l'incidence d'événements futurs, y compris les augmentations de salaire ultérieures. Les coûts des services passés découlent de modifications du régime et tous les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés actifs participant au régime et sur l'espérance de vie estimative des salariés inactifs. Les actifs du régime de retraite, soit essentiellement des titres de participation cotés en Bourse et des titres de créance de gouvernements et de sociétés, sont évalués à partir des justes valeurs à la clôture de chaque exercice. Hydro One constate un actif réglementaire équivalant au montant net de son obligation sous-capitalisée au titre des prestations projetées de son régime de retraite.

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs au départ à la retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés et inclus dans les tarifs selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants en déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la direction. Les coûts des services passés découlant de modifications des régimes sont amortis par imputations aux résultats d'exploitation sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des salariés.

Dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite, tous les gains et pertes actuariels sont reportés au moyen de la méthode dite du « corridor ». Le montant calculé en excédent du corridor est amorti par imputations aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs et sur l'espérance de vie des salariés inactifs. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Dans le cas des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les passifs connexes représentant les gains actuariels à la transition aux PCGR des États-Unis, sont amortis dans les résultats d'exploitation selon la méthode dite « du corridor ». Les gains et les pertes actuariels découlant des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi qui sont survenus au cours de l'exercice sont comptabilisés immédiatement dans les résultats d'exploitation. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont réévaluées à la juste valeur à la clôture de chaque exercice, d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation.

Tous les coûts futurs des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont attribués à la main-d'œuvre et sont soit imputés aux résultats d'exploitation, soit incorporés au coût des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Rémunération à base d'actions**Régimes d'octroi d'actions**

Hydro One évalue les régimes d'octroi d'actions en fonction de la juste valeur des octrois d'actions estimée en fonction du cours de l'action ordinaire à la date de l'octroi. Les coûts sont comptabilisés dans les états financiers selon une méthode d'attribution qui tient compte de l'acquisition progressive des droits lorsque les régimes d'octroi d'actions comportent à la fois des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. La société comptabilise un actif réglementaire équivalant aux charges à payer des régimes d'octroi d'actions constatées à chaque période. Les coûts transférés de l'actif réglementaire aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises sont recouverts au moyen des tarifs. Les renoncations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Régimes de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA »)

La société comptabilise les passifs liés aux régimes de DDVA d'administrateur et de la direction à la juste valeur, à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'au règlement, constatant la charge de rémunération selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur du passif au titre des DDVA est fondée sur le cours de clôture de l'action ordinaire de la société à la date de clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Régime incitatif à long terme (« RILT »)

La société évalue les droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (les « DVAAR ») et les droits à la valeur d'actions liées au rendement

(les « DVVALR »), émis aux termes de son RILT, à la juste valeur en fonction du cours des actions ordinaires à la date d'attribution. La charge de rémunération afférente est comptabilisée sur le délai d'acquisition des droits selon la méthode linéaire. Les renoncations sont comptabilisées au moment où elles surviennent.

Pertes éventuelles

Hydro One est confrontée à certaines questions d'ordre juridique et environnemental qui surviennent dans le cours normal des affaires. Pour préparer ses états financiers consolidés, la direction pose des jugements concernant l'issue future d'éventualités et constate une perte à l'égard d'éventualités en fonction de sa meilleure estimation lorsqu'elle établit qu'il est probable que cette perte soit survenue et que son montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Lorsque le montant de la perte est recouvrable à partir de tarifs futurs, un actif réglementaire est également constaté. Lorsqu'il existe une fourchette estimative de pertes probables et qu'aucune d'elles ne représente une meilleure estimation que les autres, la société constate une perte au montant à la borne inférieure de la fourchette.

La direction examine régulièrement les renseignements récents qui sont disponibles afin d'établir si les provisions constatées pour de telles pertes devraient être ajustées et si de nouvelles provisions s'imposent. Pour estimer les pertes probables, il peut être nécessaire d'analyser de nombreux scénarios et prévisions qui reposent souvent sur des jugements au sujet de mesures que pourraient prendre des tiers, tels les tribunaux fédéraux, provinciaux et municipaux ou les organismes de réglementation. Il arrive que de longues périodes s'écoulent avant que les questions touchant les passifs éventuels puissent être réglées. Les montants inscrits dans les états financiers consolidés peuvent être différents des montants réels une fois que l'issue des éventualités est connue. Ces écarts peuvent avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie futurs de la société.

Les provisions sont fondées sur des estimations courantes et elles sont assujetties à un degré d'incertitude plus élevé lorsque la période couverte par les projections est longue. Une forte tendance à la hausse ou à la baisse du nombre d'actions intentées, la nature des préjudices prétendus et le coût moyen de résolution de ces actions pourraient modifier le montant estimatif de la provision, tout comme pourrait le faire un verdict favorable ou défavorable rendu par un tribunal par suite d'un procès. Un règlement législatif fédéral ou provincial ou encore un règlement structuré pourrait également changer le montant estimatif du passif. Les frais juridiques sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Passifs environnementaux

Des passifs environnementaux sont constatés eu égard à des sites contaminés dans le passé lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives futures devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable. Hydro One constate un passif pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (« BPC ») qui est retirée de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée de ces dépenses futures estimatives. La société calcule la valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation équivalant au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit des instruments financiers dont les échéances correspondent au schéma des dépenses futures liées à l'environnement. Comme la société prévoit continuer de recouvrer ces dépenses futures au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire de compensation a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces dépenses liées à l'environnement auprès de ses clients. Hydro One revoit ses estimations des dépenses futures liées à l'environnement chaque année, ou plus souvent, si des éléments laissent croire que les circonstances ont changé.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées au titre des obligations juridiques de retrait ou d'élimination futurs d'actifs à long terme. Ces obligations peuvent résulter de l'acquisition, de la construction, du développement et (ou) de l'utilisation normale des actifs. Des obligations conditionnelles liées à la mise hors service d'immobilisations sont constatées lorsqu'une obligation juridique de procéder à des travaux futurs de mise hors service d'un actif, mais dont le calendrier et (ou) la méthode de règlement dépendent d'un événement futur sur lequel la société peut avoir ou ne pas avoir de contrôle. Dans une telle situation, l'obligation de procéder aux travaux de mise hors service d'un actif est inconditionnelle, même s'il existe des incertitudes, au calendrier et (ou) à la méthode de règlement.

Lorsque la société comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures requises pour mener à terme la mise hors service d'immobilisations est constatée dans la période durant laquelle l'obligation naît, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. En règle générale, la valeur actualisée des dépenses estimatives futures est ajoutée à la valeur comptable de l'immobilisation connexe et les coûts de mise hors service d'immobilisations en découlant sont alors amortis sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Lorsqu'un actif n'est plus en service au moment de la comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, le coût de la mise hors service est comptabilisé dans les résultats d'exploitation.

Certains actifs de la société liés au transport et à la distribution, surtout ceux se trouvant dans des parcelles grevées d'une servitude ou des emprises qu'elle ne possède pas, peuvent être assortis d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, conditionnelles ou non. La majorité des servitudes et des emprises de la société sont soit perpétuelles, soit renouvelées automatiquement chaque année. Les droits fonciers d'une durée déterminée sont généralement prolongés ou renouvelés. Comme la société s'attend à utiliser la majeure partie de ses installations de façon pérenne, aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations n'a été comptabilisée à l'égard de ces actifs. Si, dans l'avenir, une installation ne semble plus respecter les hypothèses de perpétuité, elle fera l'objet d'un examen pour déterminer s'il existe une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pouvant être estimée. Si cela est le cas, une telle obligation sera alors constatée.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société comptabilisées à ce jour se rapportent aux dépenses futures estimatives associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations.

3. Nouvelles prises de position comptables

Les tableaux qui suivent présentent les mises à jour de normes comptables (les « ASU ») publiées par le Financial Accounting Standards Board s'appliquant à Hydro One.

Directives comptables adoptées récemment

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-06	Mars 2016	Les options d'achat et de vente conditionnelles qui accélèrent le paiement du principal d'instruments de créance doivent être « clairement et étroitement liées » à l'instrument d'emprunt hôte.	1 ^{er} janvier 2017	Aucune incidence au moment de l'adoption

Directives comptables récemment publiées, mais pas encore adoptées

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2014-09 2015-14 2016-08 2016-10 2016-12 2016-20 2017-05 2017-10 2017-13 2017-14	Mai 2014 à novembre 2017	L'ASU 2014-09 a été publiée en mai 2014 et fournit des directives relativement à la comptabilisation des produits dans le cas d'un transfert de biens ou de services promis à un client, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. L'ASU 2015-14 a reporté de un an la date d'entrée en vigueur de l'ASU 2014-09. D'autres ASU publiées en 2016 et 2017 simplifient le passage à la nouvelle norme et clarifient certains de ses aspects.	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a terminé son évaluation de toutes ses sources de revenus et a conclu que l'adoption n'aura aucune incidence importante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Numéro de l'ASU	Publication	Description	Date d'entrée en vigueur	Incidence prévue sur Hydro One
2016-02 2018-01	Février 2016 à janvier 2018	Les preneurs sont tenus de comptabiliser au bilan les droits et les obligations découlant des contrats de location simple à titre d'actifs (le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail) et de passifs (l'obligation de verser les paiements de location futurs). L'ASU 2018-01 permet à une entité de choisir, pour des raisons pratiques, de ne pas évaluer, en vertu du Topic 842, les servitudes qui existaient ou qui sont venues à échéance avant l'adoption par l'entité du Topic 842, et qui n'étaient pas précédemment comptabilisées comme des contrats de location aux termes du Topic 840.	1 ^{er} janvier 2019	Une évaluation initiale englobant tous les contrats de location existants est en cours. Elle sera suivie d'un examen des contrats pertinents. Aucune détermination quantitative n'a été réalisée jusqu'à présent. La société est en voie d'adopter cette norme d'ici la date d'entrée en vigueur.
2016-15	Août 2016	Les modifications apportées fournissent des directives à l'égard de huit enjeux précis visant les flux de trésorerie, en vue de réduire la diversité en pratique.	1 ^{er} janvier 2018	Aucune incidence importante
2017-01	Janvier 2017	Cette modification précise la définition d'une entreprise et donne des directives supplémentaires sur la façon de déterminer si une opération doit être comptabilisée à titre d'acquisition (ou de cession) d'actifs ou d'entreprises.	1 ^{er} janvier 2018	Aucune incidence importante
2017-04	Janvier 2017	La modification supprime la deuxième étape de l'actuel test de dépréciation de l'écart d'acquisition à deux étapes afin de simplifier le processus de vérification de l'écart d'acquisition.	1 ^{er} janvier 2020	À l'étude
2017-07	Mars 2017	La composante du coût des services de la charge nette au titre des prestations de régimes à prestations déterminées doit être présentée dans le même poste que les autres charges de rémunération découlant des services rendus par les employés de la société. Toutes les autres composantes de la charge nette au titre des prestations doivent être présentées distinctement du coût des services dans l'état des résultats. Seule la composante du coût des services peut être inscrite à l'actif, le cas échéant.	1 ^{er} janvier 2018	Hydro One a demandé un compte de report réglementaire afin de maintenir la capitalisation des coûts liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi. Il n'y a donc aucune incidence importante.
2017-09	Mai 2017	En cas de modification des modalités des droits à des paiements fondés sur des actions, une entité sera tenue d'appliquer des règles de comptabilisation des modifications, à moins que les droits modifiés respectent toutes les conditions prescrites dans cette ASU.	1 ^{er} janvier 2018	Aucune incidence importante
2017-11	Juillet 2017	Pour déterminer si un instrument financier doit être présenté comme un instrument de passif ou de capitaux propres, la clause de révision à la baisse n'empêche plus le classement dans les capitaux propres au moment d'évaluer si l'instrument est indexé sur le cours des actions de l'entité.	1 ^{er} janvier 2019	À l'étude
2017-12	Août 2017	Les modifications auront pour effet de mieux aligner les activités de gestion des risques des entités et la présentation de l'information financière sur les relations de couverture grâce à la modification des directives concernant la conception et l'évaluation des relations de couverture admissibles ainsi que celles concernant la présentation des résultats de la couverture.	1 ^{er} janvier 2019	À l'étude

4. Regroupements d'entreprises

Convention d'achat relative à Avista Corporation

Le 19 juillet 2017, Hydro One a conclu une convention visant l'acquisition d'Avista Corporation pour environ 6,7 milliards de dollars réalisée au comptant (la « fusion »). Avista Corporation est une entreprise de services publics détenue par des investisseurs qui produit, transporte et distribue de l'électricité. Basée à Spokane, dans l'État de Washington, l'entreprise dessert des régions de l'État de Washington, de l'Idaho, de l'Oregon, du Montana et de l'Alaska. La clôture de la fusion est assujettie à l'obtention de certaines approbations réglementaires et gouvernementales ainsi qu'à la satisfaction des conditions de clôture d'usage. Se reporter à la note 16 – Débentures convertibles et à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir plus de détails, respectivement, sur les débentures convertibles et les contrats de change, en lien avec le financement de la fusion.

Acquisition de HOSSM

Le 31 octobre 2016, Hydro One a acquis, auprès de Brookfield Infrastructure Holdings Inc., HOSSM, entreprise de transport d'électricité réglementée de l'Ontario, située sur la rive est du lac Supérieur, au nord et à l'est de Sault Ste. Marie, en Ontario. Le prix d'achat total pour HOSSM s'est élevé à environ 376 millions de dollars, y compris la prise en charge de dettes impayées d'environ 150 millions de dollars. En 2017, la société a procédé à la détermination définitive de la juste valeur des actifs acquis est des passifs pris en charge sans apporter de modification importante, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition d'environ 157 millions de dollars découlant de l'acquisition de HOSSM. L'écart entre la répartition provisoire et la répartition définitive du prix d'achat entre la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge correspond à une baisse de 2 millions de dollars des passifs d'impôts différés découlant d'une baisse correspondante de l'écart d'acquisition. Le tableau suivant résume la juste valeur définitive des actifs acquis et des passifs pris en charge :

(en millions de dollars)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Immobilisations corporelles	221
Actifs incorporels	1
Actifs réglementaires	50
Écart d'acquisition	157
Fonds de roulement	(2)
Dette à long terme	(186)
Passifs au titre des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	(5)
Actifs d'impôts différés	(15)
	226

L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition de HOSSM est constitué en grande partie de synergies et d'économies d'échelle attendues du regroupement des activités de Hydro One et de HOSSM. Les résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 reflètent des produits de 6 millions de dollars et un bénéfice net inférieur à 1 million de dollars attribuables à HOSSM. Tous les coûts liés à l'acquisition ont été passés en charges dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu. Les informations financières de HOSSM étaient négligeables aux fins des résultats financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et, par conséquent, elles n'ont pas été présentées sur une base pro forma.

Convention visant l'acquisition d'Orillia Power

Le 15 août 2016, la société a conclu une convention visant l'acquisition, auprès de la Ville d'Orillia, d'Orillia Power Distribution Corporation (« Orillia Power »), société de distribution d'électricité située dans le comté de Simcoe, en Ontario, moyennant une somme d'environ 41 millions de dollars, y compris la prise en charge de dettes en cours et de passifs réglementaires d'un montant approximatif de 15 millions de dollars, sous réserve des ajustements de clôture. L'acquisition est tributaire de l'approbation réglementaire de la CEO.

5. Amortissement

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Amortissement des immobilisations corporelles	641	612
Coûts de retrait d'actifs	90	90
Amortissement des actifs incorporels	62	56
Amortissement des actifs réglementaires	24	20
	817	778

6. Charges de financement

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Intérêts sur la dette à long terme	450	424
Intérêts sur les débetures convertibles	24	—
Intérêts sur les billets à court terme	6	9
Perte non réalisée sur les contrats de change	3	—
Autres	14	16
Moins : les intérêts capitalisés sur les immobilisations et le développement en cours	(56)	(54)
les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(2)	(2)
	439	393

7. Impôts sur le bénéfice

La charge d'impôts sur le bénéfice diffère du montant qui aurait été comptabilisé d'après le taux d'imposition combiné fédéral et ontarien prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est le suivant :

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Bénéfice avant les impôts sur le bénéfice	793	885
Impôts sur le bénéfice au taux prévu par la loi de 26,5 % (26,5 % en 2016)	210	235
Augmentation (diminution) découlant de ce qui suit :		
Écarts temporaires nets pouvant être recouverts dans les tarifs futurs imputés aux clients :		
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(55)	(53)
Excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge de retraite	(13)	(16)
Coûts indirects capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(17)	(16)
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(15)	(14)
Dépenses liées à l'environnement	(6)	(5)
Autres	3	5
Écarts temporaires nets	(103)	(99)
Écarts permanents nets	4	3
Total des impôts sur le bénéfice	111	139

Les principales composantes de la charge d'impôts sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Impôts sur le bénéfice exigibles	26	25
Impôts sur le bénéfice différés	85	114
Total des impôts sur le bénéfice	111	139
Taux d'imposition effectif	14,0 %	15,7 %

Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôts différés qui devraient être pris en compte dans le processus de tarification sont contrebalancés par les actifs et passifs réglementaires de sorte à refléter le recouvrement ou l'élimination anticipé de ces soldes par voie des tarifs d'électricité futurs. Les actifs et passifs d'impôts différés découlent de la différence entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. Aux 31 décembre 2017 et 2016, les actifs et passifs d'impôts différés étaient les suivants :

31 décembre (en millions de dollars)	2017	2016
Actifs d'impôts différés		
Excédent de l'amortissement comptable sur l'amortissement fiscal	125	495
Immobilisations non amortissables	271	271
Excédent de la charge au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sur les paiements en espèces	561	607
Dépenses liées à l'environnement	71	74
Pertes autres qu'en capital	255	213
Report en avant de crédits d'impôt	49	27
Placement dans des filiales	84	75
Autres	13	3
	1 429	1 765
Moins la provision pour moins-value	(364)	(352)
Total des actifs d'impôts différés	1 065	1 413
Moins la tranche échéant à moins de un an	—	—
	1 065	1 413
Passifs d'impôts différés		
Montants réglementaires non constatés aux fins fiscales	(47)	(153)
Écart d'acquisition	(10)	(10)
Excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement comptable	(75)	(64)
Autres	(17)	(11)
Total des passifs d'impôts différés	(149)	(238)
Moins la tranche échéant à moins de un an	—	—
	(149)	(238)
Actifs nets d'impôts différés	916	1 175

Les actifs nets d'impôts différés sont présentés aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre (en millions de dollars)	2017	2016
Long terme		
Actifs d'impôts différés	987	1 235
Passifs d'impôts différés	(71)	(60)
Actifs nets d'impôts différés	916	1 175

La provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts différés au 31 décembre 2017 s'établissait à 364 millions de dollars (352 millions de dollars en 2016). La provision pour moins-value se rapporte principalement aux écarts temporaires liés aux actifs non amortissables et aux placements dans les filiales. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la société disposait de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable d'exercices futurs, lesquelles expirent comme suit :

Année d'expiration (en millions de dollars)	2017	2016
2034	2	2
2035	222	222
2036	560	580
2037	175	—
Total des pertes	959	804

8. Débiteurs

31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Débiteurs – facturés	298	431
Débiteurs – non facturés	367	442
Débiteurs, montant brut	665	873
Provision pour créances douteuses	(29)	(35)
Débiteurs, montant net	636	838

Le tableau suivant indique l'évolution de la provision pour créances douteuses au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Provision pour créances douteuses – à l'ouverture	(35)	(61)
Sorties du bilan	25	37
Dotations à la provision pour créances douteuses	(19)	(11)
Provision pour créances douteuses – à la clôture	(29)	(35)

9. Autres actifs à court terme

31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Actifs réglementaires (note 12)	46	37
Matières et fournitures	18	19
Charges payées d'avance et autres actifs	41	46
	105	102

10. Immobilisations corporelles

31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	15 509	5 162	989	11 336
Distribution	10 213	3 513	149	6 849
Communications	1 266	853	31	444
Administration et service	1 561	857	46	750
Servitudes	638	70	—	568
	29 187	10 455	1 215	19 947

31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Immobilisations corporelles	Amortissement cumulé	Immobilisations en cours	Total
Transport	14 692	4 862	910	10 740
Distribution	9 656	3 305	243	6 594
Communications	1 233	777	20	476
Administration et service	1 632	924	61	769
Servitudes	628	67	—	561
	27 841	9 935	1 234	19 140

Les charges de financement capitalisées à l'égard des immobilisations corporelles en cours de construction ont totalisé 54 millions de dollars en 2017 (52 millions de dollars en 2016).

11. Actifs incorporels

31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	698	370	41	369
Autres actifs	5	5	—	—
	703	375	41	369

31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Actifs incorporels	Amortissement cumulé	Aménagements en cours de réalisation	Total
Logiciels d'application	621	326	53	348
Autres actifs	5	4	—	1
	626	330	53	349

Les charges de financement capitalisées dans les actifs incorporels en cours de réalisation se sont établies à 2 millions de dollars en 2017 (2 millions de dollars en 2016). La charge d'amortissement annuelle estimative à l'égard des actifs incorporels se présente comme suit : 67 millions de dollars en 2018, 57 millions de dollars en 2019, 40 millions de dollars en 2020, 39 millions de dollars en 2021 et 36 millions de dollars en 2022.

12. Actifs et passifs réglementaires

Les actifs et les passifs réglementaires résultent du processus de tarification. Hydro One a enregistré les actifs et les passifs réglementaires suivants :

31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Actifs réglementaires		
Actif réglementaire au titre des impôts différés	1 762	1 587
Actif réglementaire au titre des prestations de retraite	981	900
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	36	243
Environnement	196	204
Rémunération à base d'actions	40	31
Prime d'émission de titres d'emprunt	27	32
Report de produits abandonnés	23	—
Exemption au titre du code des réseaux de distribution	10	10
Coûts de démarrage liés à B2M LP	4	5
Compte d'écarts liés au règlement de détail	—	145
Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017	—	7
Écarts liés aux coûts de retraite	—	4
Autres	16	14
Total des actifs réglementaires	3 095	3 182
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(46)	(37)
	3 049	3 145
Passifs réglementaires		
Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte	60	69
Écarts liés aux produits externes	46	64
Report et écart liés au programme de CGD	28	54
Écarts liés aux coûts de retraite	23	—
Majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017	6	—
Passif réglementaire au titre des impôts différés	5	4
Autres	17	18
Total des passifs réglementaires	185	209
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(57)	—
	128	209

Actif et passif réglementaires au titre des impôts différés

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant aux états financiers et leur valeur fiscale correspondante utilisée pour calculer le bénéfice imposable. La société a constaté des actifs et des passifs réglementaires qui correspondent aux actifs d'impôts différés résultant du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, la charge d'impôts aurait été comptabilisée selon la méthode axée sur le bilan, et aucun compte réglementaire n'aurait été établi au titre des impôts devant être recouverts au moyen des tarifs futurs. Par conséquent, la charge d'impôts en 2017 aurait été plus élevée d'environ 113 millions de dollars (104 millions de dollars en 2016).

Le 28 septembre 2017, la CEO a publié sa décision et son ordonnance portant sur les besoins en revenus de 2017 et de 2018 au titre des tarifs de transport de Hydro One Networks (la « décision »). Dans sa décision, la CEO a conclu que le montant net des actifs d'impôts différés attribuables au passage du régime des paiements tenant lieu d'impôts aux termes de la Loi sur l'électricité (Ontario) au paiement d'impôt aux termes du régime fiscal fédéral et provincial ne doit pas bénéficier entièrement aux actionnaires de Hydro One et qu'une portion doit être partagée avec les contribuables. Le 9 novembre 2017, la CEO a publié une décision et une ordonnance qui calcule la portion des économies fiscales qui devrait être partagée avec les contribuables. Le calcul de la CEO donnerait lieu à la dépréciation des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur du transport de Hydro One Networks d'un montant d'au plus 515 millions de dollars, environ. Si la CEO devait appliquer ce calcul de répartition aux tarifs de distribution de 2018 à 2022 de Hydro One Networks, qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision, la dépréciation supplémentaire des actifs réglementaires d'impôts différés du secteur de la distribution de Hydro One Networks se chiffrerait à un montant d'au plus 370 millions de dollars, environ. En octobre 2017, la société a déposé une motion d'examen et de modification (la « motion ») de la décision et interjeté appel devant la Cour divisionnaire de l'Ontario (l'« appel »). Le 19 décembre 2017, la CEO a annoncé que l'audience sur le bien-fondé de la requête, aura lieu à la mi-février 2018. Dans les deux cas, la société est d'avis que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. L'appel est en suspens en attendant l'issue de la motion. Si la décision est maintenue, l'incidence de la dépréciation potentielle, selon les données connues à ce jour, correspondrait à une diminution ponctuelle du bénéfice net d'au plus 885 millions de dollars, environ. En se fondant sur l'hypothèse que la CEO appliquera les principes établis en matière de tarification d'une manière conforme à sa pratique antérieure et qu'elle ne fera pas usage de son pouvoir discrétionnaire pour tenir compte d'autres considérations liées aux politiques, la direction estime qu'il est probable que la motion sera acceptée et que les économies fiscales susmentionnées seront réparties au profit des actionnaires de Hydro One.

Actif réglementaire au titre des prestations de retraite

Selon les ordonnances tarifaires de la CEO, les coûts du régime de retraite sont recouverts selon la méthode de la comptabilité de caisse puisque les cotisations de l'employeur sont versées à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées au régime de retraite, ainsi qu'un actif réglementaire de compensation. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des prestations de retraite seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des prestations de retraite est réévaluée à sa juste valeur à la clôture chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu auraient été moins élevés de 80 millions de dollars et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration auraient été plus élevés de 1 million de dollars (les autres éléments du résultat étendu auraient été plus élevés de 52 millions de dollars en 2016).

Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

La société comptabilise aux bilans consolidés le montant net non capitalisé des obligations liées aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'une compensation supplémentaire liée aux actifs réglementaires connexes. Un actif réglementaire est comptabilisé étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. L'obligation au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est réévaluée à sa juste valeur à la clôture de chaque exercice d'après un rapport actuariel annuel, et un actif réglementaire de compensation est comptabilisé, à hauteur de l'ajustement de réévaluation. Si ce n'était de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les autres éléments du résultat étendu en 2017 auraient été plus élevés de 207 millions de dollars (moins élevés de 3 millions de dollars en 2016).

Environnement

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses futures estimatives à engager pour remettre en état les sites contaminés. Étant donné que ces dépenses sont censées être recouvrables au moyen des tarifs futurs, la société a comptabilisé un montant équivalent à titre d'actif réglementaire. En 2017, cet actif réglementaire lié à l'environnement a été augmenté de 1 million de dollars (réduit de 1 million de dollars en 2016) afin de refléter les variations correspondantes du passif de la société en matière de BPC, et il a été haussé de 7 millions de dollars (10 millions de dollars en 2016) pour tenir compte des variations du passif lié à l'évaluation et à la remise en état des terrains. L'actif réglementaire lié à l'environnement est porté en résultat d'une manière conforme au modèle des dépenses réelles engagées et imputées aux passifs environnementaux. La CEO a la possibilité d'examiner et d'évaluer la prudence de toutes les dépenses réglementaires réelles de Hydro One en matière d'environnement et le moment où elles sont toutes recouvrées. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration de 2017 auraient été plus élevées de 8 millions de dollars (9 millions de dollars en 2016). Par ailleurs, la charge d'amortissement de 2017 aurait été moins élevée de 24 millions de dollars (20 millions de dollars en 2016) et les charges de financement de 2017 auraient été plus élevées de 8 millions de dollars (8 millions de dollars en 2016).

Rémunération à base d'actions

La société comptabilise les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions comme un actif réglementaire étant donné que la direction estime qu'il est probable que les coûts liés aux régimes d'octroi d'actions seront recouverts dans l'avenir au moyen du processus de tarification. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration en 2017 auraient été plus élevées de 8 millions de dollars (9 millions de dollars en 2016). Les coûts liés aux octrois d'actions sont transférés aux coûts de main-d'œuvre au moment où les droits aux octrois d'actions deviennent acquis et que les actions connexes sont émises, et ils sont recouverts au moyen des tarifs conformément au recouvrement des coûts de main-d'œuvre connexes.

Prime d'émission de titres d'emprunt

La valeur des titres d'emprunt pris en charge dans le cadre de l'acquisition de HOSSM a été comptabilisée à la juste valeur conformément aux PCGR américains – Regroupement d'entreprises. La CEO permet le recouvrement des intérêts au taux nominal des billets garantis de premier rang et un actif réglementaire a été comptabilisé pour rendre compte de l'écart entre la juste valeur et la valeur nominale de cette dette. La prime d'émission de titres d'emprunt est recouvrée sur la durée résiduelle de la dette.

Report de produits abandonnés

Dans le cadre de sa décision de septembre 2017 visant la requête en révision de tarifs de transport de Hydro One Networks pour 2017 et 2018, la CEO a approuvé le compte de produits abandonnés afin de comptabiliser l'écart entre les produits gagnés en vertu des tarifs approuvés dans le cadre de la décision, à compter du 1^{er} janvier 2017, et les produits gagnés en vertu des tarifs provisoires jusqu' à l'entrée en vigueur des tarifs approuvés de 2017. La CEO a approuvé un compte semblable pour B2M LP en juin 2017 afin de comptabiliser l'écart entre les produits tirés des nouveaux tarifs approuvés, en vigueur le 1^{er} janvier 2017, et les produits constatés en vertu des tarifs provisoires de 2017. Le solde de ces comptes sera remis aux contribuables ou recouvrés auprès d'eux, respectivement, sur une période de un an se terminant le 31 décembre 2018. Le projet d'ordonnance tarifaire soumis par Hydro One Networks a été approuvé par la CEO en novembre 2017. Ce projet d'ordonnance tarifaire reflète la décision de septembre 2017, y compris une réduction des impôts en espèces approuvée aux fins de recouvrement dans les tarifs de transport en raison de la base de la CEO prévoyant le partage avec les contribuables des économies découlant des actifs d'impôts différés. La position de la société dans la motion susmentionnée est que la CEO a commis des erreurs de faits et de droit dans sa détermination de la répartition des économies fiscales entre les actionnaires et les contribuables. Par conséquent, la société a également reflété l'incidence de sa position à l'égard de la motion dans le compte d'écart lié au report de produits abandonnés. Le calendrier de recouvrement de cette incidence sera établi quand l'issue de la motion sera connue.

Exemption au titre du code des réseaux de distribution (« CRD »)

En juin 2010, Hydro One Networks a déposé une demande auprès de la CEO portant sur les nouvelles règles de la CEO en matière de responsabilité des coûts contenues dans l'avis de modification du CRD d'octobre 2009 de la CEO, en ce qui a trait au raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable déjà raccordées ou qui ont fait l'objet d'une évaluation de l'incidence de leur raccordement avant le 21 octobre 2009. Cette demande visait à faire approuver la comptabilisation et le report des coûts non prévus, engagés par Hydro One Networks et découlant du raccordement de certaines installations de production d'énergie renouvelable. La CEO a statué que certaines dépenses spécifiques qui avaient été relevées pouvaient être comptabilisées dans le compte de report, sous réserve de leur examen par la CEO dans le cadre des demandes en révision de tarifs subséquentes de Hydro One Networks. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du solde du compte de report lié à l'exemption au titre du CRD au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant qui a été recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. Par ailleurs, la CEO a également approuvé la demande faite par Hydro One visant l'élimination de ce compte de report. Il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2017 ou en 2016. Le solde de ce compte au 31 décembre 2016, y compris les intérêts courus, a fait l'objet d'une demande aux fins de recouvrement dans le cadre de la requête en révision de tarifs de distribution de 2018 à 2022.

Coûts de démarrage liés à B2M LP

En décembre 2015, la CEO a rendu une décision portant sur la demande de B2M LP pour les années 2015 à 2019, dans laquelle elle a approuvé le recouvrement de coûts de démarrage liés à B2M LP de 8 millions de dollars. Ces coûts sont actuellement recouvrés sur une période de quatre ans qui a commencé en 2016, conformément à la décision de la CEO.

Compte d'écarts liés au règlement de détail (« CELRD »)

Hydro One a reporté certains montants au titre d'écarts liés au règlement de détail en vertu des dispositions de l'article 490 de l'*Accounting Procedures Handbook* de la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement du total du solde du CELRD accumulé entre janvier 2012 et décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant devant être recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017.

Majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017

En mars 2015, dans le cadre de sa décision portant sur la requête en révision de tarifs de distribution de Hydro One Networks pour les années 2015 à 2019, la CEO a approuvé le règlement de certains comptes de report et comptes d'écart, y compris des CELRD et les intérêts courus. Le compte au titre de la majoration tarifaire pour les années 2015 à 2017 comprenait les soldes approuvés à des fins de règlement par la CEO, lesquels ont été éliminés, conformément à la décision de la CEO, sur une période de 32 mois qui a pris fin le 31 décembre 2017. Le solde du compte représente le trop-perçu devant être remis aux contribuables aux termes d'une requête en révision de tarifs future. Nous n'avons pas demandé le recouvrement du solde de ce compte dans le cadre de notre requête en révision de tarifs de distribution actuelle.

Écarts liés aux coûts de retraite

Un compte d'écarts liés aux coûts de retraite a été établi à l'égard des entreprises de transport et de distribution de Hydro One Networks afin de comptabiliser l'écart entre la charge de retraite réellement engagée et les coûts de retraite estimatifs approuvés par la CEO. Le solde de ce compte réglementaire reflète l'insuffisance des coûts de retraite versés en regard des montants approuvés par la CEO. En mars 2015, la CEO a approuvé le règlement de la partie attribuable à l'entreprise de distribution de la totalité du compte d'écarts liés aux coûts de retraite au 31 décembre 2013, y compris les intérêts courus, montant qui a été recouvré au moyen des majorations tarifaires pour les années 2015 à 2017. En septembre 2017, la CEO a approuvé le règlement de la partie attribuable aux activités de transport du total du compte d'écarts liés aux coûts de retraite au 31 décembre 2015, y compris les intérêts courus, montant qui est actuellement recouvré sur une période de deux ans devant prendre fin le 31 décembre 2018. En l'absence de comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les produits en 2017 auraient été plus élevés de 24 millions de dollars (25 millions de dollars en 2016).

Écart lié aux dépenses en matière d'énergie verte

En avril 2010, la CEO a demandé l'établissement de comptes de report dans lesquels est enregistré l'écart entre les produits constatés découlant des dépenses engagées au titre du programme d'énergie verte et les recouvrements reçus réellement.

Écarts liés aux produits externes

En mai 2009, la CEO a approuvé les montants prévus au titre des produits tirés des services d'exportation, les produits externes liés à l'utilisation secondaire des terrains et les produits externes tirés de l'entretien des postes ainsi que des travaux d'ingénierie et de construction. En novembre 2012, la CEO a une fois de plus approuvé les montants prévus liés à cette catégorie de produits et a étendu le champ d'application de sorte à inclure tous les « autres » produits externes. Le solde du compte d'écarts liés aux produits externes reflète l'excédent des produits externes réels sur les montants prévus approuvés par la CEO. En septembre 2017, la CEO a approuvé le règlement du compte d'écarts liés aux produits externes au 31 décembre 2015, y compris les intérêts courus, montant qui est actuellement remis aux clients sur une période de deux ans devant prendre fin le 31 décembre 2018.

Compte de report et d'écart aux fins du programme de conservation et de gestion de la demande

Dans le cadre de la requête en révision de tarifs de Hydro One Networks pour 2013 et 2014, Hydro One a consenti à constituer un nouveau compte de report et d'écart réglementaire pour évaluer l'effet des résultats réels des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD ») et de réponse à la demande sur la charge prévue comparativement à la charge prévue estimée comprise dans les besoins en revenus. Le solde du compte de report et d'écart aux fins du programme

de CGD est attribuable à l'écart entre les résultats réels du programme de CGD pour 2013 et 2014 et ceux prévus aux fins des besoins en revenus de 2013 et de 2014, respectivement. Il n'y a eu aucun ajout à ce compte réglementaire en 2017 ou en 2016. Le solde du compte au 31 décembre 2015, y compris les intérêts, a été approuvé aux fins de règlement dans le cadre de la décision relative aux tarifs de transport de 2017 et 2018, et il fait actuellement l'objet de prélèvements devant se poursuivre pendant une période de deux ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2018.

13. Crédeurs et autres passifs à court terme

31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Créditeurs	177	181
Charges à payer	572	659
Intérêts courus	99	105
Passifs réglementaires (note 12)	57	—
	905	945

14. Autres passifs à long terme

31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi (note 19)	1 519	1 641
Passif au titre des prestations de retraite (note 19)	981	900
Passifs environnementaux (note 20)	168	177
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 21)	9	9
Créditeurs et autres passifs à long terme	30	25
	2 707	2 752

15. Dette et conventions de crédit**Billets à court terme et facilités de crédit**

Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme, en partie par voie de l'émission de papier commercial, aux termes du programme de papier

commercial de Hydro One Inc. d'un montant maximal autorisé de 1,5 milliard de dollars. Les billets à court terme sont libellés en dollars canadiens et ont diverses durées allant jusqu'à 365 jours. Le programme de papier commercial est soutenu par les facilités de crédit renouvelables consenties de Hydro One Inc. d'un montant total de 2,3 milliards de dollars.

Au 31 décembre 2017, les facilités de crédit consenties, non garanties et inutilisées de Hydro One, sur une base consolidée, totalisaient 2 550 millions de dollars et étaient composées de ce qui suit :

(en millions de dollars)	Échéance	Montant
Hydro One Inc,		
Facilité de crédit de soutien renouvelable	Juin 2022 ¹	2 300
Hydro One		
Facilité de crédit à terme renouvelable de premier rang, d'une durée de cinq ans	Novembre 2021	250
Total		2 550

1. En juin 2017, la date d'échéance des facilités de crédit de Hydro One Inc. d'un montant de 2,3 milliards de dollars a été prorogée, passant de juin 2021 à juin 2022.

La société peut utiliser ses facilités de crédit aux fins des besoins du fonds de roulement ou de ses besoins généraux. Si ces facilités de crédit sont utilisées, l'encours portera intérêt à un taux fondé sur les taux de référence canadiens. L'obligation de chaque prêteur de prolonger la durée du crédit aux termes de sa facilité de crédit est assujettie à diverses conditions, notamment le fait qu'aucune situation de défaut n'est survenue ni ne découlerait de la prolongation de ce crédit.

Dettes à long terme

Le tableau qui suit présente l'encours de la dette à long terme aux 31 décembre 2017 et 2016 :

31 décembre		
(en millions de dollars)	2017	2016
Billets, série 13, 5,18 % échéant en 2017	—	600
Billets, série 28, 2,78 % échéant en 2018	750	750
Billets à taux variable, série 31 échéant en 2019 ¹	228	228
Billets, série 37, 1,48 % échéant en 2019 ²	500	500
Billets, série 20, 4,40 % échéant en 2020	300	300
Billets, série 33, 1,62 % échéant en 2020 ²	350	350
Billets, série 34, 1,84 % échéant en 2021	500	500
Billets, série 25, 3,20 % échéant en 2022	600	600
Billets, série 35, 2,77 % échéant en 2026	500	500
Débetures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, série 2, 6,93 % échéant en 2032	500	500
Billets, série 4, 6,35 % échéant en 2034	385	385
Billets, série 9, 5,36 % échéant en 2036	600	600
Billets, série 12, 4,89 % échéant en 2037	400	400
Billets, série 17, 6,03 % échéant en 2039	300	300
Billets, série 18, 5,49 % échéant en 2040	500	500
Billets, série 23, 4,39 % échéant en 2041	300	300
Billets, série 5, 6,59 % échéant en 2043	315	315
Billets, série 29, 4,59 % échéant en 2043	435	435
Billets, série 32, 4,17 % échéant en 2044	350	350
Billets, série 11, 5,00 % échéant en 2046	325	325
Billets, série 36, 3,91 % échéant en 2046	350	350
Billets, série 38, 3,72 % échéant en 2047	450	450
Billets, série 24, 4,00 % échéant en 2051	225	225
Billets, série 26, 3,79 % échéant en 2062	310	310
Billets, série 30, 4,29 % échéant en 2064	50	50
Dettes à long terme de Hydro One Inc. a)	9 923	10 523
Obligations garanties de premier rang, 6,6 % échéant en 2023 (valeur nominale de 110 millions de dollars)	136	144
Billets à payer, 4,6 % échéant en 2023 (valeur nominale de 36 millions de dollars)	40	40
Dettes à long terme de HOSSM b)	176	184
	10 099	10 707
Ajouter le montant net des primes d'émission de titres d'emprunt non amorties	14	15
Ajouter : le gain non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché ²	(9)	(2)
Moins : le montant reporté des frais d'émission de titres d'emprunt	(37)	(40)
Total de la dette à long terme	10 067	10 680

1. Les taux d'intérêt sur les billets à taux variable correspondent aux taux des acceptations bancaires à trois mois, en dollars canadiens, majorés d'une marge.

2. Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché se rapporte à une tranche de 50 millions de dollars des billets, série 33, échéant en 2020 et à une tranche de 500 millions de dollars des billets, série 37, échéant en 2019. Le gain net non réalisé lié à l'évaluation à la valeur de marché est compensé par une perte nette non réalisée de 9 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016) liée à l'évaluation à la valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt fixe-variable, lesquels sont comptabilisés comme des couvertures de la juste valeur.

a) Dette à long terme de Hydro One Inc.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette à long terme s'établissait à 9 923 millions de dollars (10 523 millions de dollars en 2016); la majeure partie de cette dette a été émise aux termes du programme de billets à moyen terme de Hydro One Inc. Le montant en capital autorisé maximal des billets pouvant être émis aux termes du prospectus lié au programme actuel de billets à moyen terme déposé en décembre 2015 s'élève à 3,5 milliards de dollars. Au 31 décembre 2017, une somme de 1,2 milliard de dollars demeurait disponible aux fins d'émission jusqu'en janvier 2018. En 2017, aucun titre d'emprunt à long terme n'a été émis et des titres d'emprunt à long terme de 600 millions de dollars ont été remboursés dans le cadre du programme de billets à moyen terme (émission de 2 300 millions de dollars et remboursement de 500 millions de dollars en 2016).

b) Dette à long terme de HOSSM

Au 31 décembre 2017, HOSSM détenait une dette à long terme de 176 millions de dollars (184 millions de dollars en 2016), comportant une valeur nominale de 146 millions de dollars (148 millions de dollars en 2016). En 2017, des titres d'emprunt à long terme de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016) de la dette à long terme ont été remboursés.

Le total de la dette à long terme est présenté au bilan consolidé, comme suit :

31 décembre	2017	2016
(en millions de dollars)		
Passifs à court terme		
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	752	602
Passifs à long terme		
Dette à long terme	9 315	10 078
Total de la dette à long terme	10 067	10 680

Remboursements de capital et paiements d'intérêt

Le tableau qui suit présente un sommaire des remboursements de capital et des taux d'intérêt moyens pondérés connexes selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

Années avant l'échéance	Remboursements de capital sur la dette à long terme (en millions de dollars)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en pourcentage)
1 an	752	2,8
2 ans	731	1,6
3 ans	653	2,9
4 ans	503	1,9
5 ans	604	3,2
	3 243	2,5
De 6 à 10 ans	631	3,5
Plus de 10 ans	6 195	5,2
	10 069	4,2

Le tableau qui suit présente, pour les années indiquées, un résumé des obligations au titre des paiements d'intérêt liées à la dette à long terme :

Année	Paiements d'intérêt (en millions de dollars)
2018	426
2019	402
2020	384
2021	370
2022	355
	1 937
2023 à 2027	1 672
2028 et par la suite	4 081
	7 690

16. Débentures convertibles

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Date d'échéance	30 septembre 2027
Taux nominal	4,00 %
Prix de conversion par action ordinaire	21,40 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2016	—
Versement initial reçu, déduction faite des frais de financement reportés	486
Amortissement des frais de financement reportés	1
Valeur comptable au 31 décembre 2017	487
Valeur nominale au 31 décembre 2017	513

Le 9 août 2017, en lien avec l'acquisition d'Avista Corporation, la société a finalisé la vente de débentures subordonnées non garanties convertibles à 4,00 % (les « débentures convertibles ») pour un capital global de 1 540 millions de dollars sous forme de reçus de versement, qui comprenait l'exercice intégral de l'option de surallocation permettant aux preneurs fermes d'acquérir des débentures convertibles supplémentaires d'un montant en capital global de 140 millions de dollars (le « placement de débentures »).

Les débentures convertibles ont été vendues moyennant un prix de 1 000 \$ par débenture convertible, payable par versements, dont une tranche de 333 \$ (le « versement initial ») a été payée à la clôture du placement de débentures et le solde de 667 \$ (le « versement final ») est payable à une date (la « date du versement final ») devant être fixée par la société une fois que les conditions substantielles à la clôture de l'acquisition d'Avista Corporation auront été remplies. Le produit brut découlant du versement initial s'est chiffré à 513 millions de dollars. La société a engagé des frais de financement de 27 millions de dollars, lesquels sont amortis dans les charges de financement sur une période d'environ 10 ans, soit la durée contractuelle des débentures convertibles, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les débentures convertibles arriveront à échéance le 30 septembre 2027. Un taux nominal de 4 % est versé sur le montant en capital global des débentures convertibles de 1 540 millions de dollars et, compte tenu de la valeur comptable du versement initial, ceci équivaut à un rendement annuel effectif de 12 %. Après la date du paiement initial, le taux d'intérêt passera à 0 %. Les charges d'intérêt comptabilisées en 2017 s'élèvent à 24 millions de dollars.

Si la date du versement final tombe avant le premier anniversaire de la date de clôture du placement des débentures, les porteurs de débentures convertibles qui ont payé le versement final au plus tard à la date du versement final auront le droit de recevoir, le jour ouvrable suivant la date du versement final, en plus du paiement de l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date du versement final, inclusivement, un montant correspondant à l'intérêt qui se serait accumulé à compter du jour suivant la date du versement final jusqu'au premier anniversaire, inclusivement, de la date de clôture si les débentures étaient demeurées en cours et si l'intérêt avait continué de s'accumuler jusqu'à cette date, inclusivement (le « montant compensatoire »). Aucun montant compensatoire ne sera payable si la date du versement final correspond à la date du premier anniversaire de la date de clôture du placement des débentures ou tombe après cette date.

Au gré des porteurs et pourvu que le paiement du versement final ait été effectué, chaque débenture convertible pourra être convertie en actions ordinaires de la société à tout moment à compter de la date du versement final, mais avant la date à laquelle la société rembourse les débentures ou, si cette date est antérieure, la date d'échéance, au prix de conversion de 21,40 \$ par action ordinaire, soit un taux de conversion de 46,7290 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des débentures convertibles. Le droit de conversion satisfait à la définition d'un droit de conversion avantageux, dont la valeur intrinsèque est d'environ 92 millions de dollars. Étant donné que la capacité des détenteurs de débentures à exercer la conversion est conditionnelle, le droit de conversion avantageux n'a pas été comptabilisé. Entre le moment de la réalisation de la condition et la date du versement final, la société comptabilisera environ 92 millions de dollars en charges d'intérêts relatives à l'amortissement de la conversion avantageuse.

Avant la date du versement final, la société ne pourra rembourser les débentures convertibles; toutefois, elle les remboursera à un prix correspondant à leur capital, majoré de l'intérêt couru et impayé, après le premier des événements suivants à survenir : i) l'envoi aux porteurs d'un avis selon lequel les conditions nécessaires à l'approbation de l'acquisition d'Avista Corporation ne seront pas respectées; ii) la résiliation de la convention d'acquisition ou iii) le 1^{er} mai 2019, si l'avis de versement final n'a pas été donné aux porteurs au plus tard le 30 avril 2019. Au moment d'un tel remboursement, la société paiera pour chaque débenture convertible : i) 333 \$ plus l'intérêt couru et impayé au porteur du reçu de versement et ii) 667 \$ au porteur de débentures vendeur, pour le compte du porteur de reçus de versement, en règlement du versement final. De plus, après la date du versement final, la société pourra rembourser toute débenture non convertie à un prix correspondant à son capital, plus l'intérêt impayé, s'il y a lieu, qui s'est accumulé jusqu'à la date du versement final, inclusivement.

À l'échéance, la société pourra payer le capital exigible sous forme d'actions ordinaires, lequel sera évalué en fonction de 95 % du cours moyen pondéré des actions ordinaires à la Bourse de Toronto pour la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant cinq jours de bourse avant la date d'échéance.

17. Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques

La juste valeur est considérée comme étant le prix d'échange auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou la cession d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La notion de juste valeur met l'accent sur une valeur de sortie, laquelle correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou payé à la cession d'un passif.

Comme le prescrivent les normes comptables concernant la juste valeur, Hydro One classe ses évaluations de la juste valeur d'après la hiérarchie suivante, hiérarchie selon laquelle sont classées, par ordre de priorité et en fonction de trois niveaux, les données d'entrée des techniques d'évaluation de la juste valeur :

Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours du marché non ajustés auxquels Hydro One peut avoir accès, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Les données d'entrée de niveau 2 correspondent à celles qui ne sont pas des cours du marché et qui sont observables directement ou indirectement pour un actif ou un passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent, sans toutefois s'y limiter, les cours sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires, et les données autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, tels les courbes de taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels, les volatilités, le risque de crédit et les taux de défaut. Pour un classement dans le niveau 2, il est nécessaire qu'une portion négligeable de l'évaluation repose sur des données non observables.

Les données d'entrée de niveau 3 incluent, pour toute évaluation de la juste valeur, des données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif, et ce, pour une large part de cette évaluation. Une évaluation de niveau 3 peut être essentiellement fondée sur des données de niveau 2.

Actifs et passifs financiers autres que des dérivés

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir d'apparentés, des billets à court terme à payer, des créditeurs et des montants à payer à des apparentés de la société était représentative de leur juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Évaluations de la juste valeur de la dette à long terme

Ce qui suit indique la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme de la société aux 31 décembre 2017 et 2016 :

31 décembre				
(en millions de dollars)	2017 Valeur comptable	2017 Juste valeur	2016 Valeur comptable	2016 Juste valeur
Billets à moyen terme, série 33, de 50 millions de dollars	49	49	50	50
Billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars	492	492	498	498
Autres billets et débetures	9 526	11 027	10 132	11 462
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 067	11 568	10 680	12 010

Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés

Au 31 décembre 2017, Hydro One Inc. avait des swaps de taux d'intérêt d'un montant de 550 millions de dollars (550 millions de dollars en 2016) ayant servi à convertir la dette à taux fixe en dette à taux variable. Ces swaps sont classés comme une couverture de juste valeur. Le montant ainsi couvert représentait environ 6 % (5 % en 2016) du total de la dette à long terme de Hydro One Inc. Au 31 décembre 2017, Hydro One Inc. détenait les swaps de taux d'intérêt désignés comme couverture de juste valeur suivants :

- un swap de taux d'intérêt fixe-variable d'un montant de 50 millions de dollars visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, d'une tranche de 50 millions de dollars des billets à moyen terme, série 33, de 350 millions de dollars échéant le 30 avril 2020;
- deux swaps de taux d'intérêt fixe-variable de 125 millions de dollars et un swap de taux d'intérêt fixe-variable de 250 millions de dollars, visant la conversion, en une dette à taux variable à trois mois, des billets à moyen terme, série 37, de 500 millions de dollars échéant le 18 novembre 2019.

Aux 31 décembre 2017 et 2016, la société n'avait aucun swap de taux d'intérêt classé dans les contrats non désignés.

En octobre 2017, la société a conclu un contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération qui prévoit la conversion d'un montant de 1,4 milliard de dollars canadiens en dollars américains à un taux à terme initial de 1,27486 dollar canadien par 1,00 dollar américain, ce taux pouvant se situer dans une fourchette allant jusqu'à 1,28735 dollar canadien par 1,00 dollar américain, selon la date de règlement. Ce contrat est conditionnel à la clôture de l'acquisition proposée d'Avista Corporation (se reporter à la note 4 – Regroupements d'entreprises) et il vise à atténuer le risque de change lié à la tranche du prix d'achat d'Avista Corporation financée au moyen de l'émission de débetures convertibles (se reporter à la note 16 – Débetures convertibles). Si l'acquisition n'a pas lieu, le contrat sera annulé et aucun montant ne sera échangé. Ce contrat peut être exécuté du moment de l'approbation de l'acquisition jusqu'au 31 mars 2019. Ce contrat constitue une couverture économique et n'est pas admissible à la comptabilité de couverture. Il a été comptabilisé en tant que contrat non désigné.

Hiérarchie de la juste valeur

Ce qui suit indique la hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux 31 décembre 2017 et 2016 :

31 décembre 2017					
(en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25	25	25	—	—
	25	25	25	—	—
Passifs					
Billets à court terme à payer	926	926	926	—	—
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 067	11 568	—	11 568	—
Débetures convertibles	487	574	574	—	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	9	9	9	—	—
Contrat de change	3	3	—	—	3
	11 492	13 080	1 509	11 568	3

31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50	50	50	—	—
	50	50	50	—	—
Passifs					
Billets à court terme à payer	469	469	469	—	—
Dettes à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an	10 680	12 010	—	12 010	—
Instruments dérivés					
Couvertures de juste valeur – swaps de taux d'intérêt	2	2	2	—	—
	11 151	12 481	471	12 010	—

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme. La valeur comptable de ces instruments est représentative de la juste valeur de ces derniers en raison de leur courte durée.

La juste valeur de la partie couverte de la dette à long terme est principalement fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs établie d'après une courbe des taux de rendement des swaps servant à poser les hypothèses de taux d'intérêt. La juste valeur de la partie non couverte de la dette à long terme est fondée sur les cours du marché non ajustés à la clôture de la période pour des instruments d'emprunt identiques ou semblables qui comportent la même période à courir jusqu'à l'échéance.

La juste valeur des débetures convertibles est établie en fonction de leur cours de clôture le 29 décembre 2017 (dernier jour ouvrable du mois de décembre 2017), tels qu'ils sont affichés à la Bourse de Toronto.

La société utilise des instruments dérivés comme couverture économique du risque de change. La valeur des contrats de change est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation couramment utilisés pour les instruments dérivés. Ces modèles d'évaluation font appel à une variété de données, y compris les modalités contractuelles, les courbes de rendement des cours à terme, la probabilité de réaliser la clôture de l'acquisition d'Avista Corporation et la date de règlement du contrat. Les modèles d'évaluation de la société reflètent également l'évaluation du risque de crédit. La juste valeur du contrat de change comprend des données importantes non observables et elle a donc été classée dans le niveau 3. Les données importantes non observables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur du contrat de change se rapportent à l'évaluation de la probabilité de réaliser la clôture de l'acquisition d'Avista Corporation et à la date de règlement du contrat.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classées dans le niveau 3

Le tableau ci-après résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classées dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
(en millions de dollars)		
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	—	—
Perte non réalisée sur les contrats de change comprise dans les charges financières (note 6)	3	—
Juste valeur à la clôture de l'exercice	3	—

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, aucun reclassement d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

Gestion des risques

L'exposition au risque de marché, au risque de crédit et au risque d'illiquidité survient dans le cadre normal des activités de la société.

Risque de marché

Le risque de marché désigne essentiellement le risque de perte résultant des variations des coûts ainsi que des taux de change et d'intérêt. La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt puisque son rendement des capitaux propres réglementé est établi au moyen d'une formule qui tient compte des taux d'intérêt prévus. La société n'est pas exposée actuellement à un risque sur marchandises significatif.

La société utilise à la fois des dettes à taux variable et des dettes à taux fixe pour gérer la composition de son portefeuille de dettes. Elle a également recours à des instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt. En outre, la société utilise des swaps de taux d'intérêt, lesquels sont généralement désignés comme des couvertures de juste valeur, afin de gérer son risque de taux d'intérêt dans l'optique de réduire le coût de la dette. Elle peut également recourir à des instruments dérivés de taux d'intérêt pour bloquer ses taux d'intérêt en prévision d'un financement futur.

Une hausse hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt associés à la dette à taux variable n'aurait pas diminué de manière importante le bénéfice net de Hydro One pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

La société est exposée aux fluctuations de change du fait de la conclusion d'un contrat de change à terme conditionnel à la conclusion d'une opération (se reporter à la rubrique intitulée Évaluations de la juste valeur des instruments dérivés, ci-dessus). Cette entente vise à atténuer le risque de change lié à la tranche du prix d'achat d'Avista Corporation financée par l'émission des débentures convertibles (se reporter à la note 16 – Débentures convertibles).

Dans le cas d'un instrument dérivé qui est désigné et admissible en tant que couverture de juste valeur, le gain ou la perte sur cet instrument ainsi que le gain ou la perte de compensation sur l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert sont pris en compte dans les états consolidés des résultats et du résultat étendu.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, le montant net de la perte ou du gain non réalisé sur la dette couverte et sur les swaps de taux d'intérêt connexes n'était pas significatif.

Risque de crédit

Les actifs financiers engendrent le risque qu'une contrepartie n'honore pas ses engagements, entraînant ainsi une perte financière. Aux 31 décembre 2017 et 2016, aucune catégorie donnée d'actifs financiers ne générait une concentration importante du risque de crédit. La société réalise ses produits auprès d'une vaste clientèle. Par conséquent, Hydro One n'a pas tiré de produits significatifs d'un seul client. Aux 31 décembre 2017 et 2016, aucun solde significatif des débiteurs n'était exigible auprès d'un même client.

Au 31 décembre 2017, la provision pour créances douteuses de la société s'établissait à 29 millions de dollars (35 millions de dollars en 2016). Les ajustements et radiations requis sont déterminés au moyen d'un examen des comptes en souffrance, examen qui tient compte des résultats passés.

Au 31 décembre 2017, environ 5 % (6 % en 2016) du montant net des débiteurs de la société étaient impayés pour plus de 60 jours.

Hydro One gère son risque de crédit lié aux contreparties au moyen de diverses techniques, notamment en concluant des transactions avec des contreparties qui jouissent d'une excellente cote de solvabilité, en limitant le montant d'exposition total à des contreparties individuelles, en concluant des conventions-cadres qui permettent un règlement sur une base nette et donnent un droit contractuel d'opérer compensation et en surveillant la situation financière de ses contreparties. La société surveille le risque de crédit actuel auquel l'exposent ses contreparties de manière individuelle et globale. Le risque de crédit associé à ses débiteurs ne peut dépasser leur valeur comptable qui figure aux bilans consolidés.

Les instruments financiers dérivés posent un risque de crédit puisqu'il est possible que les contreparties à ces instruments manquent à leurs engagements. L'exposition au risque de crédit inhérent aux contrats sur dérivés, avant toute garantie, est représentée par la juste valeur de ces derniers à la date d'arrêté des comptes. Aux 31 décembre 2017 et 2016, le risque de crédit lié aux contreparties et inhérent à la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt n'était pas significatif. Au 31 décembre 2017, le risque de crédit de Hydro One eu égard à tous les instruments dérivés ainsi qu'aux créditeurs et débiteurs concernés comportait une cote de crédit de qualité supérieure, quatre institutions financières en étant les contreparties.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend de la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. Hydro One comble ses besoins de liquidités à court terme au moyen de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en caisse, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de l'émission de papier commercial et des facilités de crédit de soutien renouvelables. Les liquidités à court terme prévues aux termes du programme de papier commercial, les facilités de crédit de soutien renouvelables et les flux de trésorerie prévus liés aux activités d'exploitation devraient suffire à financer les besoins habituels de la société en matière d'exploitation.

18. Gestion du capital

La structure du capital de la société devrait lui permettre d'atteindre les objectifs suivants : un accès continu et à long terme à des fonds, à des taux raisonnables, et la réalisation de rendements financiers convenables. Pour assurer un accès continu à des fonds, la société vise à maintenir une solide qualité du crédit. Aux 31 décembre 2017 et 2016, la structure du capital de la société s'établissait comme suit :

31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Tranche échéant à moins de un an de la dette à long terme	752	602
Billets à court terme à payer	926	469
Moins : la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(25)	(50)
	1 653	1 021
Dette à long terme	9 315	10 078
Débentures convertibles	487	—
Actions privilégiées	418	418
Actions ordinaires	5 631	5 623
Bénéfices non répartis	4 090	3 950
Total du capital	21 594	21 090

Hydro One Inc. et HOSSM doivent se conformer aux clauses restrictives qui sont généralement imposées à l'égard des dettes à long terme. Entre autres choses, les clauses restrictives de la dette à long terme et de la facilité de crédit de Hydro One Inc. limitent la dette admissible de la société à 75 % de sa structure du capital, restreignent sa capacité de vendre des actifs et imposent une clause de sûreté négative, sous réserve des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2017, la société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière et limites liées aux montants impayés sur les emprunts et sur les facilités de crédit.

19. Prestations de retraite, avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Hydro One a un régime de retraite à prestations déterminées (le « régime de retraite »), un régime de retraite à cotisations déterminées (le « régime à cotisations déterminées »), un régime de retraite complémentaire (le « régime complémentaire ») ainsi que des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Le régime à cotisations déterminées

Hydro One a établi un régime à cotisations déterminées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016. Ce régime couvre les membres de la direction admissibles embauchés à partir du 1^{er} janvier 2016 ainsi que les membres de la direction embauchés avant le 1^{er} janvier 2016 qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Les participants au régime à cotisations déterminées ont le choix de cotiser 4 %, 5 % ou 6 % de leur salaire ouvrant droit à pension, Hydro One versant des cotisations correspondantes.

Les cotisations de Hydro One au régime à cotisations déterminées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se sont établies à 1 million de dollars (moins de 1 million de dollars en 2016). Au 31 décembre 2017, les cotisations de la société à verser et inscrites dans les charges à payer aux bilans consolidés se situaient à moins de 1 million de dollars (moins de 1 million de dollars en 2016).

Régime de retraite, régime complémentaire et régimes d'avantages postérieur au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime de retraite est un régime à prestations déterminées contributif qui couvre les employés réguliers admissibles de Hydro One et de ses filiales. Le régime de retraite prévoit des prestations fondées sur le salaire moyen des trois meilleures années ouvrant droit à pension. Pour les membres de la direction au service de la société depuis le 1^{er} janvier 2004, et pour les membres représentés par The Society of Energy Professionals (la « SEP ») embauchés après le 17 novembre 2005, les prestations sont fondées sur le salaire moyen des cinq meilleures années ouvrant droit à pension. Après la retraite, les prestations de retraite sont indexées pour tenir compte de l'inflation. L'adhésion au régime de retraite n'est plus offerte aux membres de la direction qui n'étaient pas admissibles ou qui n'avaient pas choisi d'adhérer de façon irrévocable au régime de retraite en date du 30 septembre 2015. Ces employés sont admissibles au régime à cotisations déterminées.

Les cotisations au régime de retraite de la société et les cotisations salariales sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée tous les trois ans au moins. Des cotisations annuelles au régime de retraite pour 2017 s'élevant à 87 millions de dollars (108 millions de dollars en 2016) ont été établies d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2016 (d'après une évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2015 pour 2016) et du niveau du salaire ouvrant droit à pension. Les cotisations annuelles estimatives au régime de retraite pour 2018 et 2019 s'élèvent à environ 71 millions de dollars pour chacun des deux exercices, compte tenu de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2016 et du niveau prévu du salaire ouvrant droit à pension. Les cotisations minimales futures au-delà de 2019 seront fondées sur une évaluation actuarielle établie au plus tard en date du 31 décembre 2019. Les cotisations sont payables avec un décalage de un mois. Toutes les cotisations doivent être effectuées en espèces.

Le régime complémentaire procure aux participants du régime de retraite les avantages qu'ils auraient gagnés ou payés aux termes du régime de retraite si ce n'était des limites imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'obligation au titre du régime complémentaire de retraite est inscrite aux bilans consolidés dans les obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Hydro One constate aux bilans consolidés la surcapitalisation ou la sous-capitalisation de son régime de retraite et de ses régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi (les « régimes ») en tant qu'actif ou passif, et elle comptabilise des actifs et passifs réglementaires de compensation, selon ce qui convient. Si ce n'était de la comptabilisation exigée par la réglementation, les obligations sous-capitalisées au titre des prestations et avantages seraient inscrites dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. L'incidence des modifications des hypothèses qui ont été formulées pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi est généralement constatée sur la durée de service résiduelle moyenne prévue des salariés. La date d'évaluation des régimes est le 31 décembre.

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Variation de l'obligation au titre des prestations et avantages projetés				
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à l'ouverture de l'exercice	7 774	7 683	1 690	1 610
Coût des services rendus au cours de l'exercice	147	144	49	42
Cotisations des salariés	49	45	67	—
Intérêts débiteurs	304	308	—	67
Prestations et avantages versés	(368)	(354)	(44)	(43)
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	352	(52)	(197)	14
Obligation au titre des prestations et avantages projetés à la clôture de l'exercice	8 258	7 774	1 565	1 690
Variation des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	6 874	6 731	—	—
Rendement réel des actifs des régimes	662	370	—	—
Prestations versées	(368)	(354)	(34)	(43)
Cotisations de l'employeur	87	108	34	43
Cotisations des salariés	49	45	—	—
Charges d'administration	(27)	(26)	—	—
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	7 277	6 874	—	—
Montant non capitalisé	981	900	1 565	1 690

Hydro One inscrit ses obligations au titre des prestations et avantages constitués ainsi que les actifs du régime à leur montant net aux bilans consolidés, comme suit :

31 décembre

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Autres actifs ¹	1	1	—	—
Charges à payer	—	—	53	56
Passif au titre des prestations de retraite	981	900	—	—
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi ²	—	—	1 519	1 641
Montant net non capitalisé	980	899	1 572	1 697

1. Représente la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées de HOSSM.

2. Comprend une somme de 7 millions de dollars (7 millions de dollars en 2016) liée aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de HOSSM

La situation de capitalisation ou de non-capitalisation du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi s'entend de l'écart entre la juste valeur des actifs des régimes et les obligations au titre des prestations et avantages projetés aux termes des régimes. La situation de capitalisation ou de non-capitalisation varie au fil du temps en raison de plusieurs facteurs, notamment le montant des cotisations, les taux d'actualisation utilisés et les rendements réels des actifs du régime.

Le tableau suivant indique l'obligation au titre des prestations et avantages projetés (« OPAP »), l'obligation au titre des prestations et avantages constitués (« OPAC ») ainsi que la juste valeur des actifs du régime, et ce, pour le régime de retraite :

31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
OPAP	8 258	7 774
OPAC	7 614	7 094
Juste valeur des actifs des régimes	7 277	6 874

Selon l'OPAC, le régime de retraite était capitalisé à hauteur de 96 % au 31 décembre 2017 (97 % en 2016). D'après l'OPAP, il l'était à 88 % à cette même date (88 % en 2016). L'OPAC diffère de l'OPAP puisqu'aucune hypothèse quant aux niveaux des salaires futurs n'a été posée aux fins du calcul de la première.

Composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations du régime de retraite pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

Exercices clos les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2017	2016
Coût des services rendus au cours de la période	147	144
Intérêts débiteurs	304	308
Rendement prévu des actifs du régime, déduction faite des charges	(442)	(432)
Amortissement des pertes actuarielles	79	96
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	88	116
Montant imputé aux résultats d'exploitation ¹	39	48

1. La société comptabilise les coûts de retraite conformément à leur inclusion dans les tarifs approuvés par la CEO. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des coûts de retraite de 87 millions de dollars (108 millions de dollars en 2016) ont été attribués à la main-d'œuvre. De ce montant, 39 millions de dollars (48 millions de dollars en 2016) ont été imputés à l'exploitation et 48 millions de dollars (60 millions de dollars en 2016) ont été incorporés aux coûts des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Le tableau suivant présente les composantes des coûts nets des prestations des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

Exercices clos les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2017	2016
Coût des services rendus au cours de la période	49	42
Intérêts débiteurs	67	67
Amortissement des pertes actuarielles	16	15
Coûts nets des prestations et des avantages de la période	132	124
Montant imputé aux résultats d'exploitation	59	55

Hypothèses

L'évaluation des obligations aux termes des régimes et des coûts des prestations ou avantages aux termes des régimes est tributaire de divers facteurs, notamment de l'élaboration d'hypothèses d'évaluation et du choix de conventions comptables. Lorsqu'elle élabore les hypothèses requises, la société tient compte des données historiques ainsi que des attentes futures. L'évaluation des obligations au titre des prestations ou avantages subit l'incidence de plusieurs hypothèses, notamment celles sur le taux d'actualisation appliqué aux obligations au titre des prestations ou avantages, le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, les cotisations que Hydro One prévoit verser dans les régimes, l'incidence de la mortalité, la durée résiduelle attendue d'activité des participants des régimes, la rémunération et le taux d'augmentation de la rémunération, l'âge des salariés, la

durée d'activité des salariés ainsi que le taux d'augmentation prévu des coûts des soins de santé, entre autres facteurs. L'incidence des modifications des hypothèses utilisées pour évaluer les obligations aux termes des régimes est habituellement comptabilisée sur la durée moyenne résiduelle attendue d'activité des participants aux régimes. Pour établir le taux de rendement prévu des actifs des régimes, Hydro One tient compte d'indicateurs économiques historiques qui ont une incidence sur le rendement des actifs, ainsi que des prévisions en matière de rendement à long terme futur des marchés boursiers, pondéré en fonction des répartitions cibles des catégories d'actifs. De façon générale, il est prévu que les titres de participation, les placements immobiliers et les placements dans des actions de sociétés fermées auront un rendement supérieur à celui des titres à revenu fixe.

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les obligations au titre des prestations et avantages aux 31 décembre 2017 et 2016 :

Exercices clos les 31 décembre	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Hypothèses importantes				
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,40 %	3,90 %	3,40 %	3,90 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	—	—	4,04 %	4,36 %

1. Le taux passant progressivement de 5,26 % par année en 2018 à 4,04 % par année en 2031 et par la suite (de 6,25 % en 2017 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2016).

Les hypothèses moyennes pondérées ci-après ont été utilisées pour établir les coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016. Les hypothèses ayant servi à établir les obligations au titre des prestations et des avantages à la clôture de l'exercice à l'étude sont les mêmes que celles qui ont servi à estimer les coûts nets des prestations et des avantages de l'exercice suivant.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Prestations de retraite		
Taux de rendement prévu moyen pondéré des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,90 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	15	15
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation moyen pondéré	3,90 %	4,10 %
Taux de croissance de la rémunération (à long terme)	2,50 %	2,50 %
Taux d'augmentation du coût de la vie	2,00 %	2,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (en années)	15,2	15,3
Taux d'augmentation du coût tendanciel des soins de santé ¹	4,36 %	4,36 %

1. Le taux passant progressivement de 6,25 % par année en 2017 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite (de 6,38 % en 2016 à 4,36 % par année en 2031 et par la suite, selon les estimations faites en 2016).

Le taux d'actualisation ayant servi à déterminer l'obligation au titre des prestations de retraite de l'exercice à l'étude et les coûts nets des prestations et avantages de l'exercice suivant ont été établis d'après une méthode fondée sur la courbe des taux de rendement. Aux termes de cette méthode, les paiements prévus au titre des prestations futures pour chacun des régimes sont actualisés selon un taux figurant sur une courbe de taux de rendement d'obligations de tiers et correspondant à chaque durée. La courbe des taux de rendement est établie à partir des

obligations à long terme de sociétés notées AA. Un taux d'actualisation unique donnant la même valeur actualisée que la somme des flux de trésorerie actualisés est alors calculé.

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur l'obligation au titre des avantages projetés dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2017 et 2016 est la suivante :

31 décembre	2017	2016
(en millions de dollars)		
Obligation au titre des avantages projetés		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	250	289
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(189)	(221)

L'incidence d'une variation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé sur le coût des services rendus et les intérêts débiteurs dans le cas des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 est la suivante :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
(en millions de dollars)		
Coût des services rendus et intérêts débiteurs		
Incidence d'une augmentation de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	29	23
Incidence d'une diminution de 1 % du coût tendanciel des soins de santé	(20)	(17)

Le tableau suivant présente les espérances de vie estimatives sur lesquelles reposent les hypothèses relatives aux taux de mortalité servant au calcul des obligations au titre du régime de retraite et des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2017 et 2016 :

31 décembre 2017				31 décembre 2016			
Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de 65 ans		45 ans		Espérance de vie à 65 ans pour un participant actuellement âgé de 65 ans		45 ans	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
22	24	23	24	22	24	23	24

Paiements estimatifs au titre des prestations et avantages futurs

Au 31 décembre 2017, les paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs aux participants des régimes de la société étaient les suivants :

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
2018		326		53
2019		335		54
2020		342		56
2021		350		57
2022		358		58
2023 à 2027		1 866		312
Total des paiements estimatifs au titre des prestations et des avantages futurs jusqu'en 2027		3 597		590

Composantes des actifs réglementaires

Une partie des gains et pertes actuariels et du coût des services passés est prise en compte dans les actifs réglementaires figurant aux bilans consolidés de Hydro One afin de refléter le fait que ces montants devraient faire l'objet d'une inclusion réglementaire dans les tarifs futurs. Autrement, ces gains et pertes seraient inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Le tableau suivant indique les gains et les pertes actuariels ainsi que les coûts des services passés inscrits dans les actifs réglementaires :

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Prestations de retraite		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	159	35
Amortissement des pertes actuarielles	(79)	(96)
	80	(61)
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle (gain actuariel) de l'exercice	(197)	14
Amortissement des pertes actuarielles	(16)	(15)
Montants non assujettis à un traitement réglementaire	6	4
	(207)	(3)

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires qui n'ont pas été constatées en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Prestations de retraite		
Perte actuarielle	981	900
Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi		
Perte actuarielle	36	243

Le tableau suivant indique les composantes des actifs réglementaires, aux 31 décembre des exercices indiqués, devant être amorties en tant que composantes des coûts nets des prestations et des avantages de la période au cours de l'exercice suivant :

31 décembre

(en millions de dollars)	Prestations de retraite		Avantages postérieurs au départ à la retraite et avantages postérieurs à l'emploi	
	2017	2016	2017	2016
Perte actuarielle	84	79	2	6

Actifs du régime de retraite

Stratégie de placement

Hydro One évalue régulièrement sa stratégie de placement afin de s'assurer que les actifs du régime de retraite seront suffisants pour verser les prestations de retraite au moment où elles devront l'être. Dans le cadre de cette évaluation, Hydro One peut modifier sa répartition d'actifs cible ainsi que sa stratégie de placement. Le régime de retraite est géré en fonction de ses actifs nets. Le principal objectif établi à son égard est de maintenir un niveau d'actifs nets permettant d'acquitter les obligations de la société en matière de prestations. Cet objectif est atteint grâce au respect de politiques d'investissement précises, lesquelles sont décrites dans le sommaire des politiques et procédures d'investissement (le « sommaire ») du régime de retraite,

sommaire qui est examiné et approuvé par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de Hydro One. Pour gérer les actifs nets du régime de retraite, la société fait appel à des gestionnaires de placements externes compétents qui se voient confier la responsabilité d'investir les fonds existants et les nouveaux fonds (soit les cotisations des salariés et de l'employeur de l'exercice) conformément au sommaire qui a été approuvé. Le rendement de ces gestionnaires est surveillé par voie d'un cadre de gouvernance. Toute augmentation des actifs nets résulte directement du revenu de placement que génèrent les investissements du régime de retraite et des cotisations qui y versent les salariés admissibles et la société. Les actifs nets servent principalement au versement des prestations aux membres admissibles du régime de retraite.

Composition des actifs du régime de retraite

Ce qui suit indique la répartition cible et la répartition moyenne pondérée des actifs du régime de retraite au 31 décembre 2017 :

	Répartition cible (%)	Actifs du régime de retraite (%)
Titres de participation	55	60
Titres d'emprunt	35	31
Autres ¹	10	9
	100	100

1. Les autres placements comprennent les placements immobiliers et les placements dans des infrastructures.

Au 31 décembre 2017, le régime de retraite détenait des obligations de société de Hydro One de 11 millions de dollars (11 millions de dollars en 2016) et détenait des titres de créance de la Province de 415 millions de dollars (450 millions de dollars en 2016).

Concentrations du risque de crédit

Hydro One a analysé le portefeuille d'actifs de son régime de retraite afin d'y détecter toute concentration importante du risque de crédit au 31 décembre 2017 et 2016. Les concentrations sur lesquelles elle s'est attardée ont compris, entre autres, celles concernant les placements dans une même entité, le type de secteur et les fonds individuels. Aux 31 décembre 2017 et 2016, les actifs du régime de retraite ne présentaient aucune concentration importante du risque de crédit (définie comme représentant plus de 10 % des actifs du régime).

Le sommaire des lignes directrices et des convictions en matière de placement du régime de retraite énonce des lignes directrices et des restrictions quant aux placements admissibles, lesquelles tiennent compte des notes de crédit, de l'exposition maximale aux placements et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. En ce qui a trait aux obligations, le risque de crédit lié aux contreparties auquel le régime de retraite est exposé est géré en investissant dans des obligations de première qualité et des obligations gouvernementales. Dans le cas des instruments dérivés, ce risque est géré en ne concluant des opérations qu'avec des institutions financières de haute qualité et également en s'assurant que l'exposition est répartie entre les contreparties. Le risque de défaut découlant d'opérations sur des titres cotés en Bourse est considéré comme étant minime puisqu'aucune opération ne peut avoir lieu si l'une ou l'autre des parties manque à son engagement.

Évaluations à la juste valeur

Les tableaux suivants présentent les actifs du régime de retraite qui sont évalués et constatés à la juste valeur de manière récurrente ainsi que le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans lequel ils étaient classés aux 31 décembre 2017 et 2016.

31 décembre 2017

(en millions de dollars)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	16	549	565
Trésorerie et équivalents de trésorerie	153	—	—	153
Titres à court terme	—	109	—	109
Instruments dérivés	—	5	—	5
Actions de sociétés canadiennes	921	—	—	921
Actions de sociétés étrangères	3 307	125	—	3 432
Obligations et débentures canadiennes	—	1 879	—	1 879
Obligations et débentures étrangères	—	194	—	194
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	4 381	2 328	549	7 258

1. Au 31 décembre 2017, le total de la juste valeur des actifs et des passifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 28 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 10 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer, 1 million de dollars au titre de placements vendus à recevoir et 1 million de dollars au titre de placements achetés à payer.

31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Fonds communs	—	20	425	445
Trésorerie et équivalents de trésorerie	146	—	—	146
Titres à court terme	—	127	—	127
Actions de sociétés canadiennes	911	—	—	911
Actions de sociétés étrangères	2 985	113	—	3 098
Obligations et débiteures canadiennes	—	1 943	—	1 943
Obligations et débiteures étrangères	—	193	—	193
Total de la juste valeur des actifs du régime ¹	4 042	2 396	425	6 863

1. Au 31 décembre 2016, le total de la juste valeur des actifs du régime de retraite ne tenait pas compte des montants suivants : 27 millions de dollars au titre d'intérêts et de dividendes à recevoir, 15 millions de dollars au titre de placements achetés à payer, 9 millions de dollars au titre de charges d'administration du régime de retraite à payer et 7 millions de dollars au titre de placements vendus à recevoir.

Il y a lieu de se reporter à la note 17 – Juste valeur des instruments financiers et gestion des risques pour obtenir une description des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant résume les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
(en millions de dollars)		
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	425	301
Gains réalisés et non réalisés	(31)	23
Achats	171	151
Ventes et décaissements	(16)	(50)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	549	425

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, aucun reclassement important d'un niveau de juste valeur à l'autre n'a eu lieu.

La société soumet les évaluations de la juste valeur des instruments classés dans le niveau 3 à une analyse de sensibilité, remplaçant à cette fin des données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses de rechange jugées raisonnables. Cette analyse s'est traduite par des variations négligeables de la juste valeur des instruments financiers ainsi classés.

Techniques d'évaluation servant à établir la juste valeur

Les fonds communs comprennent principalement les placements dans des actions de sociétés fermées, les placements immobiliers et les placements en infrastructure. Les placements dans des actions de sociétés fermées représentent des fonds de capital investissement qui investissent dans des sociétés en exploitation dont les titres ne sont pas cotés en Bourse. Les stratégies de placement dans de telles actions visent notamment des sociétés en commandite qui se démarquent par leur forte croissance interne et leurs efficacités opérationnelles, du capital de risque, des prises de contrôle par emprunt et des situations particulières, comme dans le cas d'entreprises en difficulté. Les placements immobiliers et les placements en infrastructure représentent des fonds qui investissent dans des biens immobiliers de sociétés qui ne sont pas cotées en Bourse. Les stratégies de placement en immobilier comprennent les sociétés en commandite qui cherchent à générer un rendement total au moyen de la croissance du revenu et du capital en investissant principalement dans des sociétés en commandite au Canada et à l'étranger. Les stratégies de placement en infrastructure comprennent les sociétés en commandite qui détiennent des actifs d'infrastructure clés et ciblent les actifs qui génèrent des flux de trésorerie stables à long terme et qui offrent des rendements croissants comparativement aux placements à revenu fixe classiques. Les évaluations des actions de sociétés fermées, des placements immobiliers et des placements en infrastructures sont fournies par le gestionnaire du fonds et sont fondées sur

Les instruments financiers du régime de retraite sont classés dans le niveau 3 lorsque leur juste valeur a été évaluée en fonction d'au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur les marchés ou en raison du manque de liquidité de certains marchés. Les gains et pertes présentés dans le tableau ci-dessous peuvent inclure des variations de la juste valeur qui sont fondées sur des données d'entrée observables et sur d'autres qui ne le sont pas.

l'évaluation des placements sous-jacents, laquelle tient compte de données d'entrée, tels le coût, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie futurs actualisés et des données comparables s'appuyant sur le marché. Comme ces données d'entrée ne sont pas, à proprement parler, observables, les placements dans des actions de société fermées et les placements en infrastructure ont été classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des fonds communs.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des dépôts en espèces remboursables à vue détenus auprès de banques et de la trésorerie détenue par les gestionnaires de placements. Les équivalents de trésorerie sont classés dans le niveau 1.

Les titres à court terme sont évalués au coût majoré des intérêts courus, ce qui avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. Les titres à court terme sont classés dans le niveau 2.

Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change du régime de retraite en dollars canadiens. Les principales devises couvertes contre le dollar canadien sont le dollar américain, l'euro et le yen japonais. Les échéances des contrats de change à terme au 31 décembre 2017 sont de moins de trois mois. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée en utilisant des données autres que les prix cotés qui sont observables pour ces actifs. La juste valeur est déterminée à l'aide d'une méthode d'interpolation normalisée fondée principalement sur les taux de change sur les marchés mondiaux. Les instruments dérivés sont classés dans le niveau 2.

Les actions de sociétés sont évaluées au moyen des cours sur des marchés actifs et sont classées dans le niveau 1. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les obligations et les débiteures sont présentées aux cours de clôture qui ont été publiés, et elles sont classées dans le niveau 2.

20. Passifs environnementaux

Les tableaux suivants présentent l'évolution des passifs environnementaux pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	143	61	204
Charge de désactualisation	6	2	8
Dépenses	(16)	(8)	(24)
Ajustement lié à la réévaluation	1	7	8
Passifs environnementaux – à la clôture	134	62	196
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(20)	(8)	(28)
	114	54	168

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux – à l'ouverture	148	59	207
Charge de désactualisation	7	1	8
Dépenses	(11)	(9)	(20)
Ajustement lié à la réévaluation	(1)	10	9
Passifs environnementaux – à la clôture	143	61	204
Moins : la tranche échéant à moins de un an	(18)	(9)	(27)
	125	52	177

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les passifs environnementaux sur une base non actualisée et le montant comptabilisé dans les bilans consolidés compte tenu du taux d'actualisation :

31 décembre 2017

(en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	142	64	206
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(8)	(2)	(10)
Passifs environnementaux actualisés	134	62	196

31 décembre 2016

(en millions de dollars)	BPC	Évaluation et remise en état des terrains	Total
Passifs environnementaux non actualisés	158	66	224
Moins : l'actualisation des passifs environnementaux à la valeur actualisée	(15)	(5)	(20)
Passifs environnementaux actualisés	143	61	204

Au 31 décembre 2017, les dépenses futures estimatives liées à l'environnement étaient les suivantes :

(en millions de dollars)	
2018	28
2019	27
2020	32
2021	34
2022	31
Par la suite	54
	206

Hydro One constate un passif au titre des dépenses futures estimatives à l'égard de l'évaluation et de la remise en état des terrains et de l'élimination progressive ou de la destruction des huiles minérales contaminées par les BPC contenues dans l'équipement électrique lorsqu'il est établi que des sommes liées à des mesures environnementales correctives devront probablement être déboursées dans l'avenir en vertu des lois ou règlements en vigueur et que le montant des dépenses futures peut être estimé de manière raisonnable.

L'estimation de coûts environnementaux futurs comporte des incertitudes dues à certains événements externes possibles comme la modification des lois ou des règlements et les progrès liés aux technologies de remise en état de sites. Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre de passifs environnementaux, la société estime le coût d'achèvement des travaux requis et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme hypothétique d'environ 2 % a été utilisé pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures ont été actualisées selon un taux allant de 2,0 % à 6,3 % environ, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle ces dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les passifs environnementaux de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait à la valeur actualisée des coûts nécessaires pour que la société se conforme à la législation et à la réglementation. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées par la société. En outre, pour ce qui est du passif environnemental lié aux BPC, la disponibilité de ressources critiques telles que la main-d'œuvre qualifiée et les actifs de remplacement ainsi que la capacité de procéder à des interruptions de services à des fins d'entretien dans certaines installations clés pourraient avoir une influence sur le calendrier des dépenses.

BPC

La réglementation d'Environnement Canada, adoptée en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), régit la gestion, le stockage et l'élimination des BPC selon certains critères tels que le type d'équipement en cause, le niveau d'utilisation et le seuil de contamination aux BPC. Aux termes de la réglementation actuelle, Hydro One doit éliminer ses BPC d'ici la fin de 2025, exception faite de l'équipement faisant l'objet d'une dispense précise. Les équipements contaminés seront de façon générale remplacés ou décontaminés en retirant l'huile isolante contaminée aux BPC qu'ils contiennent et en les remplissant immédiatement avec de l'huile de remplacement dont la concentration en BPC est de moins de 2 ppm.

Les dépenses futures estimatives qu'il sera nécessaire d'engager pour satisfaire aux exigences actuelles de la réglementation sur les BPC s'établissent à 142 millions de dollars (158 millions de dollars en 2016) d'après les meilleures estimations de la société. Ces dépenses devraient être engagées entre 2018 et 2025. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2017 afin d'augmenter le passif environnemental au titre des BPC de 1 million de dollars (de réduire de 1 million de dollars en 2016).

Évaluation et remise en état des terrains

Selon la meilleure estimation de la société, le total des dépenses futures estimatives nécessaires à l'achèvement du programme d'évaluation et de remise en état des terrains est de 64 millions de dollars (66 millions de dollars en 2016). Ces dépenses devraient être engagées sur une période allant de 2018 à 2044. Dans le cadre de son examen annuel des passifs environnementaux, la société a comptabilisé un ajustement de réévaluation en 2017 afin d'accroître le passif environnemental au titre de l'évaluation et de la remise en état des terrains de 7 millions de dollars (10 millions de dollars en 2016).

21. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hydro One comptabilise un passif au titre des dépenses estimatives futures associées au retrait et à l'élimination de matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui représentent les obligations juridiques liées à la mise hors service de certains actifs corporels à long terme, sont calculées comme étant la valeur actualisée des dépenses projetées à l'égard de la mise hors service future d'actifs précis et elles sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle le passif naît, s'il est possible de faire une estimation raisonnable. Si l'actif est toujours en service à la date de comptabilisation, la valeur actualisée du passif sera ajoutée à la valeur comptable de l'actif connexe dans la période au cours de laquelle le passif est engagé, et cette valeur comptable additionnelle sera amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif. Si une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée à l'égard d'un actif qui n'est plus en service, le coût de mise hors service de l'actif sera imputé aux résultats d'exploitation. Après la comptabilisation initiale, le passif est ajusté pour tenir compte de toute révision des flux de trésorerie futurs estimatifs afférente à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, laquelle peut être attribuable à divers facteurs, entre autres, une flambée des coûts, un changement apporté à la technologie applicable aux actifs devant être mis hors service une modification des lois ou de la réglementation, ainsi que pour tenir compte de la désactualisation du passif en raison de l'écoulement du temps jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. La charge d'amortissement est ajustée prospectivement pour tenir compte de toute hausse ou baisse de la valeur comptable de l'actif connexe.

Pour établir les montants qui doivent être comptabilisés à titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, la société estime la juste valeur courante des travaux requis, et elle pose des hypothèses quant au moment où les dépenses futures seront réellement engagées pour obtenir des renseignements à l'égard des flux de trésorerie futurs. Un taux d'inflation à long terme implicite d'environ 2 % a servi d'hypothèse pour prendre en compte l'estimation du coût actuel lié aux dépenses estimatives futures. Les dépenses futures relatives à l'environnement ont été actualisées selon un taux allant de 3,0 % à 5,0 %, soit le taux approprié pour la période au cours de laquelle les dépenses devraient être engagées. Tous les facteurs utilisés par la société pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société représentent les meilleures estimations de la direction en ce qui a trait aux coûts nécessaires pour satisfaire à la législation et à la réglementation existante. Toutefois, il existe une probabilité raisonnable que le nombre ou le volume d'actifs contaminés, l'estimation des coûts nécessaires pour effectuer les travaux, les hypothèses relatives à l'inflation et la tendance prévue des flux de trésorerie annuels diffèrent de façon importante des hypothèses posées actuellement par la société. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont examinées une fois l'an ou plus fréquemment si des changements importants sont apportés à la réglementation ou si d'autres facteurs pertinents surviennent. Les modifications apportées aux estimations sont constatées prospectivement.

Au 31 décembre 2017, Hydro One a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 9 millions de dollars (9 millions de dollars en 2016), lesquelles sont principalement constituées des dépenses estimatives futures liées au désamiantage et au retrait du matériel contaminé à l'amiante dans certaines de ses installations. Le montant d'intérêts comptabilisés est négligeable.

22. Capital-actions

Actions ordinaires

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Aux 31 décembre 2017, 595 386 711 actions ordinaires (595 000 000 en 2016) étaient émises et en circulation.

Le montant et la date de versement des dividendes à verser par Hydro One seront laissés à la discrétion du conseil d'administration de Hydro One et seront établis en fonction des résultats d'exploitation, du maintien de la structure du capital réglementaire réputée, de la situation financière et des besoins de trésorerie, du respect de critères de solvabilité imposés par les lois sur les sociétés en matière de

déclaration et de versement de dividendes ainsi que d'autres facteurs que le conseil peut juger pertinents.

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'actions ordinaires au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Exercice clos le 31 décembre 2017

(nombre d'actions)	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	178 196 340	416 803 660	595 000 000
Placement secondaire ¹	120 000 000	(120 000 000)	—
Émission d'actions ordinaires – octroi d'actions ²	371 611	—	371 611
Émission d'actions ordinaires- RILT ³	15 100	—	15 100
Vente d'actions ordinaires ⁴	14 391 012	(14 391 012)	—
Actions ordinaires – à la clôture	312 974 063	282 412 648	595 386 711
	52,6 %	47,4 %	100 %

1. Le 17 mai 2017, Hydro One a annoncé la clôture d'un placement secondaire par la Province, selon une convention de prise ferme, de 120 millions d'actions ordinaires de Hydro One à la Bourse de Toronto. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

2. Le 1^{er} avril 2017, Hydro One a émis 371 611 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du régime d'octroi d'actions du Power Workers' Union (le « PWU »).

3. En 2017, Hydro One a émis 15 100 nouvelles actions ordinaires aux termes des dispositions du RILT.

4. Le 29 décembre 2017, la Province a vendu 14 391 012 actions ordinaires de Hydro One à OFN Power Holdings LP, société à responsabilité limitée détenue en propriété exclusive par Ontario First Nations Sovereign Wealth LP, laquelle est détenue par 129 Premières nations en Ontario. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

Exercice clos le 31 décembre 2016

(nombre d'actions)	Propriété		Total
	Actionnariat public	Province	
Actions ordinaires – à l'ouverture	94 896 340	500 103 660	595 000 000
Placement secondaire ¹	83 300 000	(83 300 000)	—
Actions ordinaires – à la clôture	178 196 340	416 803 660	595 000 000
	29,9%	70,1%	100%

1. Le 14 avril 2016, Hydro One a annoncé la clôture d'un placement secondaire par la Province, selon une convention de prise ferme, de 72 434 800 actions ordinaires à la Bourse de Toronto. Par ailleurs, la Province a attribué aux preneurs fermes une option de surallocation leur permettant d'acheter jusqu'à 10 865 200 actions ordinaires supplémentaires de Hydro One, option qui a été exercée intégralement et s'est conclue le 29 avril 2016. Hydro One n'a touché aucun produit de la vente des actions ordinaires par la Province.

Actions privilégiées

La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, lesquelles peuvent être émises en séries. Aux 31 décembre 2017 et 2016, deux séries d'actions privilégiées étaient autorisées aux fins d'émission : les actions privilégiées de série 1 et les actions privilégiées de série 2. Aux 31 décembre 2017 et 2016, 16 720 000 actions privilégiées de série 1 et aucune action privilégiée de série 2 étaient émises et en circulation.

Hydro One peut émettre à l'occasion des actions privilégiées en une ou plusieurs séries. Avant d'émettre des actions d'une série, le conseil d'administration de Hydro One est tenu de fixer le nombre d'actions faisant partie de la série et d'établir l'appellation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions qui se rattachent à la série d'actions privilégiées en question. Les porteurs des actions privilégiées de Hydro One n'ont pas le droit d'être convoqués, d'assister ou de voter aux assemblées des actionnaires de Hydro One, sauf que des droits de vote peuvent être accordés aux porteurs d'une série lorsque les dividendes rattachés à leur série n'ont pas été versés, comme il est prévu dans les dispositions relatives à la série applicables. Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal entre elles et elles ont priorité sur les actions ordinaires et sur les autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au versement des dividendes, à la distribution de l'actif et au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de Hydro One.

Pour la période commençant à la date d'émission des actions privilégiées de série 1 et se terminant le 19 novembre 2020, inclusivement, les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit de toucher des dividendes préférentiels cumulatifs fixes annuels de 1,0625 \$ par action, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, payables trimestriellement. Le taux de dividende sera rétabli le 20 novembre 2020 et tous les cinq ans par la suite à un taux correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,53 %. Les actions privilégiées de série 1 ne seront pas rachetables au gré de Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais le seront le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 1 rachetée, majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 1 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2020 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 1 en actions privilégiées de série 2, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion. Au 31 décembre 2017, il n'y avait aucun arriéré de dividendes sur les actions privilégiées.

Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de toucher des dividendes cumulatifs à taux variable trimestriels, dans la mesure où le conseil d'administration en déclare, au taux correspondant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,53 %, sous réserve de la révision de ce taux chaque trimestre. Les actions privilégiées de série 2 ne seront pas rachetables par Hydro One avant le 20 novembre 2020, mais elles seront rachetables par Hydro One à un prix de rachat correspondant à 25,00 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée, si elles sont rachetées le 20 novembre 2025 ou le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, ou à 25,50 \$ par action privilégiée de série 2 rachetée si elles sont rachetées à toute autre date après le 20 novembre 2020, dans chaque cas majoré des dividendes accumulés ou non versés. Les porteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit, à leur gré, le 20 novembre 2025 et le 20 novembre de chaque cinquième année par la suite, de convertir la totalité ou certaines de leurs actions privilégiées de série 2 en actions privilégiées de série 1, à parité, sous réserve de certaines restrictions applicables au moment de la conversion.

Restrictions relatives à la propriété d'actions

La Loi sur l'électricité impose des restrictions relatives à la propriété d'actions aux titres de Hydro One comportant droit de vote. Les restrictions en question stipulent qu'aucune personne physique ou morale (ni aucun groupe de personnes physiques ou morales agissant conjointement ou de concert) ne peut être propriétaire bénéficiaire ni avoir le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres comportant droit de vote, y compris les actions ordinaires de la société (les « restrictions relatives à la propriété d'actions »). Les restrictions relatives à la propriété d'actions ne s'appliquent pas aux titres comportant droit de

vote détenus par la Province, ni au placeur qui détient des titres comportant droit de vote dans le seul but de les placer auprès d'acheteurs qui se conforment aux restrictions relatives à la propriété d'actions.

23. Dividendes

En 2017, des dividendes sur les actions privilégiées de 18 millions de dollars (19 millions de dollars en 2016) et des dividendes sur les actions ordinaires de 518 millions de dollars (577 millions de dollars en 2016) ont été déclarés. Les dividendes sur les actions ordinaires en 2016 comprennent 77 millions de dollars se rapportant à la période suivant le premier appel public à l'épargne (le « PAPE »), soit du 5 novembre au 31 décembre 2015, et 500 millions de dollars se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

24. Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice de base par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Le bénéfice dilué par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de Hydro One par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement visant à tenir compte de l'effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs, y compris les régimes d'octroi d'actions et le RILT, et il est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	658	721
Nombre moyen pondéré d'actions		
De base	595 287 586	595 000 000
Effet des régimes de rémunération à base d'actions potentiellement dilutifs	2 234 665	1 700 823
Dilué	597 522 251	596 700 823
Bénéfice par action ordinaire		
De base	1,11 \$	1,21 \$
De base	1,10 \$	1,21 \$

Les actions ordinaires dont l'émission est conditionnelle au titre des débetures convertibles ne seront incluses dans le bénéfice par action ordinaire dilué que lorsque les conditions relatives à l'acquisition d'Avista Corporation auront été respectées.

25. Rémunération à base d'actions

Régimes d'octroi d'actions

Hydro One a deux régimes d'octroi d'actions (les « régimes d'octroi d'actions »), l'un au profit de certains membres du PWU (le « régime d'octroi d'actions du PWU ») et l'autre au profit de certains membres de la SEP (le « régime d'octroi d'actions de la SEP »).

Le régime d'octroi d'actions du PWU prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles du PWU, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2017, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2028 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions du PWU, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} avril 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins

de 35 ans de service. La période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions du PWU a commencé le 3 juillet 2015, date à laquelle le régime d'octroi d'actions a été signé par le PWU. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,7 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} avril 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes du PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU ne pourra pas dépasser 3 981 763. En 2015, 3 979 062 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions du PWU.

Le régime d'octroi d'actions de la SEP prévoit l'émission de nouvelles actions ordinaires de Hydro One à certains membres admissibles de la SEP, chaque année, à compter du 1^{er} avril 2018, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2029 ou à la date à laquelle un employé admissible ne respecte plus les critères d'admissibilité du régime d'octroi d'actions de la SEP, si cette date est antérieure. Pour être admissible, un employé

doit être un participant au régime de retraite le 1^{er} septembre 2015, doit être un employé à la date où survient l'émission d'actions annuelle et doit continuer d'avoir moins de 35 ans de service. Par conséquent, la période de service exigée pour le régime d'octroi d'actions de la SEP a commencé le 1^{er} septembre 2015. Le nombre d'actions ordinaires octroyées chaque année à un employé admissible correspondra à 2,0 % du salaire de l'employé admissible au 1^{er} septembre 2015, divisé par 20,50 \$, soit le prix des actions ordinaires de Hydro One aux termes du PAPE. Le nombre global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'octroi d'actions de la SEP ne pourra pas dépasser 1 434 686. En 2015, 1 433 292 actions ordinaires ont été octroyées aux termes du régime d'octroi d'actions de la SEP.

La juste valeur des octrois d'actions de Hydro One en 2015, soit 111 millions de dollars, a été estimée en fonction du cours de l'action à la date de l'octroi, soit 20,50 \$, et elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition progressive des droits, étant donné que les régimes d'octroi d'actions comportent des conditions liées au rendement et des conditions liées aux années de service. En 2017, 371 611 actions ordinaires ont été octroyées aux termes des régimes d'octroi d'actions (néant en 2016). Le total de la rémunération à base d'actions comptabilisé en 2017 s'est établi à 17 millions de dollars (21 millions de dollars en 2016) et ce montant a été comptabilisé comme un actif réglementaire.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités du régime d'octroi d'actions pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016 :

Exercice clos le 31 décembre 2017	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	5 334 415	20,50 \$
Droits acquis et actions connexes émises ¹	(371 611)	—
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(137 072)	20,50 \$
Octrois d'actions en cours – à la clôture	4 825 732	20,50 \$

1. Le 1^{er} avril 2017, Hydro One a émis 371 611 nouvelles actions ordinaires aux employés admissibles aux termes des dispositions du régime d'octroi d'actions du PWU.

Exercice clos le 31 décembre 2016	Octrois d'actions (nombre d'actions ordinaires)	Prix moyen pondéré
Octrois d'actions en cours – à l'ouverture	5 412 354	20,50 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(77 939)	20,50 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	5 334 415	20,50 \$

Régime de DDVA d'administrateur

Aux termes du régime de DDVA d'administrateur, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un crédit au titre de leur rémunération annuelle en espèces sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Le conseil d'administration de Hydro One peut également déterminer, de temps à autre, que des circonstances particulières justifient l'attribution de DDVA à un administrateur, en guise de rémunération, en sus de la rémunération habituelle ou des jetons de

présence auxquels il a droit. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, la société a accordé des attributions aux termes du régime de DDVA d'administrateur, comme suit :

Exercices clos les 31 décembre (nombre de DDVA)	2017	2016
DDVA en circulation – à l'ouverture	99 083	20 525
DDVA attribués	88 007	78 558
DDVA en circulation – à la clôture	187 090	99 083

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, une charge de 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016) a été comptabilisée dans le bénéfice à l'égard du régime de DDVA d'administrateur. Au 31 décembre 2017, un passif de 4 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé au cours de clôture des actions ordinaires de la société de 22,40 \$ et il est compris dans les créditeurs et autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Régime de DDVA de la direction

Aux termes du régime de DDVA de la direction, les membres de la direction admissibles peuvent choisir de recevoir une tranche déterminée de leur rémunération incitative annuelle à court terme sous forme d'un compte théorique de DDVA au lieu d'espèces. Chaque DDVA représente un droit dont la valeur sous-jacente est équivalente à la valeur de une action ordinaire de la société et donne le droit d'accumuler un dividende sur action ordinaire sous forme de DDVA supplémentaires au moment où les dividendes sont versés, après leur déclaration par le conseil d'administration de Hydro One.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016, la société a accordé des attributions aux termes de son régime de DDVA de la direction, comme suit :

Exercices clos les 31 décembre		
(nombre de DDVA)	2017	2016
DDVA en circulation – à l’ouverture	—	—
DDVA attribués	68 897	—
DDVA payés	(1 068)	—
DDVA en circulation – à la clôture	67 829	—

Pour l’exercice clos le 31 décembre 2017, une charge de 2 millions de dollars (néant en 2016) a été comptabilisée dans le bénéfice à l’égard du régime de DDVA de la direction. Au 31 décembre 2017, un passif de 2 millions de dollars (néant en 2016) lié aux DDVA en circulation a été comptabilisé selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société de 22,40 \$ et il est compris dans les créiteurs et autres passifs à long terme des bilans consolidés.

Régime d’actionnariat des employés

En 2015, Hydro One a établi des régimes d’actionnariat des employés en faveur de certains membres de la direction et employés non syndiqués admissibles (le « régime d’actionnariat des employés lié à la direction ») et de certains membres du personnel représentés par la SEP admissibles (le « régime d’actionnariat des employés représentés par la SEP »). Aux termes du régime d’actionnariat des employés lié à la direction, les membres de la direction et employés non syndiqués admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 6 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente à 50 % de leur cotisation, jusqu’à un montant maximal au titre de la cotisation patronale de 25 000 \$ par année civile. Aux termes du régime d’actionnariat des employés représentés par la SEP, les membres du personnel représentés par la SEP admissibles peuvent cotiser entre 1 % et 4 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires de Hydro One. La société verse une cotisation équivalente

à 25 % de leur cotisation, sans montant maximal au titre de la cotisation patronale par année civile. En 2017, les cotisations versées aux termes du régime d’actionnariat des employés se sont établies à 2 millions de dollars (2 millions de dollars en 2016).

RILT

Avec prise d’effet le 31 août 2015, le conseil d’administration de Hydro One a adopté un RILT. Aux termes de ce régime, des incitatifs à long terme sont accordés à certains membres de la haute direction et autres membres de la direction de Hydro One et de ses filiales, et toutes les attributions fondées sur des titres de capitaux propres seront réglées en actions nouvellement émises de Hydro One, aux termes des dispositions du régime. Le nombre global d’actions pouvant être émises aux termes du RILT ne pourra pas dépasser 11 900 000 actions de Hydro One.

Le RILT offre une souplesse permettant d’accorder un ensemble d’incitatifs, y compris des DVAAR, des DVALR, des options d’achat d’actions, des droits à la plus-value d’actions, des actions assujetties à des restrictions, des droits différés à la valeur d’actions et d’autres attributions fondées sur des actions. On prévoit que l’assortiment des mécanismes variera en fonction des postes occupés compte tenu du degré de responsabilité du membre de la haute direction à l’égard du rendement global de l’entreprise.

En 2017 et en 2016, la société a accordé des attributions aux termes de son RILT, comme suit :

(nombre de droits)	DVALR		DVAAR	
	2017	2016	2017	2016
Droits en circulation – à l’ouverture	230 600	—	254 150	—
Droits attribués	303 240	235 420	242 860	258 970
Droits acquis	(609)	—	(14 079)	—
Droits ayant fait l’objet d’une renonciation	(103 251)	(4 820)	(89 501)	(4 820)
Droits en circulation – à la clôture	429 980	230 600	393 430	254 150

Le total de la juste valeur à la date d’attribution des attributions accordées en 2017 s’est établi à 13 millions de dollars (12 millions de dollars en 2016). La charge de rémunération comptabilisée par la société à l’égard de ces attributions s’est élevée à 6 millions de dollars en 2017 (3 millions de dollars en 2016).

26. Participation sans contrôle

Le 16 décembre 2014, des actifs de transport totalisant 526 millions de dollars ont été transférés de Hydro One Networks à B2M LP. Cette transaction a été financée à 60 % au moyen de la dette (316 millions de dollars) et à 40 % au moyen des titres de capitaux propres (210 millions de dollars). Le 17 décembre 2014, la Première Nation Ojibway Saugeen (la « PNOS ») a acquis une participation de 34,2 % dans B2M LP moyennant une contrepartie de 72 millions de dollars, représentant la

juste valeur de la participation acquise. La participation initiale de la PNOS dans B2M LP est constituée de parts de catégorie A d’un montant de 50 millions de dollars et de parts de catégorie B d’un montant de 22 millions de dollars.

Les parts de catégorie B sont assorties d’une option de vente obligatoire, laquelle prévoit qu’en cas de réalisation (par ex. un cas de défaut tel un défaut de la PNOS à l’égard de la dette ou une insolvabilité), Hydro One rachète les parts de catégorie B de B2M LP à la valeur comptable nette à la date de rachat. La tranche de la participation sans contrôle liée aux parts de catégorie B est classée à titre temporaire dans les capitaux propres du bilan consolidé étant donné que le droit de rachat connexe échappe à la volonté de la société. La tranche restante de la participation sans contrôle est classée dans les capitaux propres.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la participation sans contrôle au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016.

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	22	50	72
Distributions à la participation sans contrôle	(2)	(4)	(6)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	22	50	72

Exercice clos le 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Capitaux propres temporaires	Capitaux propres	Total
Participation sans contrôle – à l'ouverture	23	52	75
Distributions à la participation sans contrôle	(3)	(6)	(9)
Bénéfice net attribuable à la participation sans contrôle	2	4	6
Participation sans contrôle – à la clôture	22	50	72

27. Opérations entre apparentés

La Province est un actionnaire de Hydro One, détenant une participation d'environ 47,4 % au 31 décembre 2017. La SIERE, Ontario Power Generation Inc. (« OPG »), la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO ») et la CEO sont apparentées à Hydro One puisque la Province

les contrôle ou exerce une influence notable sur celles-ci. Hydro One Brampton était un apparenté jusqu'au 28 février 2017, date à laquelle l'entreprise a été acquise auprès de la Province par Alectra Inc., et a donc cessé d'être un apparenté de Hydro One après cette acquisition.

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)	Opération	2017	2016
Apparenté			
Province	Versement de dividendes	301	451
SIERE	Achats d'électricité	1 583	2 096
	Produits tirés des services de transport	1 521	1 549
	Montants liés aux remises sur les frais d'électricité	357	—
	Produits tirés de la distribution liés à la protection des tarifs ruraux	247	125
	Produits tirés de la distribution liés à l'approvisionnement en électricité de collectivités dans les régions éloignées du Nord	32	32
	Financement reçu relativement aux programmes de CGD	59	63
OPG	Power purchased	9	6
	Revenues related to provision of construction and equipment maintenance services	3	5
	Costs expensed related to the purchase of services	1	1
SFIEO	Power purchased from power contracts administered by the OEFC	2	1
CEO	OEB fees	8	11
Hydro One Brampton	Recouvrement des coûts liés aux services de gestion, d'administration et de gestion du réseau de compteurs intelligents	—	3

Les achats et les ventes conclus avec des apparentés tiennent compte des exigences du Code d'affiliation de la CEO. Les soldes impayés à la clôture de la période ne portent pas intérêt et seront réglés en espèces.

28. États consolidés des flux de trésorerie

Les variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation sont les suivantes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2017	2016
Débiteurs	195	(60)
Montants à recevoir d'apparentés	(95)	33
Matières et fournitures	1	2
Charges payées d'avance et autres actifs	7	(15)
Créditeurs	7	19
Charges à payer	(89)	53
Montants à payer à des apparentés	10	9
Intérêts courus	(6)	9
Créditeurs et autres passifs à long terme	(2)	6
Passif au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi	85	78
	113	134

Dépenses en immobilisations

Le tableau qui suit rapproche les investissements à l'égard d'immobilisations corporelles et les montants présentés dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de l'amortissement capitalisé et de la variation nette des charges à payer connexes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2017	2016
Investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	(1 493)	(1 630)
Amortissement capitalisé et variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'immobilisations corporelles	26	30
Décaissements pour les dépenses en immobilisations liées aux immobilisations corporelles	(1 467)	(1 600)

Le tableau qui suit rapproche les investissements à l'égard d'actifs incorporels et les montants présentés dans les états consolidés des flux de trésorerie, compte tenu de la variation nette des charges à payer connexes :

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2017	2016
Investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	(74)	(67)
Variation nette des charges à payer comprises dans les investissements en capital à l'égard d'actifs incorporels	(6)	6
Décaissements pour les dépenses en immobilisations liées aux actifs incorporels	(80)	(61)

Apports de capital

Hydro One conclut des contrats régis par le code des réseaux de transport de la CEO lorsqu'un client de l'entreprise de transport demande un nouveau raccordement ou une mise à niveau de son raccordement. Le client est tenu de faire un apport de capital à Hydro One en fonction de l'écart entre la valeur actualisée des coûts de la facilité de raccordement et la valeur actualisée des produits. La valeur actualisée des produits est fondée sur une estimation de la charge prévue pour la période contractuelle avec Hydro One. Une fois la facilité de raccordement

mise en service, conformément au code des réseaux de transport de la CEO, Hydro One réévaluera périodiquement les estimations en matière de charge prévue, ce qui entraînera une hausse ou une baisse des apports de capital versés par le client. La hausse ou la baisse des apports de capital est comptabilisée directement dans les immobilisations en service. En 2017, les apports de capital découlant de ces réévaluations ont totalisé 9 millions de dollars (21 millions de dollars en 2016), ce qui représente l'écart entre la charge prévue du volume d'électricité transporté et la charge prévue au contrat initial, sous réserve de certains ajustements.

Renseignements complémentaires

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	2017	2016
Net interest paid	475	418
Income taxes paid	12	32

29. Éventualités

Poursuites

Hydro One fait face à diverses poursuites et revendications qui surviennent dans le cours normal de ses activités. De l'avis de sa direction, l'issue de ces affaires n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie consolidés de la société.

Hydro One Inc., Hydro One Networks, Hydro One Remote Communities et Norfolk Power Distribution Inc. sont les parties défenderesses dans une action collective en vertu de laquelle le représentant des demandeurs réclame jusqu'à 125 millions de dollars en dommages, alléguant des pratiques de facturation inappropriées. La requête des plaignants visant à faire certifier l'action collective a été rejetée par la cour le 28 novembre 2017, mais les plaignants ont fait appel de cette décision de la cour, et il est probable qu'aucune décision ne sera rendue par la Cour d'appel d'ici le deuxième semestre de 2018. À l'heure actuelle, il est impossible d'estimer le montant de la perte éventuelle pouvant découler de cette action.

À ce jour, quatre actions collectives putatives ont été intentées par de prétendus actionnaires d'Avista Corporation en lien avec la fusion. La première poursuite, *Fink v. Morris, et al.* a été déposée devant la cour de l'État de Washington et les parties défenderesses citées dans la plainte modifiée sont les administrateurs d'Avista Corporation, Hydro One, Olympus Holding Corp., Olympus Corp. et Bank of America Merrill Lynch. La poursuite allègue que les administrateurs d'Avista Corporation ont manqué à leur obligation fiduciaire en lien avec la fusion, avec l'aide de Hydro One, d'Olympus Holding Corp., d'Olympus Corp. et de Bank of America Merrill Lynch. La cour de l'État de Washington a rendu une ordonnance suspendant le litige jusqu'à ce que les demandeurs déposent une plainte modifiée, laquelle doit être déposée au plus tard 30 jours après qu'Avista Corporation ou Hydro One annonce publiquement la clôture de la fusion. Les autres poursuites, *Jenß v. Avista Corp., et al.*, *Samuel v. Avista Corp., et al.*, et *Sharpenter v. Avista Corp., et al.*, ont chacune été déposées devant la U.S. District Court d'Eastern Washington

et ont cité à titre de défenderesses Avista Corporation et ses administrateurs; Sharpenter a nommé également Hydro One, Olympus Holding Corp., et Olympus Corp. Les poursuites alléguent que la circulaire de sollicitation de procurations préliminaire a omis de déclarer des faits importants qui sont nécessaires pour que les déclarations qui y sont formulées ne soient pas fausses ou trompeuses. Les poursuites liées à Jenß, Samuel et Sharpenter ont été abandonnées de façon volontaire par les plaignants et aucune contrepartie n'a été versée par les parties défenderesses. La seule action collective restante est conforme aux attentes relatives aux opérations de fusion aux États-Unis et bien que son issue demeure incertaine, Hydro One est d'avis que cette poursuite n'aura aucune incidence importante sur Hydro One.

Transfert d'actifs

Les ordonnances de transfert aux termes desquelles la société a acquis certaines entreprises d'Ontario Hydro en date du 1^{er} avril 1999 n'ont pas entraîné le transfert du titre de propriété de certains actifs situés dans des réserves [telles qu'elles sont définies en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada)]. La SFIEO détient actuellement ces actifs. Selon les modalités des ordonnances de transfert, la société est tenue de gérer ces actifs jusqu'à ce qu'elle ait obtenu tous les consentements nécessaires pour procéder au transfert du titre de propriété de ces actifs en sa faveur. La société n'est pas en mesure de prévoir le total du montant qu'elle pourrait avoir à verser par année ou de façon ponctuelle, afin d'obtenir les consentements nécessaires. En 2017, la société a payé environ 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2016) à l'égard des consentements obtenus. Si la société ne peut obtenir les consentements requis, la SFIEO continuera de détenir ces actifs pour une durée indéterminée. Si la société est incapable de parvenir à un règlement satisfaisant, elle pourrait devoir déplacer ces actifs à d'autres endroits, et le coût de ce déplacement pourrait être élevé ou, dans un nombre restreint de cas, elle pourrait devoir abandonner une ligne et la remplacer par une centrale électrique au diesel. Les coûts associés à ces actifs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation de la société si cette dernière ne pouvait les recouvrer par le truchement d'ordonnances tarifaires futures.

30. Engagements

Le tableau qui suit présente un résumé des engagements de Hydro One aux termes de contrats de location, de conventions d'impartition et d'autres ententes qui sont exigibles au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2017

(en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Conventions d'impartition	139	95	2	2	2	7
Entente à long terme visant les logiciels et les compteurs	17	17	16	2	1	3
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	12	7	11	6	4	4

Conventions d'impartition

Hydro One a conclu une entente avec Inergi LP (« Inergi ») visant l'impartition de services administratifs et informatiques, notamment des services de règlement, des services d'approvisionnement jusqu'au paiement, des services de paie, des services de technologie de l'information ainsi que des services financiers et comptables, qui vient à échéance le 31 décembre 2019. Hydro One a également conclu une entente avec Inergi visant l'impartition d'activités de service à la clientèle, qui vient à échéance le 28 février 2018. Hydro One est en voie d'internaliser les activités de service à la clientèle et ne renouvellera pas l'entente existante conclue avec Inergi relativement à ces services. Des ententes ont été conclues avec la SEP et le PWU afin de faciliter l'internalisation de ces services à compter du 1^{er} mars 2018.

Brookfield Global Integrated Solutions (auparavant Brookfield Johnson Controls Canada LP) (« Brookfield ») fournit des services à Hydro One, au besoin, notamment en ce qui a trait à la gestion des installations et à l'exécution de certains projets d'investissement jugés nécessaires par la société. La convention actuelle conclue avec Brookfield pour ces services viendra à échéance en décembre 2024.

Entente à long terme visant des logiciels et des compteurs

Trilliant Holdings Inc. et Trilliant Networks (Canada) Inc. (ensemble, « Trilliant ») fournissent des services à Hydro One à l'égard de services d'approvisionnement, d'entretien et de soutien pour les compteurs intelligents ainsi que le matériel informatique et les logiciels connexes, y compris des licences d'utilisation supplémentaires, de même que certains services professionnels. L'entente conclue avec Trilliant à l'égard de ces services viendra à échéance en décembre 2025, mais Hydro One peut renouveler celle-ci pour une période additionnelle de cinq ans, à son entière discrétion.

Contrats de location-exploitation

Hydro One est engagée à titre de preneur à bail dans le cadre de contrats de location-exploitation irrévocables visant des immeubles utilisés par la fonction liée à l'administration et au service ainsi que du matériel de télécommunications entreposé. Ces contrats de location ont une durée normale allant de trois à cinq ans, mais plusieurs de ces contrats ont des durées plus ou moins longues qui reflètent des circonstances ou des occasions spéciales. Les options de renouvellement, dont sont assortis la plupart des contrats, visent des périodes équivalentes allant de

trois à cinq ans. Tous les contrats de location comprennent une clause permettant la révision à la hausse de la charge de location une fois par année ou au moment du renouvellement, selon la conjoncture des marchés en vigueur ou les modalités préétablies des baux. La conclusion de ces contrats de location par Hydro One n'a pas donné lieu à l'imposition de restrictions à cette dernière. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a effectué des paiements de location totalisant 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2016).

Autres engagements

Le tableau suivant présente un résumé des autres engagements commerciaux de Hydro One, selon leur année d'échéance au cours des cinq prochaines années et par la suite.

31 décembre 2017

(en millions de dollars)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	5 ^e année	Par la suite
Facilités de crédit	—	—	—	250	2 300	—
Lettres de crédit ¹	177	—	—	—	—	—
Garanties ²	325	—	—	—	—	—

1. Les lettres de crédit sont constituées d'une lettre de crédit de 154 millions de dollars liée à des conventions de retraite, d'une lettre de crédit de 16 millions de dollars fournie à la SIERE à titre de soutien prudentiel, de lettres de crédit de 6 millions de dollars visant à répondre aux obligations du service de la dette et de lettres de crédit de 1 million de dollars visant à satisfaire divers besoins liés à l'exploitation.

2. Les garanties consistent en un soutien prudentiel fourni à la SIERE par Hydro One Inc. au nom de ses filiales.

Soutien prudentiel

Les entités qui achètent de l'électricité en Ontario par l'entremise de la SIERE doivent fournir une garantie établie selon leurs activités prévues sur le marché afin de réduire le risque de défaut. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties et (ou) ces lettres de crédit si les acheteurs omettaient de faire le paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIERE. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale de toute lettre de crédit majorée du montant des garanties de la société mère.

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises comme garantie du passif de Hydro One Inc. aux termes d'un fonds en fiducie constitué en vertu du régime de retraite complémentaire destiné aux salariés admissibles de Hydro One Inc. Le fiduciaire du régime de retraite complémentaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur ces lettres de crédit si Hydro One Inc. manque à ses obligations aux termes du régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de Hydro One Inc. en vertu du régime, de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement éventuel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit.

31. Informations sectorielles

Hydro One compte trois secteurs isolables :

- le secteur du transport, qui comprend le transport de l'électricité à haute tension à l'échelle de la province, y compris l'interconnexion de plus de 70 entreprises de distribution locales et de certains clients industriels d'envergure raccordés directement au réseau électrique de l'Ontario;
- le secteur de la distribution, qui comprend la livraison de l'électricité à des clients finaux et à certains autres distributeurs d'électricité municipaux;
- le secteur Autres, qui comprend certaines activités du siège social et l'exploitation de l'entreprise de télécommunications de la société.

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des services offerts. Les secteurs d'exploitation de la société sont établis en fonction des informations utilisées par le principal responsable de l'exploitation de la société, pour prendre les décisions liées à l'attribution des ressources et évaluer la performance de chaque secteur. La société évalue la performance de chaque secteur en se fondant sur le bénéfice avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice découlant des activités poursuivies (exclusion faite de certains frais d'entreprise liés à la gouvernance attribués).

Exercice clos le 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 578	4 366	46	5 990
Achats d'électricité	—	2 875	—	2 875
Exploitation, entretien et administration	375	593	98	1 066
Amortissement	420	390	7	817
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	783	508	(59)	1 232
Investissements en capital	968	588	11	1 567

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016

(en millions de dollars)	Transport	Distribution	Autres	Chiffres consolidés
Produits	1 584	4 915	53	6 552
Achats d'électricité	—	3 427	—	3 427
Exploitation, entretien et administration	382	608	79	1 069
Amortissement	390	379	9	778
Bénéfice (perte) avant les charges de financement et les impôts sur le bénéfice	812	501	(35)	1 278
Investissements en capital	988	703	6	1 697

Total de l'actif par secteur

31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Transport	13 608	13 071
Distribution	9 259	9 379
Autres	2 834	2 901
Total de l'actif	25 701	25 351

Total de l'écart d'acquisition par secteur

31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Transport (note 4)	157	159
Distribution	168	168
Total de l'écart d'acquisition	325	327

Tous les produits, coûts et actifs sont, selon le cas, gagnés, engagés ou détenus au Canada.

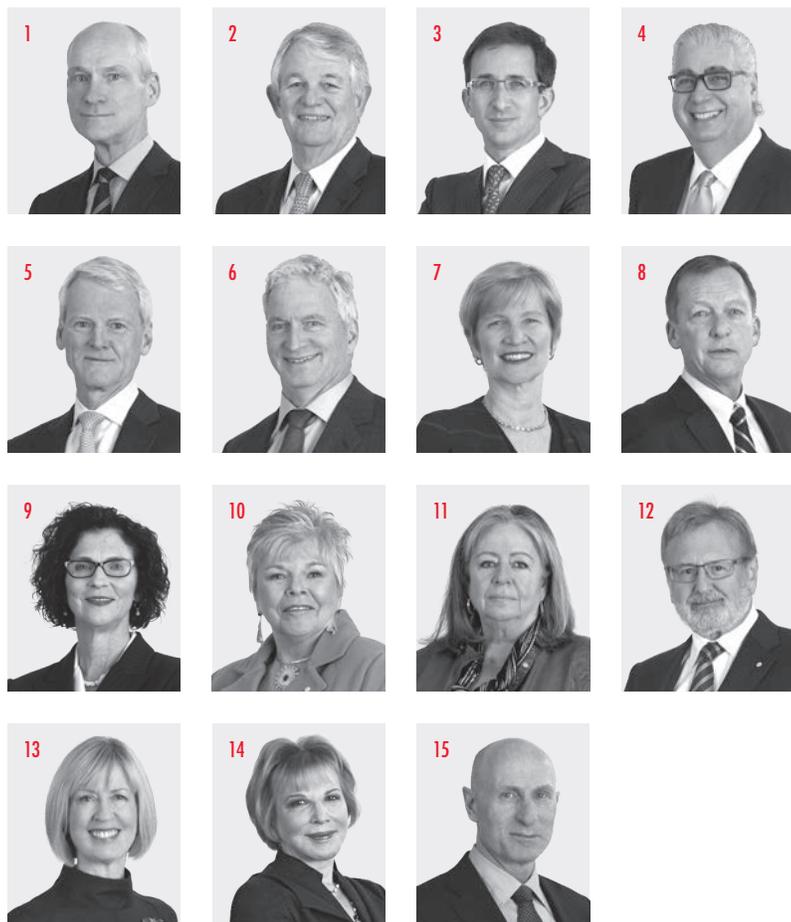
32. Événements postérieurs à la date du bilan

Dividendes

Le 12 février 2018, des dividendes de 4 millions de dollars sur les actions privilégiées et de 131 millions de dollars (0,22 \$ par action) sur les actions ordinaires ont été déclarés.

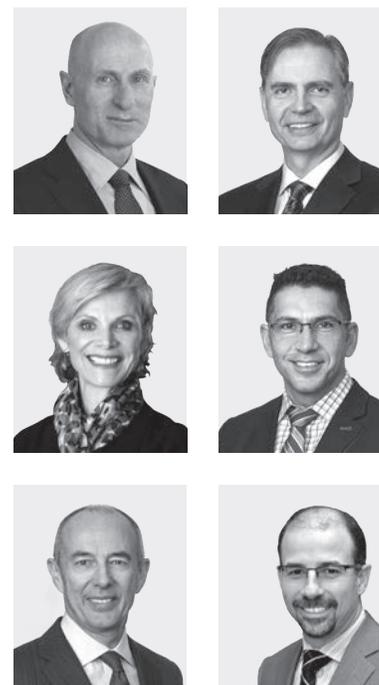
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET HAUTE DIRECTION

Conseil d'administration



1. **David Denison**, O.C., FCPA, FCA
Président du conseil
2. **Ian Bourne**, ICD.D, F.ICD
Président du conseil,
Ballard Power Systems
3. **Charles Brindamour**
Chef de la direction,
Intact Corporation financière
4. **Marcello (Marc) Cairà**
Vice-président du conseil,
Restaurants Brands International
5. **Christie Clark**, FCA, FCPA
Administrateur,
Les Compagnies Loblaw
6. **George Cooke**
Président du conseil,
OMERS Administration Corp
7. **Margaret (Marianne) Harris**
Présidente du conseil, OCRCVM
8. **James Hinds**
Ex-président du conseil, SIERE et OEO
9. **Kathryn J. Jackson**, PH.D
Administratrice,
Portland General Electric
10. **Roberta Jamieson** O.C., C.M., I.P.C, LL.B, LL.D (HON)
Présidente et chef de la direction, Indspire
11. **Hon. Frances L. Lankin**, O.C., P.C., C.M.
Membre du Sénat du Canada
12. **Philip S. Orsino**, O.C., FCA, FCPA
Administrateur, Banque de Montréal
13. **Jane Peverett**, FCMA, ICD.D
Administratrice, Banque Canadienne
Impériale de Commerce
14. **Gale Rubenstein**
Associée, Goodmans LLP
15. **Mayo Schmidt**
Président et chef de la direction,
Hydro One Limited

Haute direction



¶ Pour consulter la notice biographique détaillée des membres du conseil et de la haute direction de Hydro One, veuillez visiter : www.HydroOne.com/Investors

15. **Mayo Schmidt**
Président et chef de la direction
16. **Greg Kiraly**
Chef de l'exploitation
17. **Judy McKellar**
Vice-présidente directrice,
chef des ressources humaines
18. **Ferio Pugliese**
Vice-président directeur,
Service clientèle et Affaires générales
19. **James (Jamie) Scarlett**
Vice-président directeur,
chef des affaires juridiques
20. **Chris Lopez**
Premier vice-président, Finances

Siège social

483 Bay Street, South Tower
Toronto (Ontario) M5G 2P5
1 416 345-5000
www.HydroOne.com

Demandes des clients

Service clientèle :
1 888 664-9376 ou
CustomerCommunications@HydroOne.com

Pour signaler une urgence (24 heures) :
1 800 434-1235

Services aux actionnaires

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez avoir des renseignements sur votre compte, signaler un changement d'adresse ou poser des questions sur les dividendes, les envois en double, les certificats d'actions égarés, les transferts d'actions ou les règlements de succession, communiquez avec notre agent des transferts et registraire :

Société de fiducie Computershare du Canada
100 University Avenue, 8th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2Y1
1 514 982-7555 ou 1 800 564-6253
service@computershare.com

Investisseurs institutionnels et analystes

Les investisseurs institutionnels, les analystes en valeurs mobilières et les autres personnes souhaitant obtenir des informations financières supplémentaires peuvent visiter HydroOne.com/Investors ou communiquer avec nous :

1 416 345-6867
Investor.Relations@HydroOne.com ou
Omar.Javed@HydroOne.com

Demandes des médias

1 416 345-6868 ou 1 877 506-7584
Media.Relations@HydroOne.com

Durabilité

Hydro One est déterminée à poursuivre sa croissance de manière responsable. Elle concentre ses efforts en matière de durabilité sociale et environnementale aux domaines où ses interventions auront un effet perceptible. Pour en savoir plus, visitez HydroOne.com/OurCommitment

Inscription à la cote

Bourse de Toronto (TSX) : H
(CUSIP : 448811208)

Auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Indices boursiers

Dow Jones Select Utilities (Canada) Index
FTSE All-World Index Series
MSCI World (Canada) Index
Indice composé S&P/TSX
Indice S&P/TSX de services aux collectivités
Indice de dividendes composé S&P/TSX
Indice composé à faible volatilité S&P/TSX
Indice composé à dividendes élevés S&P/TSX

Titres de créance

Pour connaître les titres de créance de Hydro One et de ses filiales placés dans le public, consultez la section « Debt Information » sur HydroOne.com/Investors

Renseignements en ligne

Hydro One s'est engagée à communiquer de manière transparente une information financière complète et à observer les meilleures pratiques de gouvernance. Nous vous invitons à visiter la section des relations avec les investisseurs de notre site Web, à HydroOne.com/investor-relations; vous y trouverez des renseignements complémentaires sur nos activités : événements et allocutions, communiqués de presse, documents réglementaires, pratiques de gouvernance, rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise et documents d'information continue (communiqués sur les résultats trimestriels, notices annuelles et circulaires de sollicitation de procurations. Vous pouvez également vous abonner à nos bulletins de nouvelles par courriel afin de recevoir électroniquement les communiqués de Hydro One dès leur parution.

Dividendes sur les actions ordinaires

*Dates prévues de versement des dividendes en 2018**

Date d'inscription aux registres	Date de versement
le 13 mars 2018	le 29 mars 2018
le 12 juin 2018	le 29 juin 2018
le 11 septembre 2018	le 28 septembre 2018
le 11 décembre 2018	le 31 décembre 2018

*Sous réserve d'approbation par le conseil

À moins d'indication contraire, tous les dividendes sur les actions ordinaires versés par Hydro One sont considérés comme des dividendes « admissibles » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales semblables.

Régime de réinvestissement des dividendes (RRD)

Hydro One offre un attrayant régime de réinvestissement des dividendes aux actionnaires admissibles, qui peuvent acheter des actions supplémentaires de la société en réinvestissant leurs dividendes en trésorerie sans payer de frais de courtage ou d'administration. Pour obtenir des renseignements sur ce régime ainsi que les documents d'inscription ou pour en savoir plus sur le RRD de Hydro One, visitez HydroOne.com/DRIP ou le site de Société de fiducie Computershare du Canada au InvestorCentre.com/HydroOne

Parties prenantes réglementaires

Hydro One est résolue à comprendre l'intérêt de maintenir et d'améliorer les relations à long terme avec ses parties prenantes qui sont des organismes de réglementation.



Gouvernement provincial,
ministère de l'Énergie
Politiques, lois, règlements



Commission de l'énergie de
l'Ontario (CEO)
Réglementation du prix des services
publics d'électricité indépendants et
de la qualité du service



Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Règles de marché de l'électricité de
gros, intermédiaire, normes de fiabilité
nord américaines



Canada

Office national de l'énergie
Organisme de réglementation fédéral,
lignes d'électricité internationales et
sous-postes



North American Electric
Reliability Corporation
Normes de fiabilité de l'électricité
en gros à l'échelle du continent,
certification, surveillance

Pour plus de renseignements, allez à :
www.HydroOne.com/regulatory

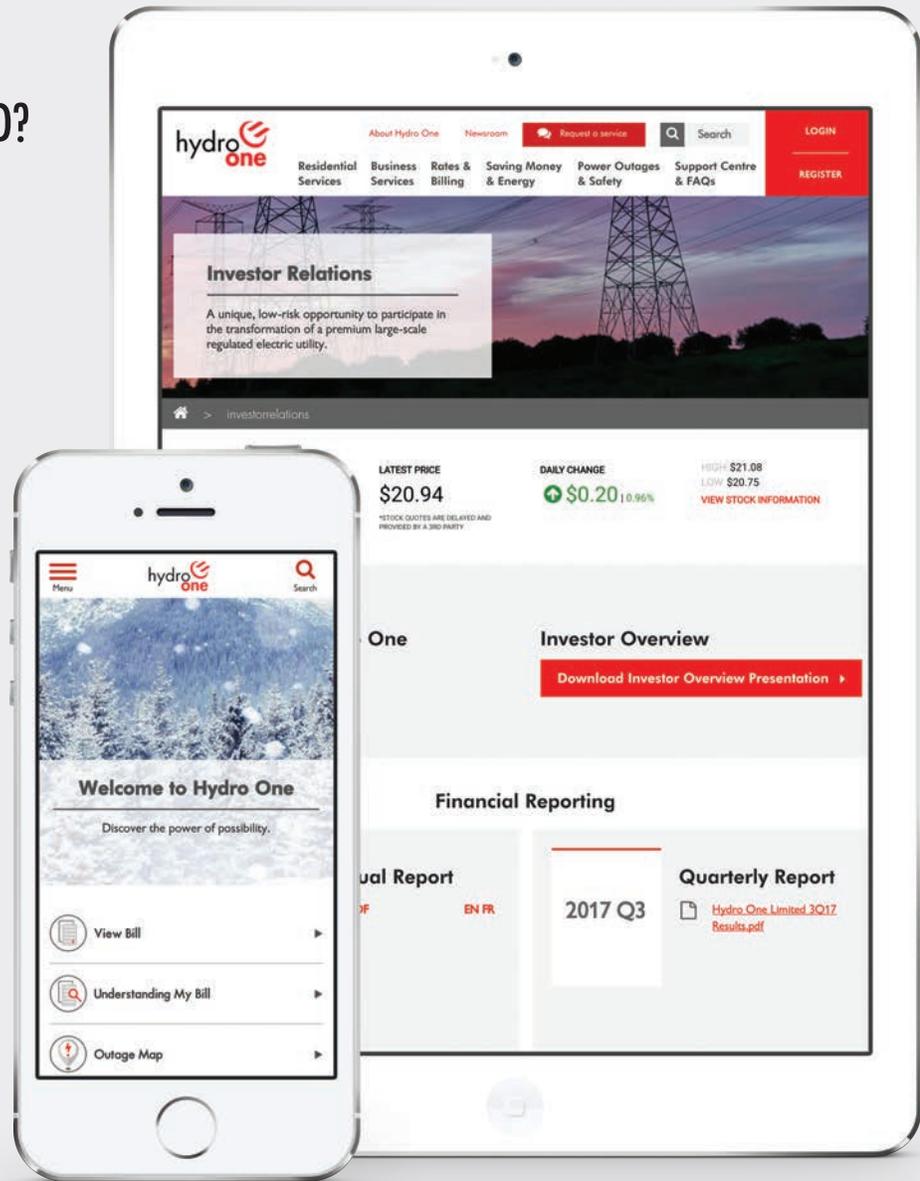




POURQUOI INVESTIR DANS HYDRO ONE LIMITED?

Un investissement dans Hydro One offre une occasion unique de participer à la transformation d'un service public de grande envergure et de première qualité. Nous offrons un bilan vigoureux et d'excellente qualité, un profil de croissance prévisible sur plusieurs années ainsi que de vigoureux flux de trésorerie et un dividende attrayant. Notre équipe de direction hautement accomplie profite de l'occasion pour transformer l'entreprise en une culture tournée vers le marché et motivée par le souci de performance qui s'attache à améliorer la productivité et le service à la clientèle.

www.HydroOne.com



Suivez Hydro One

TWITTER
 @HydroOne

FACEBOOK
 @HydroOneOfficial

INSTAGRAM
 @HydroOneOfficial

LINKEDIN
 /company/hydro-one